

AUTORITE DU BASSIN DU NIGER

Secrétariat Exécutif
B.P 729 - Niamey (Niger)



NIGER BASIN AUTHORITY

Executive Secretariat
P.O. Box 729 -Niamey (Niger)



Photo n°1 : une scène de pêche sur le Fleuve Niger à Mopti (Mali)

RAPPORT DE SYNTHESE REGIONALE DES ETUDES MULTISECTORIELLES NATIONALES

Financement :

Agence Canadienne de Développement
International (ACDI)

Consultants :

- M. TRAORE Mamadou T.
- M. ABDOU Hassane

Janvier 2005

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Superficies des pays membres de l'ABN

Tableau 2 : Quelques grands ouvrages aménagés, en cours d'aménagements et projetés dans le bassin du Niger

Tableau 3 : Estimation de l'évaporation annuelle sur nappe d'eau libre

Tableau 4 : Modules annuels dans le Delta Intérieur pour trois années hydrologiquement différentes

Tableau 5 : Caractéristiques hydrogéologiques des aquifères du bassin

Tableau 6 : Données démographiques du bassin

Tableau 7 : Projection de la population du bassin à l'horizon 2015

Tableau 8 : Pauvreté dans les pays du bassin du Niger

Tableau 9 : Synthèse des ressources du bassin

Tableau 10 : Exemples de liens entre les activités de développement et les trois systèmes

Tableau 11 : Exemples de liens entre quelques éléments de la nature et les trois systèmes

Tableau 12 : Récapitulatif des orientations, des domaines d'actions prioritaires et des secteurs et thèmes prioritaires

Tableau 13 : Récapitulatif des domaines d'actions prioritaires, des priorités et des objectifs.

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Les pays membres de l'ABN et le bassin versant actif du Niger

Carte 2 : Le bassin du Niger et ses différentes zones

Carte 3 : Les sites de quelques barrages existants ou projetés

Carte 4 : Les grandes zones climatiques du bassin du Niger

Carte 5 : L'évaporation annuelle dans le bassin du Niger

Carte 6 : Les isohyètes annuelles dans le bassin du Niger

Carte 7 : les isohyètes interannuelles de la partie sahélienne du bassin du Niger

Carte 8 : La Géologie du bassin du Niger

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Variation de la pluviométrie annuelle dans en Guinée :1931-2000

Figure 2: Index des pluies annuelles à Bamako (Mali) : 1950-2000

Figure 3 : Variabilité de la pluie annuelle à Niamey

Figure 4 : Index pluviométrique de cumuls annuels de la station de Kandi sur la période 1960-1990 (Onibon, 2002)

Figure 5 : Evolution de la pluviométrie annuelle à Odiénné (Côte d'Ivoire) de 1922 à 1997

Figure 6 : Evolution des débits annuels du fleuve Niger aux stations de Koulikoro, de Niamey et de Lokoja

Figure 7 : Comportement hydrologique du fleuve Niger par bief

PHOTOS

Photo 1 : Phénomène d'occupation du plan d'eau par la jacinthe d'eau à Niamey, Niger

ABRÉVIATIONS

ABN :	Autorité du Bassin du Niger
ACDI :	Agence Canadienne de Développement International
ACMAD :	Centre Africain pour les Applications de la Météorologie au Développement
AEP :	Adduction d'Eau Potable
AGRHYMET :	Centre Régional de Formation et d'Application en Agrométéorologie et Hydrologie Opérationnelle ;
ALG :	Autorité de développement intégré du Liptako-Gourma
AOC HYCOS :	Système d'Observation du cycle Hydrologique en Afrique de l'Ouest et du Centre
BAD :	Banque Africaine de Développement
BADEA :	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BM :	Banque Mondiale
CBLT :	Commission du Bassin du Lac Tchad
CEDEAO :	Commission Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEMAC :	Commission Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CFN :	Commission du Fleuve Niger
CILSS :	Comité permanent Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
COMANAV :	Compagnie Malienne de Navigation
CSLP :	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DIEPA .	Décennie Internationale de l'Eau Potable de l'Assainissement
DPEP :	Direction de la Planification et de l'Exécution des Projets
ETP :	Evapotranspiration Potentielle
FAC :	Fonds d'Aide et Coopération
FAD :	Fonds Africain pour le Développement
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

FEM :	Fond Mondial pour l'Environnement
FMI :	Fonds Monétaire International
GEF :	Global Environment Facility (Fonds Mondial pour l'Environnement)
GHENIS :	Gestion Hydro Ecologique du Niger Supérieur
GIRE :	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GIRENS :	Gestion Intégrée des Ressources en Eau du Niger Supérieur
GWH :	Giga Watt Heure
MW :	Méga Watt
NEPAD :	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NTIC :	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
ODM :	Objectifs pour le Développement du Millénaire
OMM :	Organisation Météorologique Mondiale
OMS :	Organisation Mondiale pour la Santé
OMVS :	Organisation pour la Mise en Valeur Fleuve Sénégal
ONEA :	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
OPEP :	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
PADD :	Plan d'Actions pour le Développement Durable
PAS :	Programme d'Ajustement Structurel
PASR/AO :	Programme d'Action Sous Régional /Afrique de l'Ouest
PEM :	Point d'Eau Moderne
PIB :	Produit Intérieur Brut
PMA :	Pays les Moins Avancés
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement

PQA :	Plan Quinquennal d'Actions
STEE :	Société Tchadienne d'Eau et d'Electricité
UBT :	Unité de Bétail Tropical
UEMOA :	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UN/LCD :	Convention des Nations Unies de Lutte Contre la Désertification
UNESCO :	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF :	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID:	United States Agency for International Development

S O M M A I R E

	Pages
RESUME ANALYTIQUE	ix
INTRODUCTION.....	1
Justification et but de l'étude	1
Approche méthodologique	2
CHAPITRE 1 : CADRE GENERAL DU BASSIN	3
1.1 Le contexte physique du bassin	3
1.1.1 Le contexte climatique du bassin	8
1.1.2 Les contextes hydrographique et hydrologique	15
1.1.3 Le contexte géologique, hydrogéologique et pédologique	17
1.2 Le contexte humain	20
1.3 Le contexte socio-économique	21
1.4 Les documents de politiques et stratégies en cours	23
1.4.1 Au plan national	23
1.4.2 Aux plans régional et sous-régional.....	24
1.5 Cadre juridique et institutionnel de gestion des ressources en eau	25
1.5.1 Le cadre juridique et réglementaire	25
1.5.2 Le cadre institutionnel	25
1.6 Le contexte institutionnel et organisationnel de l'ABN	27
CHAPITRE 2 : LE BILAN DIAGNOSTIC	29
2.1 Les états des lieux	29
2.1.1 L'état des ressources	29
2.1.1.1 La situation des ressources naturelles du bassin	29
2.1.1.2 La situation des grands ouvrages de mobilisation des ressources en eau	32
2.1.2 Les activités économiques menées dans le bassin.....	35
2.1.3 Autres secteurs	46
2.2 Analyse multisectorielle des potentialités de développement	48
2.2.1 Relations multisectorielles et problématique de développement	51
2.2.1.1 Les activités de développement.....	51
2.2.1.2 Le rôle des acteurs	53
2.2.2 Opportunités de développement	55
2.2.3 Contraintes de développement	56
CHAPITRE 3 : LES PROBLEMATIQUES, LES ENJEUX ET LES DEFIS DE DEVELOPPEMENT DU BASSIN	59
3.1 Les principales problématiques de développement du bassin	59
3.1.1 Les problématiques d'ordre physique	59
3.1.2 Les problématiques d'ordre économique et social	59
3.1.3 Les problématiques liées à la mise en valeur des ressources naturelles	60
3.1.4 Les problématiques liées aux missions de l'ABN	60

3.1.5 Les problématiques de financement	60
3.2 Les principaux enjeux de développement	60
3.2.1 Le développement durable du bassin	60
3.2.2 Le processus de planification du bassin fondé sur la Vision Partagée	61
3.2.3 La dynamique de la GIRE au plan national et international	61
3.2.4 Le mandat et les capacités de l'ABN	62
3.2.5 L'intégration de l'économie du bassin aux niveau national, sous-régional et régional	62
3.3 Les principaux défis de développement du bassin.....	63
3.3.1 La préservation des ressources naturelles et la protection de l'environnement	63
3.3.2 Le développement des infrastructures socio-économiques	63
3.3.3 Le renforcement des capacités et la participation des acteurs	63
3.3.4 L'intégration économique régionale	64
CHAPITRE 4 : LE PROJET D'ENONCE DE LA VISION PARTAGEE	65
4.1 Le contexte et la justification de la Vision Partagée	65
4.2 Les objectifs de la Vision Partagée	66
4.3 Les propositions d'énoncé de la Vision Partagée	66
CHAPITRE 5 : LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DU BASSIN	69
5.1 La revue des cadres de coopération sous-régionale	69
5.1.1 Les objectifs et les domaines d'intervention des organisations sous-régionales d'Afrique de l'Ouest et du Centre	69
5.1.2 Les objectifs et les domaines d'intervention de l'ABN	73
5.1.3 Points de convergence entre les objectifs et les domaines d'actions des organisations Sous-régionales et l'ABN	74
5.2 Orientation pour une plus grande cohérence et synergie d'actions entre l'ABN et les autres organisations sous-régionales	75
5.3 Orientation sur le rôle de l'ABN	75
5.4 Les orientations de développement du bassin	77
5.4.1 Les orientations sur la préservation des ressources naturelles du bassin.....	77
5.4.2 Les orientations privilégiant les actions au niveau du bassin	78
5.4.3 Les orientations sur le développement des ressources humaines.....	78
5.4.4 L'orientation sur le financement de la mise en valeur des ressources naturelles du bassin	79
CHAPITRE 6 : LES PRIORITES DE DEVELOPPEMENT DU BASSIN.....	80
6.1 La préservation des écosystèmes du bassin	80
6.1.1 La connaissance et la gestion des ressources naturelles et en particulier l'eau	81
6.1.2 Les aménagements et la gestion des bassins versants	81
6.1.3 La lutte contre les pollutions des ressources en eau	81
6.1.4 La protection et la gestion des zones humides	81

6.2 Le développement des infrastructures socio-économiques	81
6.2.1 La réalisation des ouvrages à buts multiples	81
6.2.2 La réalisation d'autres infrastructures de soutien	82
6.3 Le renforcement des capacités et la participation des acteurs	82
6.3.1 La définition et le rôle des acteurs	82
6.3.2 La définition et la vulgarisation d'un cadre juridique et réglementaire	83
6.3.3 La création d'un cadre de concertation et de participation des acteurs	83
6.3.4 La formation des acteurs et le renforcement de leurs capacités	83
6.3.5 Le développement des mécanismes de coopération	83
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	88
Documents consultés	90
ANNEXES	93
Annexe 1 : Les principaux cours d'eau dans le bassin	
Annexe 2 : Les principaux sites d'ouvrages d'hydro-électriques et hydro-agricoles	
Annexe 3 : Tableau de synthèse de l'état des lieux réalisé par regroupement des thèmes selon les secteurs d'activités et les ressources à partir des données des études multisectorielles nationales	
Annexe 4 : Tableau de synthèse des priorités exprimées dans les études multisectorielles nationales	
Annexe 5 : Termes de Référence (TDR) des consultants	

RESUME ANALYTIQUE

La partie hydrologique active du bassin du fleuve Niger couvre près de 1 500 000 km² avec un potentiel jusque là peu exploité. Elle est partagée par neuf (9) Etats d'Afrique de l'Ouest et du Centre qui ont créée l'Autorité du Bassin du Niger (ABN). Ce sont : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, le Niger et le Tchad.

En décidant de faire de l'ABN un outil de coopération régionale et de promotion du développement intégré du bassin, les pays membres ont demandé qu'une vision claire et partagée de l'ABN soit développée avec l'appui des partenaires afin de créer un « environnement propice » à la coopération et d'élaborer un Plan d'Action pour le Développement Durable (PADD) accepté par tous les acteurs du bassin.

A cet effet, l'ABN a d'abord entrepris de faire réaliser, une étude multisectorielle nationale dans chacun des Etats membres en vue de faire un état des lieux, d'évaluer les opportunités, les contraintes et les priorités par secteur de développement dans les portions nationales du bassin.

Elle a ensuite mandaté, une équipe de deux Consultants régionaux pour :

- préparer un document de synthèse régionale, à partir des neuf (9) études multisectorielles nationales ;
- faciliter la formulation de l'énoncé d'une proposition de la Vision Partagée pour le développement durable du bassin du Niger ;
- définir des orientations stratégiques nécessaires à la recherche de synergie et à la cohérence d'ensemble des actions de l'ABN avec les autres stratégies d'intégration économique régionale.

Le présent rapport est le résultat de cette consultation régionale.

Il ressort de l'état des lieux que le bassin est riche en potentialités de toutes sortes, que des activités diverses y sont menées pour les exploiter et que les populations y vivant sont très pauvres.

Principale richesse du bassin, l'eau est abondante mais est soumise aux aléas climatiques et connaît une gestion sectorielle. Elle est peu mobilisée pour promouvoir le développement socio-économique.

S'agissant des infrastructures et équipements, le bassin du Niger se caractérise par un sous équipement dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement, des transports, de l'énergie, de la santé et des télécommunications.

La population du bassin est essentiellement jeune et à dominance féminine avec un taux d'accroissement annuel élevé de l'ordre de 3 %. A ce rythme, la population, estimée de nos jours à 104,5 millions, doublera en 2025.

La sécheresse endémique qui dure depuis trois décennies et l'accroissement rapide de la population du bassin accélèrent notamment la réduction du couvert végétal et de la biodiversité, la diminution des écosystèmes et le développement des pollutions d'origines diverses.

De même, la faible valorisation du potentiel économique du bassin conjuguée à la forte dynamique de peuplement accentue le phénomène de la pauvreté dans la quasi-totalité de l'espace du bassin. D'autre part, l'essentiel des activités de mise en valeur des ressources dans le bassin étant mené dans les Etats au détriment des actions à caractère intégrateur., l'accent devra être mis, de plus en plus, sur la promotion des activités d'intérêt commun.

La valorisation du potentiel du bassin est aussi confrontée à d'énormes problèmes de financement. Les secteurs de l'hydroélectricité et des aménagements hydro-agricoles qui sont des secteurs très capitalistiques et nécessitant des financements extérieurs, ne sont pas encore suffisamment développés faute de financement.

Au Mali par exemple, la quasi-totalité des projets hydroélectriques est en souffrance de financement, notamment les projets de réalisation de nouvelles centrales comme Markala, Kenié et Sotuba II sur le fleuve Niger. En Guinée, le projet de barrage de Fomi n'a pas obtenu la totalité de son financement relatif à l'étude du volet environnement. De même, il faut souligner que le financement des deux projets de barrages de Taoussa au Mali et de Kandadji au Niger n'est pas complètement bouclé.

On notera en outre que la mise en valeur des ressources du bassin dépend essentiellement du financement extérieur ; ce qui traduit une faible implication des populations et des investisseurs privés notamment africains.

Enfin, il faut signaler l'insuffisance en personnel qualifié du Secrétariat Exécutif de l'ABN pour faire face aux activités de coordination et de planification du développement du bassin.

Au regard de ces constats, assurer aux populations du bassin un développement durable, dans un environnement en proie à la dégradation des ressources, constitue un enjeu majeur. Cela nécessite de la part de l'ensemble des acteurs du bassin une vision d'ensemble et une approche partagée pour le développement du bassin. Cela suppose également d'avoir une vision commune et un plan d'actions pour le développement durable du bassin. Tout cela contribuera à assurer l'intégration du bassin du Niger dans les espaces économiques sous-régionaux et régionaux.

Face à ces enjeux, les défis de développement du bassin portent sur :

- Préserver les ressources naturelles et protéger l'environnement ;
- Développer les infrastructures socio-économiques ;
- Renforcer les capacités et la participation des acteurs ;
- Renforcer la coopération et la créer un cadre de concertation entre les différents partenaires ;

Il ressort de ce qui précède que le grand défi du développement du bassin reste la réduction de la pauvreté. Ce défi peut être relevé par des actions notamment à travers des projets et programmes dans les divers secteurs de développement du bassin.

Afin d'inscrire les projets et programmes de développement du bassin dans un plan d'action à long terme qui tient compte des exigences du développement durable, les Etats membres de l'ABN ont convenu de l'élaboration d'une Vision Partagée pour le développement du bassin.

La Vision Partagée consiste en une vision d'ensemble du développement du bassin du Niger, négociée et acceptée par l'ensemble des Etats membres de l'ABN. Il s'agit, en quelque sorte, d'un schéma de développement intégré le plus rationnel possible de la mise en valeur maximale de l'ensemble des ressources du bassin du Niger, en vue de générer le plus grand nombre d'avantages pour l'ensemble des Etats membres.

La Vision Partagée devra traduire l'engagement des Etats, pour un programme d'action commun qui définit les objectifs à long terme (horizon 2025), et qui fournit les orientations stratégiques afin que les mécanismes et les outils spécifiques développés permettent d'atteindre ces objectifs.

Le processus de la Vision Partagée aboutira à un Plan d'Actions pour le Développement Durable (PADD) du bassin du Niger avec un programme d'investissement (projets et programmes). La Vision Partagée et les principes directeurs du PADD qui la sous-tendent doivent porter sur la maximisation de l'intégration régionale par la coopération dans le cadre des ressources en eau partagées du bassin du Niger.

Aussi, sur la base des propositions formulées par les consultants régionaux, l'atelier de validation du rapport de synthèse régionale provisoire des études multisectorielles nationales, tenu à Bamako (Mali) du 25 au 28 janvier 2005, a abouti au **projet d'énoncé** de la Vision Partagée comme suit :

« Le bassin du Niger, un espace de développement durable par une gestion intégrée des ressources en eau et des écosystèmes associés pour l'amélioration des conditions de vie et la prospérité des populations ».

La Vision Partagée est donc perçue comme l'image que l'ensemble des acteurs peut avoir du bassin à l'horizon 2025. Elle est considérée comme une vision commune et partagée sur tous les aspects de développement du bassin, et tient compte des impératifs de développement durable pour couvrir les aspects temporel et géographique de développement.

Au regard de ces considérations, les orientations de développement du bassin portent d'abord sur la définition du rôle de l'ABN et de ses interventions par rapport à celles des autres organisations en termes de cohérence et de synergie.

En effet l'ABN qui a été créée dans le but de promouvoir la coopération entre les pays membres et d'assurer le développement intégré du bassin du Niger dans tous les domaines de l'énergie, de l'hydraulique, de l'agriculture, des ressources naturelles, etc., est tout à fait indiquée pour être chef de file dans la conduite des actions de développement dans le secteur de l'eau et relevant du bassin du Niger.

Ces actions porteront sur l'amélioration des connaissances des ressources du bassin ; la formulation et l'exécution des projets et programmes de lutte contre l'ensablement et l'érosion, la formulation et

l'exécution des projets et programmes transfrontaliers et/ou sous-régionaux sur la lutte contre la désertification, la pollution et sur l'amélioration de la navigation.

Les orientations de développement du bassin portent sur la préservation des ressources naturelles, les activités économiques à privilégier au niveau du bassin, le développement des ressources humaines et sur le financement de la mise en valeur des ressources du bassin.

Les priorités de développement du bassin tiennent compte des problématiques, enjeux et défis de développement. Elles découlent des orientations pour atteindre les objectifs de la Vision Partagée. Sur la base de ces considérations, les trois grands domaines d'actions prioritaires suivants ont été définis par l'atelier de validation de Bamako : **la préservation des écosystèmes du bassin, le développement des infrastructures socio-économiques, et le renforcement des capacités et la participation des acteurs.**

En plus des considérations qui ont prévalu à l'identification des domaines prioritaires, il a été retenu que toute action prioritaire de développement à inscrire dans chacun de ces grands domaines devra être fondée sur les principes directeurs de la GIRE et revêtir un caractère sous-régional.

Ainsi, en ce qui concerne la préservation des écosystèmes du bassin, les secteurs et thèmes prioritaires retenus concernent la connaissance et la gestion des ressources naturelles et en particulier l'eau pour permettre une meilleure planification du développement du bassin ; les aménagements et la gestion des bassins versants à partir des ouvrages à buts multiples pour assurer de façon durable l'intégrité des écosystèmes ; la lutte contre les pollutions des eaux pour améliorer la qualité des ressources en eau et de l'environnement ; et la protection et la gestion des zones humides afin de sauvegarder la biodiversité et de favoriser le développement d'activités bénéfiques aux populations.

S'agissant des infrastructures socio-économiques, les secteurs et thèmes prioritaires concernent tout d'abord la réalisation des ouvrages à buts multiples pour favoriser l'exploitation des potentialités du bassin (énergie, eau, transport fluvial, agriculture, etc.). Les actions retenues à ce niveau concernent la réalisation d'autres infrastructures de soutien (infrastructures routières et ferroviaires, télécommunications, etc.) pour contribuer aux activités économiques.

Enfin, pour ce qui est du renforcement des capacités et la participation des acteurs, les actions prioritaires retenus portent sur la définition et les rôles des acteurs en vue de permettre une meilleure connaissance des différents acteurs intervenant dans le bassin ainsi que leurs rôles, la définition et la vulgarisation d'un cadre juridique et réglementaire du bassin notamment par l'élaboration et la vulgarisation d'une charte de l'eau dans le bassin, la création d'un cadre de concertation et de participation des acteurs, le développement des mécanismes de coopération par la mise en place ou le renforcement de mécanismes permettant aux pays et aux organisations sous-régionales de se concerter, la formation des acteurs et le renforcement des capacités pour une meilleure utilisation des ressources du bassin et une plus grande participation des acteurs à la mise en valeur du bassin.

En conclusion, face aux ressources limitées des Etats de l'ABN d'une part, et pour assurer le développement durable du bassin et améliorer les conditions de vie des populations qui y vivent d'autre part, l'ABN devrait s'orienter davantage vers les actions fédératrices et transfrontalières basées sur les objectifs qu'elle poursuit et sur la Vision Partagée à l'horizon 2025. Dans le même esprit, les pays membres de l'ABN devraient mettre un accent particulier dans la mise en œuvre des principes de gestion et de bonne gouvernance contenus dans **la Déclaration de Paris** adoptée par les Chefs d'Etat et de Gouvernement en avril 2004.

INTRODUCTION

♦ **Justification et but de l'étude**

Dès sa création en 1980, l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) s'était assignée pour but de promouvoir la coopération entre ses membres et d'assurer un développement intégré du bassin du Niger dans tous les domaines de l'énergie, de l'hydraulique, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la pisciculture, de la sylviculture et l'exploitation forestière, des transports et communications et de l'industrie.

La Convention portant création de l'ABN, révisée à Djaména en Octobre 1987, lui a assigné les cinq (5) objectifs majeurs suivants :

1. Harmoniser et coordonner les politiques nationales de mise en valeur des ressources du bassin ;
2. Planifier le développement du bassin en élaborant un plan de développement intégré du bassin ;
3. Concevoir, réaliser, exploiter et entretenir les ouvrages et les projets communs ;
4. Assurer le contrôle et la réglementation de toute forme de navigation sur le fleuve, ses affluents et sous affluents conformément à « l'Acte de Niamey », et,
5. Participer à la formulation des demandes d'assistance et à la mobilisation des financements des études et travaux nécessaires à la mise en valeur des ressources du bassin.

Les différentes instances de l'ABN et en particulier le récent Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'Autorité du Bassin du Niger (le 7^{ème}, tenu à Abuja, Nigeria, en février 2002) ont réaffirmé la volonté des Etats membres de faire de l'organisation, un outil de coopération régionale et de développement économique. Ainsi, a t'il demandé au Secrétariat Exécutif de poursuivre les contacts avec les partenaires au développement pour la mise en place d'une véritable politique de gestion intégrée des ressources en eau pour un développement durable. Il a été également demandé qu'une Vision claire et partagée de l'ABN soit développée avec l'appui des partenaires au développement avec comme Chef de file la Banque Mondiale, afin de créer un « environnement propice » à la coopération et d'élaborer un Plan d'Action pour le Développement Durable (PADD) accepté par tous les acteurs du bassin.

Cette nouvelle orientation stratégique qui passe par une meilleure harmonisation des actions planifiées à l'échelle du bassin et une cohérence avec les initiatives en cours au niveau des autres organisations sous-régionales, régionales et internationales nécessite une compréhension d'ensemble de la problématique de développement du bassin à travers ses défis, contraintes et opportunités ; ceux-ci devant être au préalable identifiés et évalués au niveau des portions nationales du bassin et du contexte des Etats membres pour mieux définir la démarche à adopter.

Il reste que pour l'Autorité du Bassin du Niger et ses partenaires, une telle approche nécessite une compréhension d'ensemble de la problématique de développement du bassin. Pour cela, tenant compte du mandat de l'ABN, quatorze (14) thèmes ou secteurs ont été retenus pour constituer l'ossature d'une étude sur les opportunités et contraintes au développement du bassin dans chacun des pays membres à savoir : (1) Ressources en eau et gestion des bassins versants, (2) Dynamiques humaines et formes d'occupation de l'espace, (3) Agriculture, (4) Elevage, (5) Pêche, (6) Energie, (7) Mines, (8) Alimentation en eau potable et Assainissement, (9) Foresterie, (10) Santé, (11) Environnement et Eco-tourisme, (12) Transports, (13) Communications, (14) Commerce et Industrie. Cette étude a été menée sur la portion du bassin dans chaque Etat membre, dans un processus participatif impliquant deux (2) consultants nationaux, le point focal, un comité de pilotage et l'organisation d'un atelier de validation.

Sur la base de ces études multisectorielles nationales, deux (2) consultants régionaux ont été mandatés par l'ABN pour réaliser une synthèse régionale à l'échelle du bassin du Niger, cette synthèse comprend :

- 1. La compilation et l'intégration des neuf (9) études multisectorielles nationales ;**
- 2. L'approfondissement de l'analyse faite dans les études multisectorielles nationales sur les points suivants :**
 - ❖ Le bilan diagnostic (état des lieux, analyse multisectorielle des potentialités de développement, contraintes et opportunités de développement, etc.) ;
 - ❖ Les orientations stratégiques de développement ;
 - ❖ Les priorités de développement ;
 - ❖ Et si pertinent, les liens des priorités de développement avec le reste du bassin du Niger.
- 3. La formulation d'un énoncé de la Vision Partagée sur la base des propositions émanant des pays et de l'ABN.**

C'est donc sur la base des études multisectorielles nationales et en tenant compte des considérations ci-dessus que la présente étude a été réalisée (cf. TDR).

♦ **Approche méthodologique**

Pour réaliser cette étude, les consultants ont procédé à une exploitation des documents pertinents mis à leur disposition par l'ABN et des neuf (9) études multisectorielles nationales des Etats. Ils ont eu des séances de travail avec le Secrétariat Exécutif de l'ABN afin d'approfondir certaines questions et d'avoir une compréhension commune sur les objectifs et les attentes de l'étude. Des rencontres de travail ont aussi eu lieu avec le Responsable en charge du dossier à l'ACDI qui finance la présente étude. Toutes ces rencontres ont permis d'adopter une approche méthodologique pour la compilation et la synthèse des neuf (9) études multisectorielles nationales.

Pour l'élaboration de ce rapport, les consultants se sont inspirés du sommaire proposé à l'atelier de Ouagadougou en juillet 2004 et adopté par les pays et n'ont pas eu recours à la méthode des matrices.

C'est sur la base de toutes ces considérations que les consultants ont entamé l'élaboration du rapport de synthèse qui se structure comme suit :

1. Cadre général du Bassin
2. Bilan diagnostic
3. Problématiques, enjeux et défis de développement du bassin
4. Projet d'énoncé de la Vision Partagée
5. Orientations stratégiques de développement du bassin
6. Priorités de développement du bassin
7. Conclusion et recommandations

CHAPITRE 1 : LE CADRE GENERAL DU BASSIN

1.1. Le contexte physique du bassin

Le fleuve Niger est le troisième plus long fleuve d'Afrique, le quatorzième du monde par sa longueur (4 200 km) et le 9^{ème} par son bassin de drainage (2 170 500 km² dont 1 500 000 km² de bassin actif). Il prend sa source dans la dorsale guinéenne du Fouta-Djallon, une région de hauts plateaux d'altitude moyenne d'environ 1 100 mètres. Il se dirige vers le N-E, forme en saison des pluies une vaste plaine d'inondation au Mali, appelée Delta Intérieur ou cuvette lacustre. A la sortie du Delta Intérieur, le fleuve décrit une boucle au Mali ; puis coule plein S-E jusqu'au Nigeria où il est rejoint par la Bénoué et se jette dans l'Océan Atlantique. Son Bassin géographique, composé de vastes zones désertiques, de plaines d'inondation et de zones marécageuses est caractérisé par la présence de grandes vallées qui s'assèchent progressivement.

Les caractéristiques principales du potentiel de développement de ce système fluvial sont :

- Une population estimée à 104,5 millions d'habitants avec un taux moyen de croissance de l'ordre de 3% ;
- Un potentiel agricole d'environ 2,5 millions d'ha dont 20% sont actuellement exploités ;
- Un potentiel hydroélectrique important, avec un productible total estimé à 30 000 GWH, dont l'exploitation actuelle est de l'ordre de 6 185 GWH/an, soit 20,6% du total ;
- Une navigabilité partielle et non permanente sur environ 3 800 km du cours principal du fleuve Niger et de ses principaux affluents par des embarcations de tonnages variables et légers ;
- Un potentiel piscicole estimé à environ 7,5 tonnes par km de cours d'eau et par an. Les plans d'eau du bassin comptent 36 familles de poisson et près de 250 espèces d'eau douce dont 20 n'existent nulle part ailleurs ;
- Une faune et une flore très diversifiée avec plusieurs réserves et parcs importants au niveau desquels se développe l'écotourisme : parc national du haut Niger (Guinée/Mali), parc du W (Bénin / Burkina / Niger), parc national de la boucle du Niger (Mali), etc.
- Un potentiel hydrique important soumis aux aléas climatiques. Malgré les divers usages de l'eau, le fleuve Niger et ses affluents déversent chaque année, de 1970 à nos jours, un volume moyen de 160 milliards de m³ dans l'Océan Atlantique.

Le bassin actif du fleuve Niger est partagé par neuf (9) pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre signataires de la Convention portant création de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN): le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, le Niger, le Nigeria et le Tchad. (Cf. carte n° 1 : ci dessous et le tableau n°1 sur les superficies des pays de l'ABN).

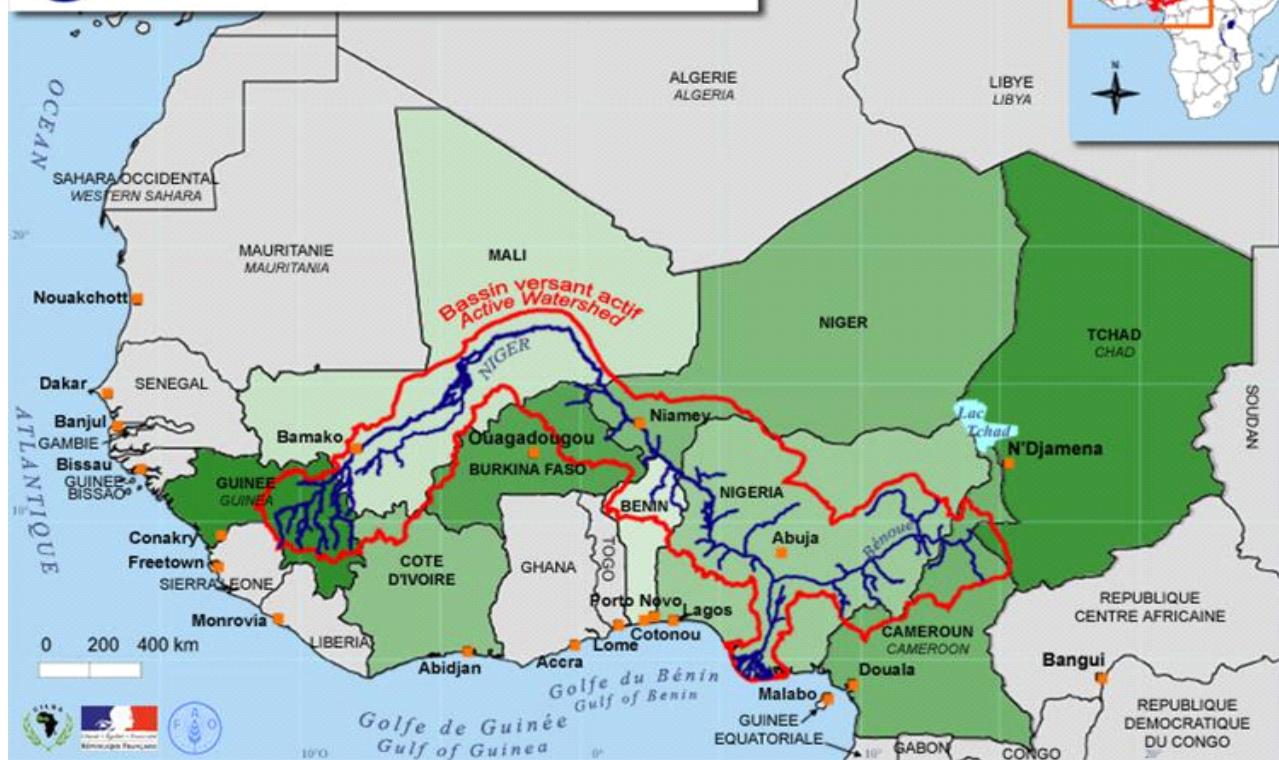
L'Algérie fait partie de son bassin de drainage, mais n'appartient pas au bassin actif.

Le Fleuve Niger joue un rôle crucial dans la région et dans les pays qu'il traverse. Il pourvoit aux besoins d'une population riveraine, notamment en productions alimentaires diverses (agricoles, halieutiques et pastorales). Les plaines d'inondation du fleuve sont généralement exploitées pour la culture du riz, du coton, et du blé, et de nombreuses cultures maraîchères.

N.B : Tous les chiffres indiqués proviennent ou des rapports nationaux ou des documents remis par l'ABN.



LES PAYS MEMBRES DE L'AUTORITE DU BASSIN DU NIGER
THE NIGER BASIN AUTHORITY MEMBER COUNTRIES



Carte n° 1 : les pays membres de l'ABN et le bassin versant actif (source : ABN)

Tableau 1 : Superficies des pays membres de l'ABN

Pays	Superficie totale du pays (km²)	Superficie portion nationale du bassin (km²)	% de la Portion nationale par rapport à la superficie du pays	% de la portion nationale par rapport à la superficie totale du bassin
Bénin	114 763	46 384	40	2
Burkina Faso	274 000	83 442	30	4
Cameroun	475 650	87 900	18	4
Côte d'Ivoire	322 462	23 770	7	1
Guinée	245 857	97 168	40	5
Mali	1 241 000	578 850	47	29
Niger	1 267 000	427 323	34	21
Nigéria	923 768	629 545	68	32
Tchad	1 284 000	20 020	2	1
Total	6 148 500	1 994 402		100

(Source : Rapports d'études multisectorielles nationales)

Signalons que la superficie totale du bassin indiquée dans le tableau ci-dessus, est différente de celle énoncée plus haut à savoir 2.170.500 Km², essentiellement à cause de l'absence de l'Algérie.

Le bassin du Niger se situe entre le 28° de latitude Nord en Algérie et le 4° Nord dans le Golfe de Guinée où il se jette. D'Ouest en Est, le bassin va de 11,5 ° Ouest sur le plateau du Fouta-Djalon en Guinée jusqu'à 15° Est au Tchad.

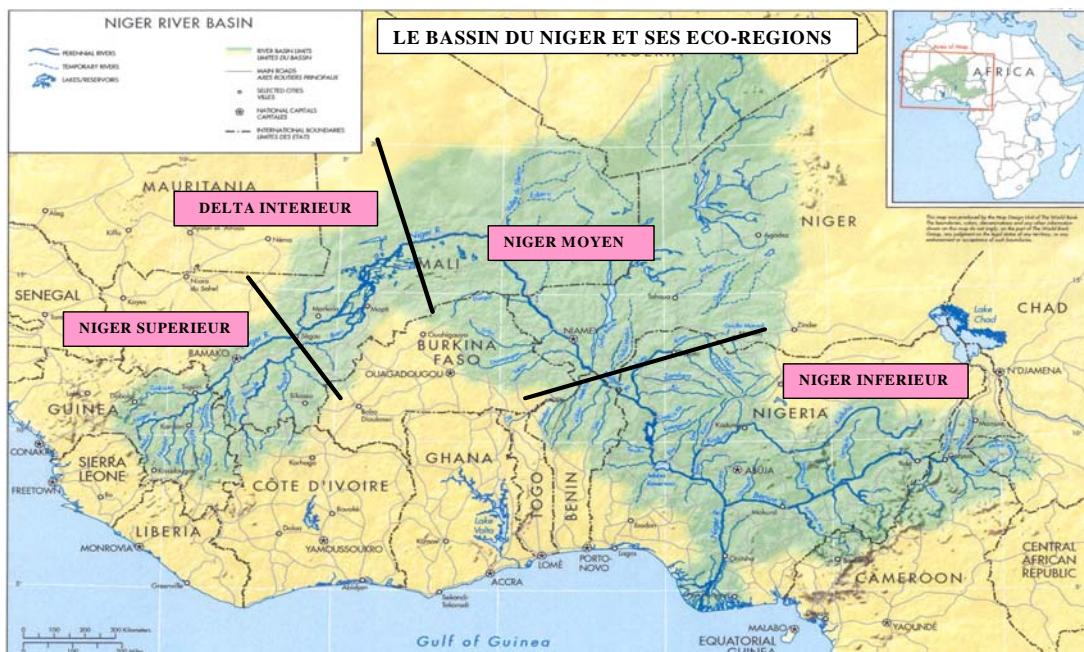
Vu sous l'angle des ressources en eau, le bassin du Niger, peut schématiquement être divisé en quatre (4) zones aux caractéristiques physico-géographiques plus ou moins homogènes (voir carte n°2) :

Le Niger Supérieur (Mali-Guinée-Côte d'Ivoire) s'étend sur une superficie de 257 000 km² dont 140 000 km² située en Guinée sert de château d'eau et est supposé offrir la possibilité de régulation partielle des écoulements sur toute la longueur du fleuve. Les zones du Massif du Fouta-Djalon, en amont du fleuve connaissent actuellement un essor dans les activités minières et l'exploitation forestière, ce qui crée des opportunités économiques mais, en même temps, entraîne des risques de pollution en amont et d'accélération de l'ensablement du lit du fleuve.

Le Delta Intérieur, entièrement situé au Mali, s'étend sur un rectangle orienté Sud-Ouest / Nord-Est avec une longueur de 420 km et une largeur de 125 km entre Ké-Macina et San au Sud et Tombouctou au Nord. Il a une superficie de 84 500 km² et comprend quatre zones agro écologiques : le delta vif, le moyen Bani-Niger, le delta mort et la zone lacustre entre Tombouctou et Gao. Il assure la quasi-totalité de la production du riz du Mali, une denrée principale dont la production est développée grâce au barrage de dérivation de Markala.

Le Niger Moyen (Mali-Niger-Bénin-Burkina Faso) va de Tombouctou (Mali) à Malanville (Bénin) avec une superficie d'environ 900 000 km² dont 230 000 km² sont inactifs ; il est constitué d'une série de terrasses irriguées. Les écoulements y sont largement dépendants des apports en provenance du Delta Intérieur et la présence de rapides rend la navigation difficile.

Le Niger Inférieur (Nigéria-Cameroun-Tchad) est caractérisé par de grands barrages pour la production hydroélectrique et pour l'irrigation et par une production industrielle plus marquée que sur le reste du bassin. La production d'énergie provient principalement de trois (3) barrages : Kainji, Jebba et Lagdo. Kainji et Jebba fournissent ensemble 68 % de la production en énergie hydroélectrique du Nigeria, et 22 % de la production totale de l'énergie du Nigeria.



Carte n°2 : le bassin du Niger et ses différentes zones (Source : Banque Mondiale-ABN)

Sur le plan de la mobilisation des ressources en eau de surface, un certain nombre d'aménagements et d'ouvrages hydrauliques sont réalisés et plusieurs autres de puissance installée supérieure à 30 MW sont en étude comme indiqués dans le tableau n°2 .

Tableau n° 2 : Quelques grands ouvrages nationaux aménagés, en cours d'aménagement et projetés sur le bassin du Niger (ouvrages supérieurs à 30 MW ou plus de 5 000 ha)

Ouvrages	Fleuves	Pays	Types	Commentaires
Ouvrages Existants				
Sélingué	Sankarani	Mali	Buts multiples	2.000 ha irrigables /44MW
Markala	Niger	Mali	Irrigation	70 000 ha
Lagdo	Bénoué	Cameroun	Hydroélectrique	72 MW
Goronyo	Sokoto	Nigeria	Irrigation /AEP	17 000 ha
Bakalori	Sokoto	Nigeria	hydroélectricité Irrigation, AEP	23 000 ha
Kainji	Niger	Nigeria	Hydroélectricité	760 MW
Djebba	Niger	Nigeria	Hydroélectricité	500 MW
Shiroro	Chanchanga	Nigeria	Hydroélectricité	300 MW
Zunguru	Kaduna	Nigeria	Irrigation	950 MW
Dadin Kowa	Gongola	Nigeria	Irrigation hydroélectricité	12 000 ha 43 MW
Kiri	Gongola	Nigéria	Irrigation	12 000 ha
Zobé	Karaduwa	Nigeria	Irrigation, AEP	8 137 ha
Lokoja	Niger	Nigéria	hydroélectricité	1950 MW
Ouvrages projetés (en cours d'étude)				
Fomi	Niandan	Guinée	Buts multiples	Hydroélectricité/régulation
Taoussa	Niger	Mali	Buts multiples	Irrigation 83 000 ha 30-40 MW
Kandaji	Niger	Niger	Buts multiples	Irrigation et hydroélectricité régulation
Makurdi	Bénoué	Nigeria	Hydroélectricité	600 MW
Dyondonga	Mekrou	Niger - Bénin	Hydroélectricité	38 MW

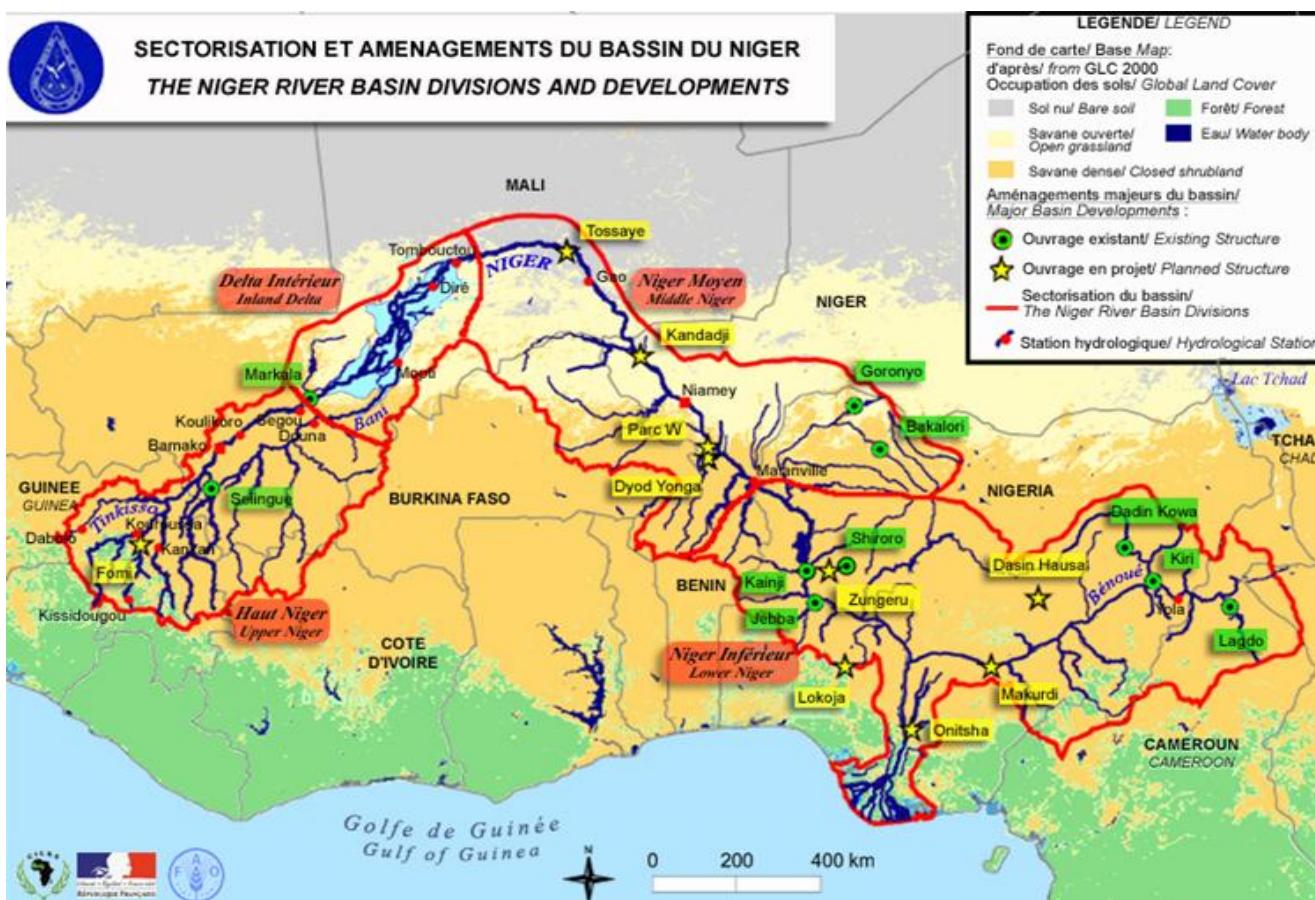
(Source : Rapports études multisectorielles nationales)

Ce tableau montre l'existence d'un certain nombre d'ouvrages aménagés, en cours d'aménagement et projetés de puissance installée supérieure à 30 MW ou pouvant irriguer plus de 5 000 ha. Ces ouvrages sont destinés à assurer la production d'énergie hydroélectrique et l'irrigation. Ils peuvent contribuer à la régulation du cours du fleuve et favoriser la navigation fluviale. La liste complète des ouvrages présentés dans les études multisectorielles nationales est donnée en annexe 2.

De l'analyse des données du tableau n° 2, il ressort que la totalité des ouvrages déjà réalisés et fonctionnels sont essentiellement dans le Niger Supérieur et le Niger Inférieur.

Enfin les plus importants de ces aménagements en projet (Taoussa, Kandadji, Fomi et Makurdi) peuvent contribuer de manière significative à la régulation des écoulements du fleuve, favoriser la navigation et prendre par ailleurs une option régionale d'optimisation des avantages qu'ils présentent.

La plupart de ces sites de barrage sont schématisés sur la carte n°3 ci-dessous.



Carte n° 3 : Les sites de quelques barrages existants ou projetés (Source : ABN)

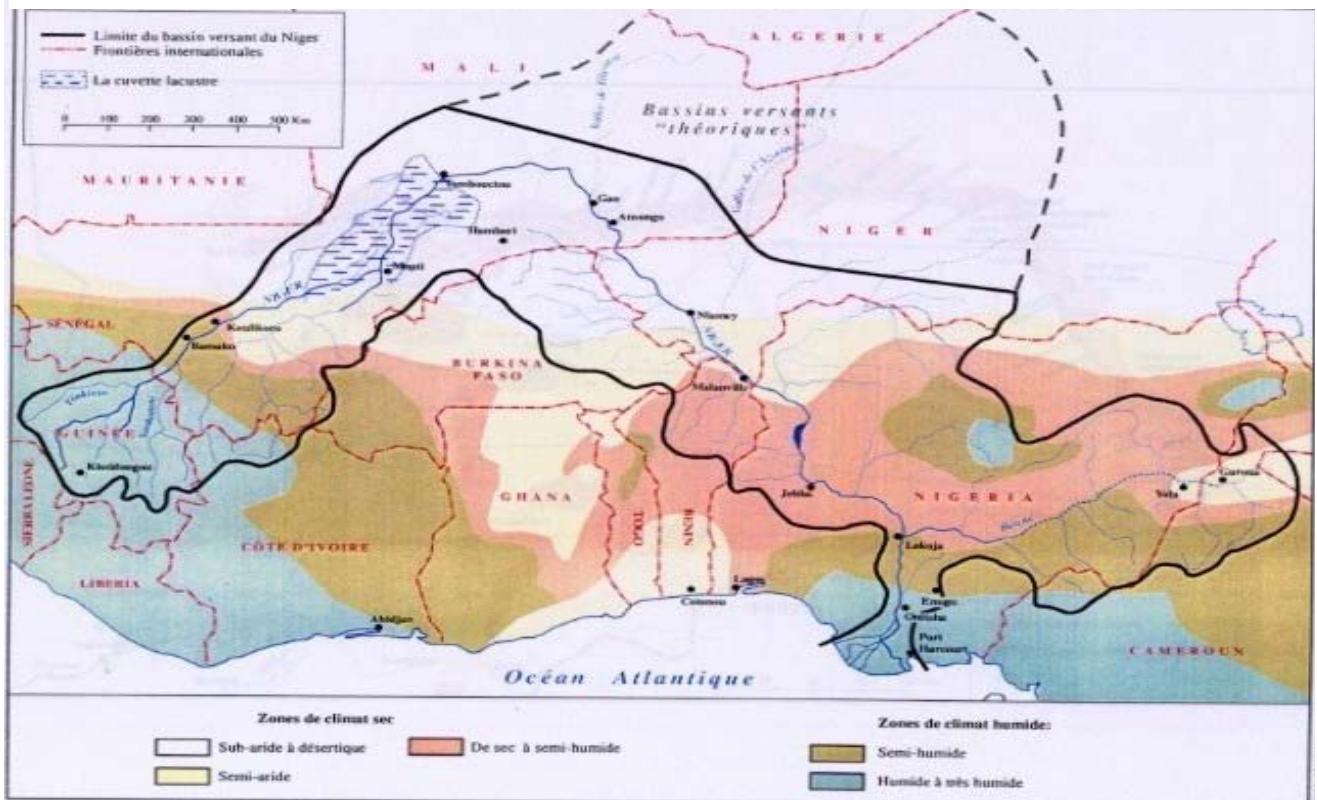
1.1.1 - Le contexte climatique du bassin

En l'absence de relief élevé (les plateaux du Fouta Djallon ont 1100 m d'altitude en moyenne), l'écologie du bassin est fortement déterminée par les facteurs climatiques dont notamment la pluviométrie et la température. On distingue ainsi, quatre (4) zones climatiques distinctes traversées par le fleuve Niger et ses affluents ; il s'agit de :

- la zone guinéenne (humide à très humide),
 - la zone soudano-guinéenne (semi-humide),
 - la zone sahélienne (semi-aride),
 - et la zone sub-désertique (aride).

Aussi les principales zones climatiques sont en bandes Est-Ouest, sensiblement parallèles comme l'illustre la carte n° 4 :

Carte N° 4 : Les grandes zones climatiques du bassin du Niger (Source : Archives ABN)

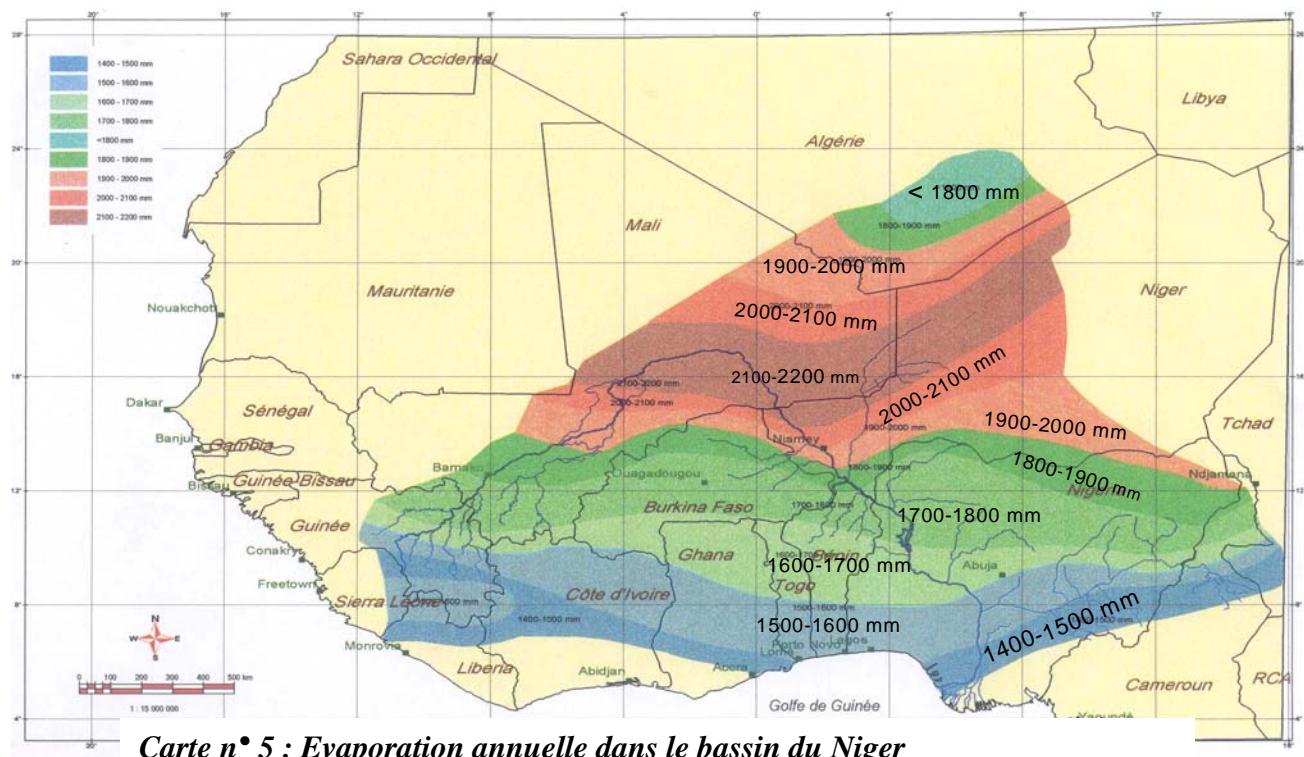


Ces zones sont caractérisées par l'alternance d'une saison des pluies centrée sur le mois d'août qui dure 2 à 3 mois au Nord, 6 à 8 mois au Sud et d'une saison sèche marquée par l'Harmattan.

La **température moyenne** diminue du Nord au Sud. La moyenne mensuelle est très élevée en avril/mai au Nord du Niger supérieur, dans le Delta Intérieur et dans le Niger Moyen et en mars dans le Niger Inférieur (Lokoja au Nigeria). Dans les zones sahélienne et semi-désertique (Delta Intérieur et Niger Moyen), les températures maximales observées d'avril à juin, peuvent parfois avoisiner les 50°C. Par exemple, 42°C en avril/mai à Niamey et 43°C à Gao (Mali). Les températures deviennent basses en août, dans presque toutes les zones du bassin en raison de la saison pluvieuse.

Le taux d'humidité oscille entre un minimum inférieur à 20% et un maximum de 50 à 60% dans le Delta Intérieur et dans le Niger moyen par exemple et le taux maximal atteint 70% au Sud et plus de 90% à l'embouchure du fleuve.

L'évaporation annuelle varie en moyenne entre 1400/1500 mm au Sud dans le Golfe de Guinée à 1900/2200 mm dans la boucle du Niger en zone sahélienne pour redescendre progressivement à moins de 1800 mm à l'extrême Nord en Algérie comme l'indique la carte n°5. Le tableau n°3 donne une estimation des hauteurs de l'évaporation sur nappe d'eau libre par région où des aménagements existent ou sont prévus.



Carte n° 5 : Evaporation annuelle dans le bassin du Niger

(Source : Document Projet GEF-PNUD/ABN, mars 2001)

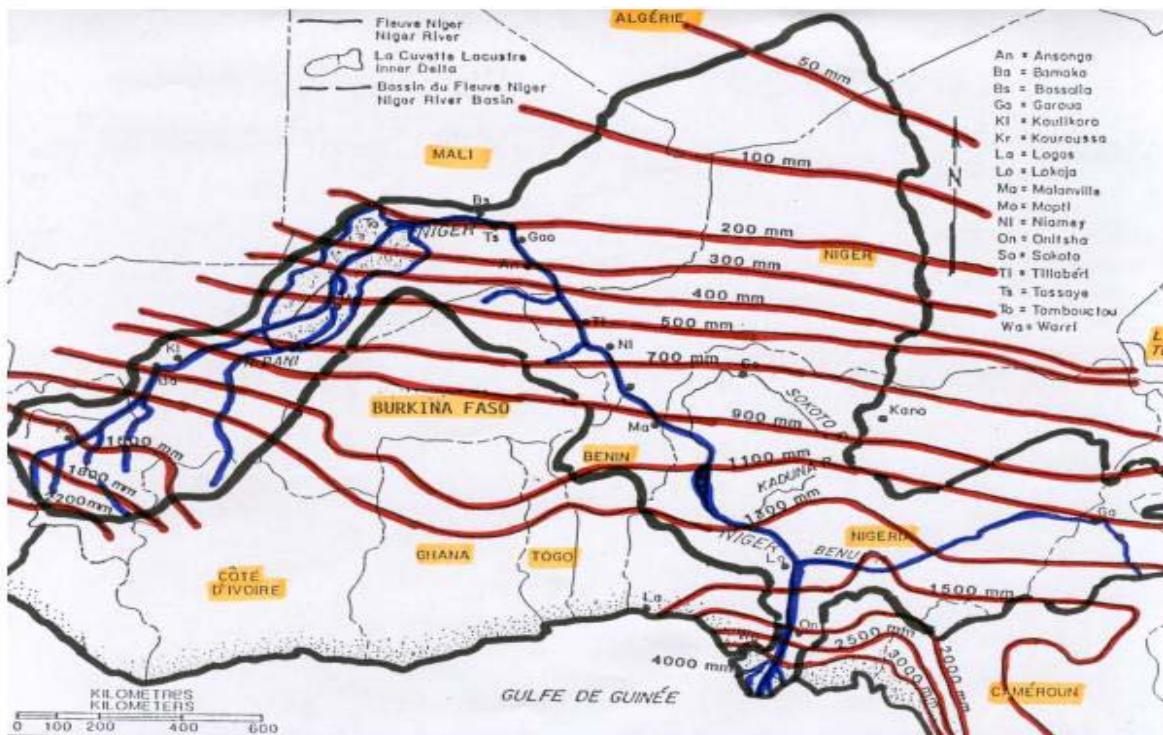
Tableau 3: Estimation de l'évaporation annuelle sur nappe d'eau libre en mm

Régions	Évaporation moyenne annuelle
Têtes de bassin en Haute Guinée	1200-1400 mm
Plaines de Haute-Guinée	1500 mm
Sud du bassin du Bani, Sankarani	1500 mm
Niger malien Koulikoro-Ségou	1700 mm
Région de Mopti	2000 mm
Boucle du Niger, Toussa, Gao	2300-2500 mm
Nord-est Burkina, Kandadjji	2350-2450 mm
Sud Niger, Nord Nigeria, Sokoto	1900-2000 mm
Sud Plateau de Jos, Adamawa	1400 mm
Jebba, Baro, Makurdi	1500 mm
Nord Bénoué Cameroun, Gongola	1900-2000 mm
Onitsha, Niger inférieur	1200 mm
Delta maritime	1100-1000 mm

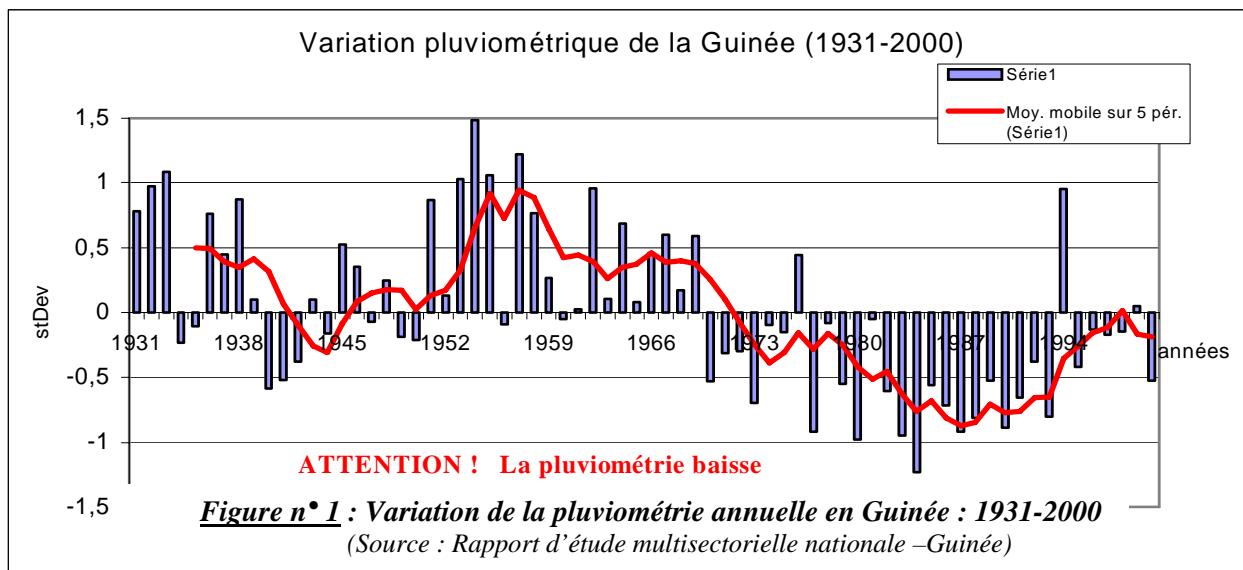
(Source : Centre Régional AGRHYMET)

La **pluviométrie** dans le bassin du Niger, est marquée par un fort gradient : plus de 2000 mm au Sud à moins de 50 mm à l'extrême Nord du bassin, comme le montre la carte N°5 de répartition de la pluviométrie moyenne annuelle.

Carte N°6 : Les isohyètes annuelles dans le bassin du Niger (Source : Archives ABN)



D'une façon générale, la pluviométrie annuelle moyenne dans le bassin du Niger varie considérablement d'une année à une autre. L'analyse de l'évolution des totaux pluviométriques annuels, montre une « cassure » remarquable à partir de l'année 69-70. Ainsi, on distingue dans le bassin, deux (2) tendances : une période “**Humide**” avant 1970 et une période “**Sèche**” de 1970 à nos jours (avec quelques années excédentaires) comme l'illustrent par exemple, les Figures n° 1 à 5 sur l'évolution des cumuls annuels des pluies dans le Haut bassin en Guinée et au Mali (Bamako), dans le Niger Moyen à Niamey (Niger), à Kandi (Bénin) et à Odienné (Côte d'Ivoire).



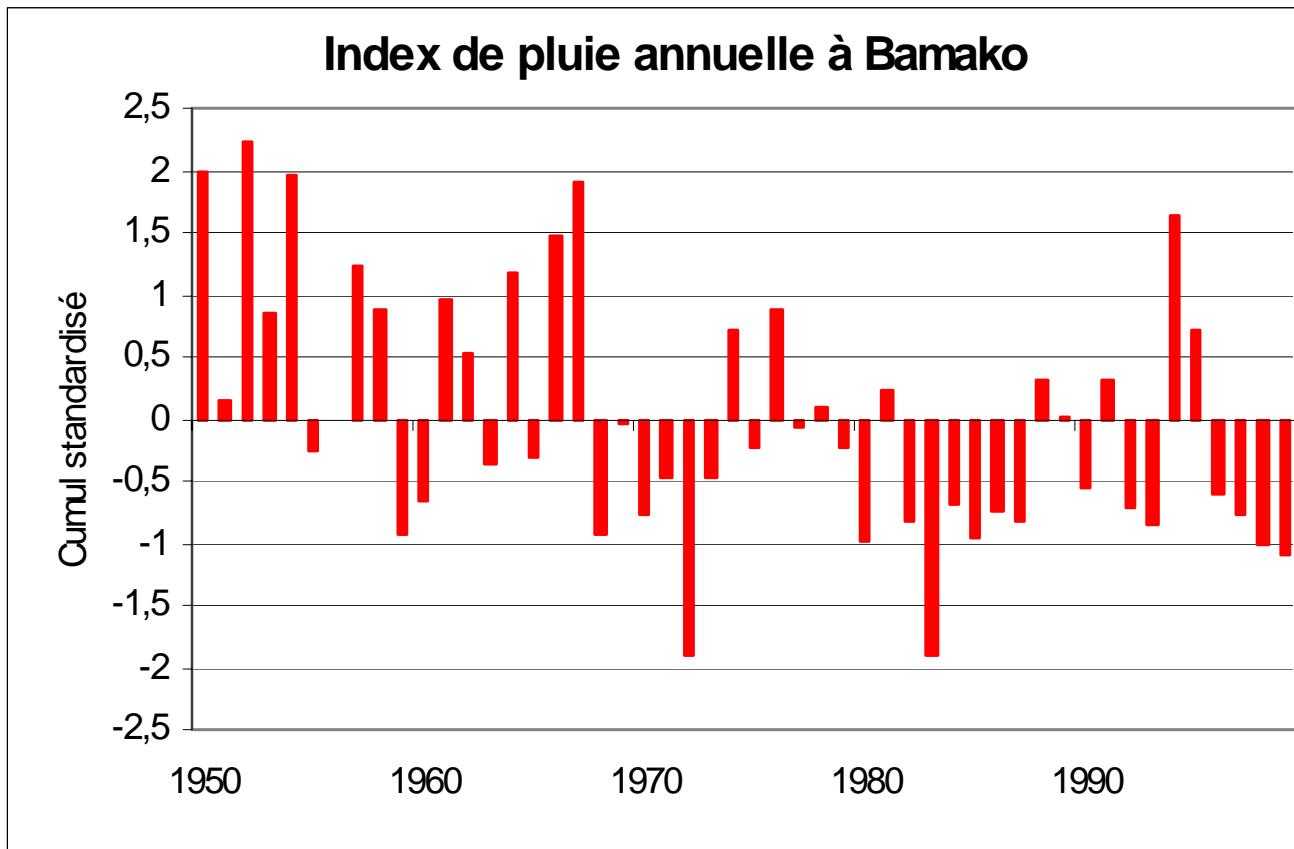


Figure n° 2 : Index des pluies annuelles à BAMAKO (Mali) de 1950 à 2000

(Source : Centre Régional AGRHYMET)

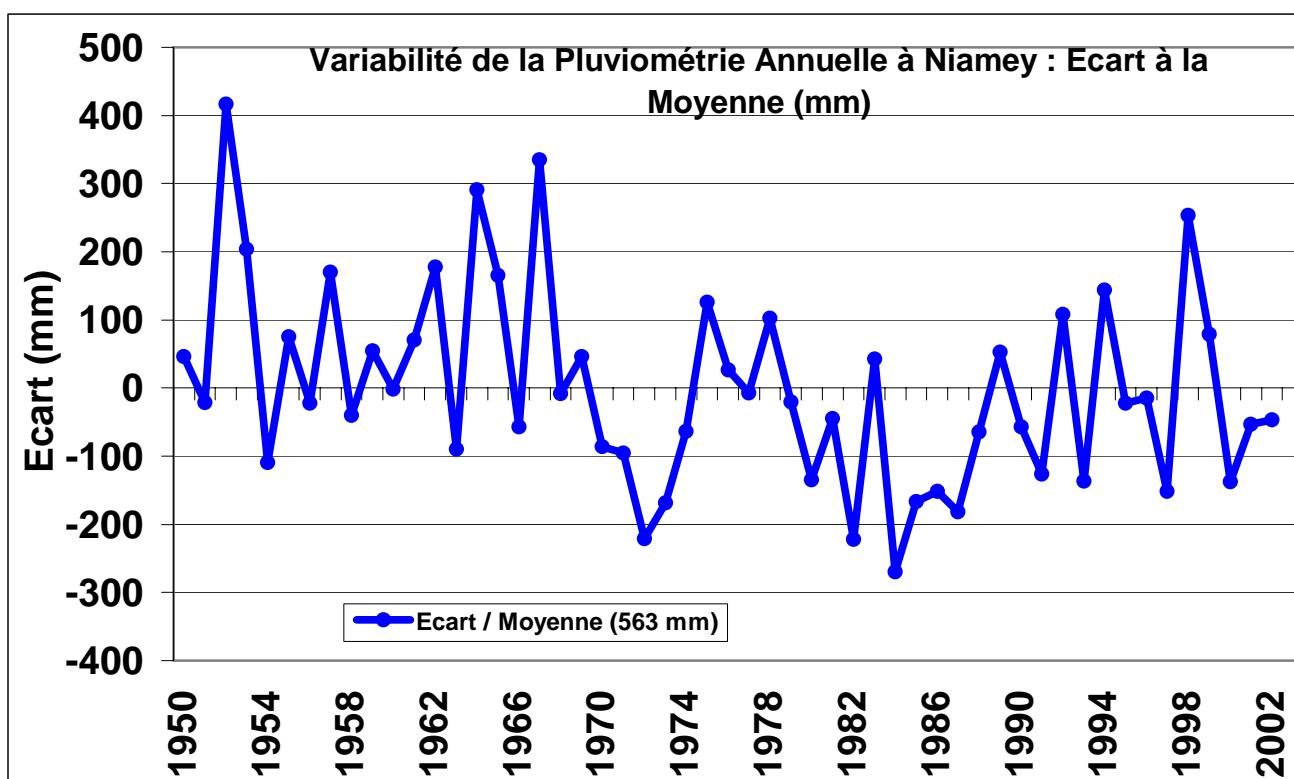


Figure n° 3 : Variabilité de la pluviométrie annuelle à Niamey (Niger)

(Source: CIP-HYDRONIGER –ABN)

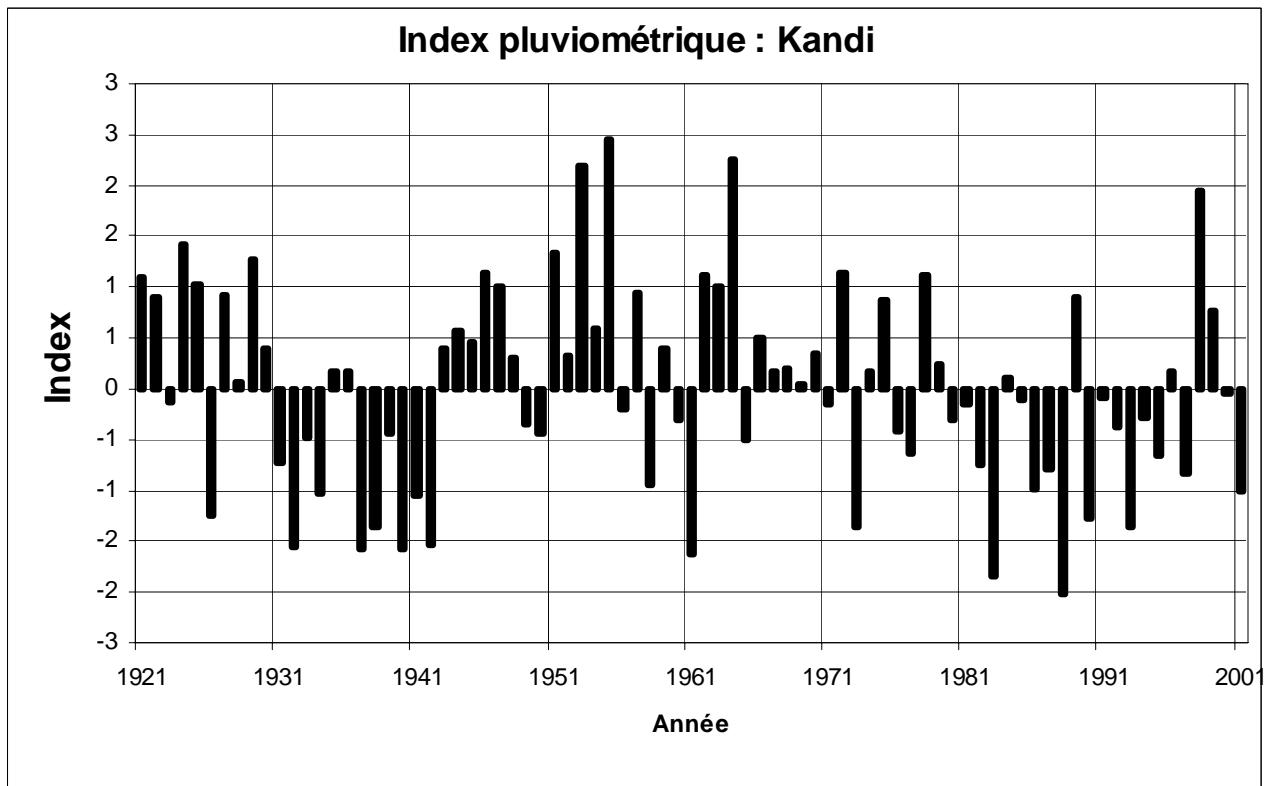
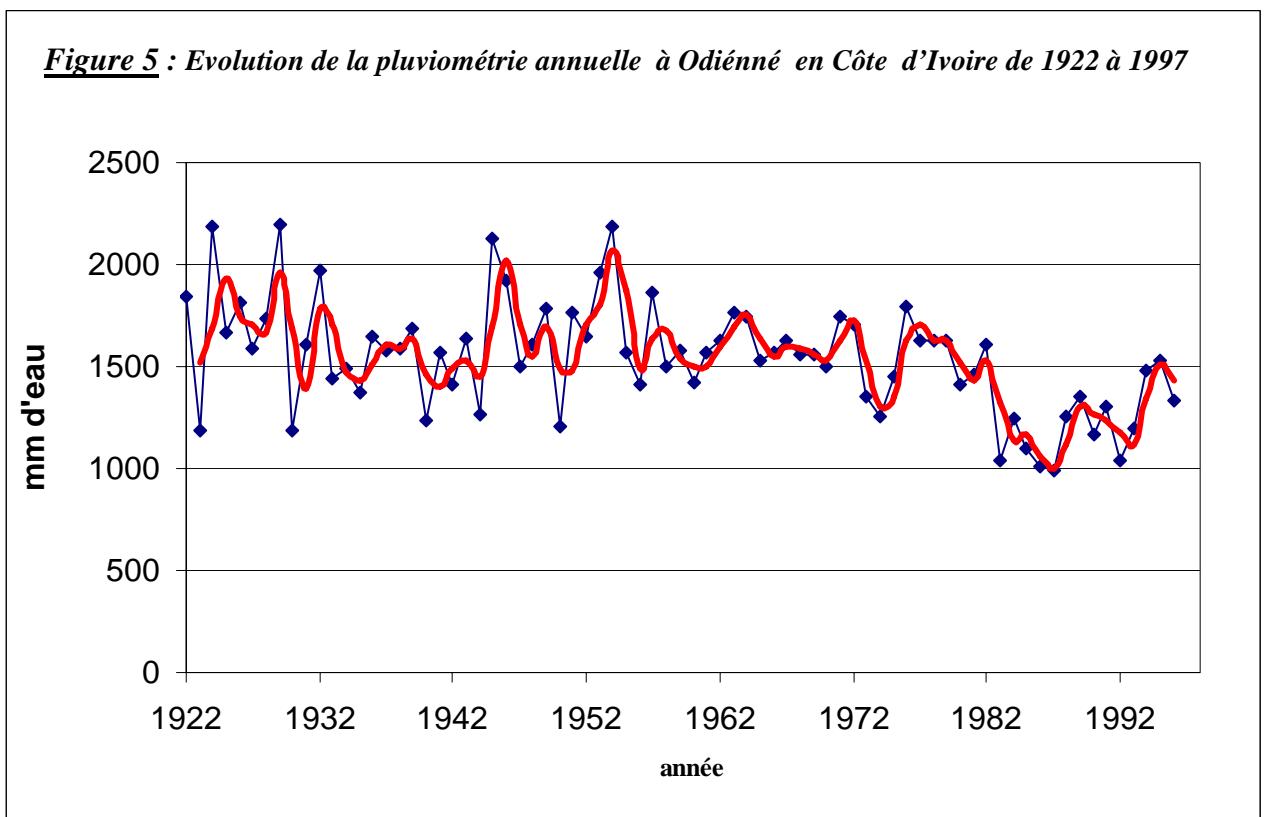


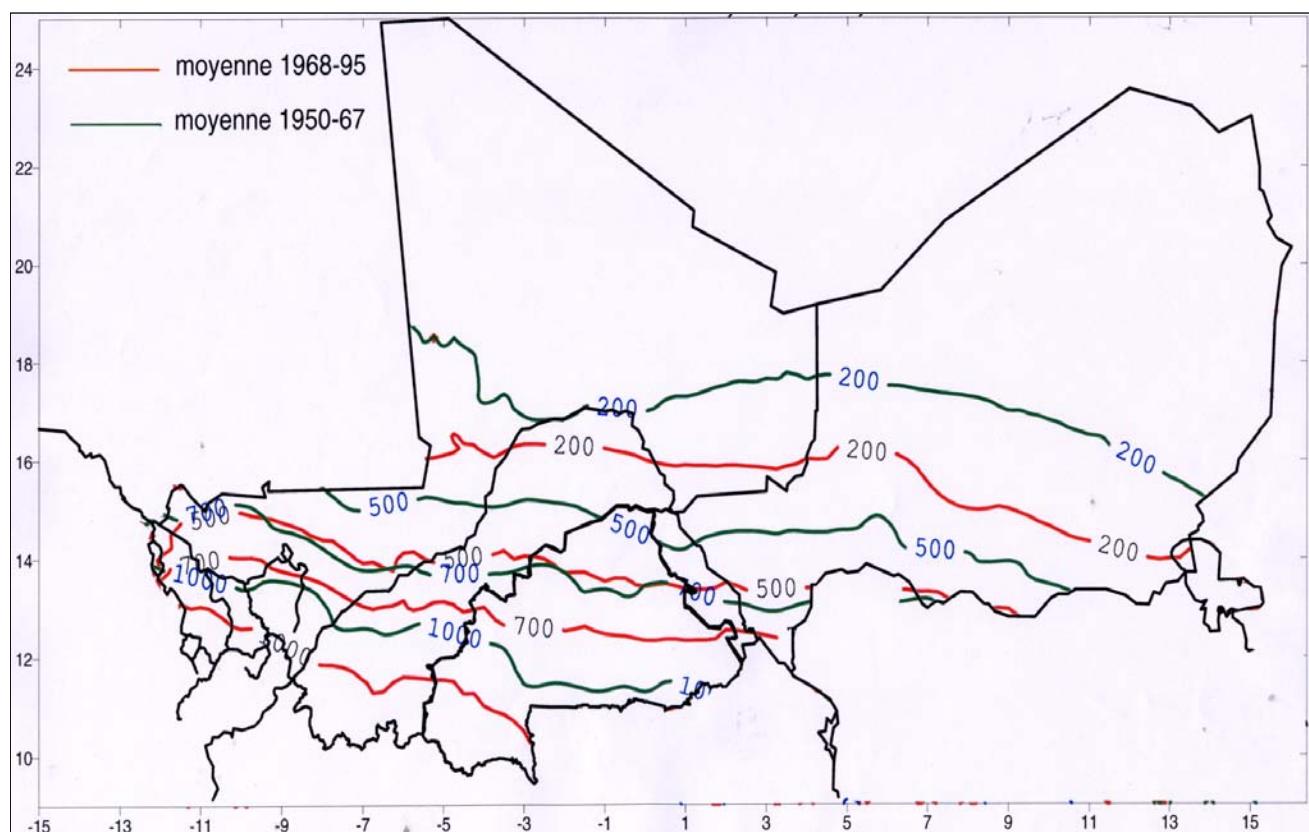
Figure n°4 : Index pluviométrique de cumuls annuels à la station de Kandi (Bénin) sur la période 1921-1990 (Source : Rapport Etude multisectorielle nationale – Bénin 2004)



(Source : Rapport Etude multisectorielle nationale – Côte d'Ivoire 2004)

Il ressort de l'analyse de ces graphiques que la décennie 80-90 a été particulièrement sèche avec la succession de plusieurs années déficitaires. Dans l'ensemble, on note une tendance généralisée à la baisse de l'ordre 20 à 30% dans les régions du bassin. Cette diminution de la pluviométrie, reste imputable aux changements climatiques que connaît notamment la sous-région ouest-africaine. Elle a eu des répercussions néfastes sur l'environnement du bassin qui s'est fragilisé avec le concours de la pression de l'homme.

Ainsi, dans la partie sahélienne du bassin, cette baisse s'est traduite entre autres, par la descente des isohyètes 200, 500, 700 et 1000 mm vers le Sud d'environ 100 Km, indiquant une avancée significative du désert (Cf carte N° 7 des Isohyètes interannuelles (mm) de la partie sahélienne du bassin de 1950-1995)

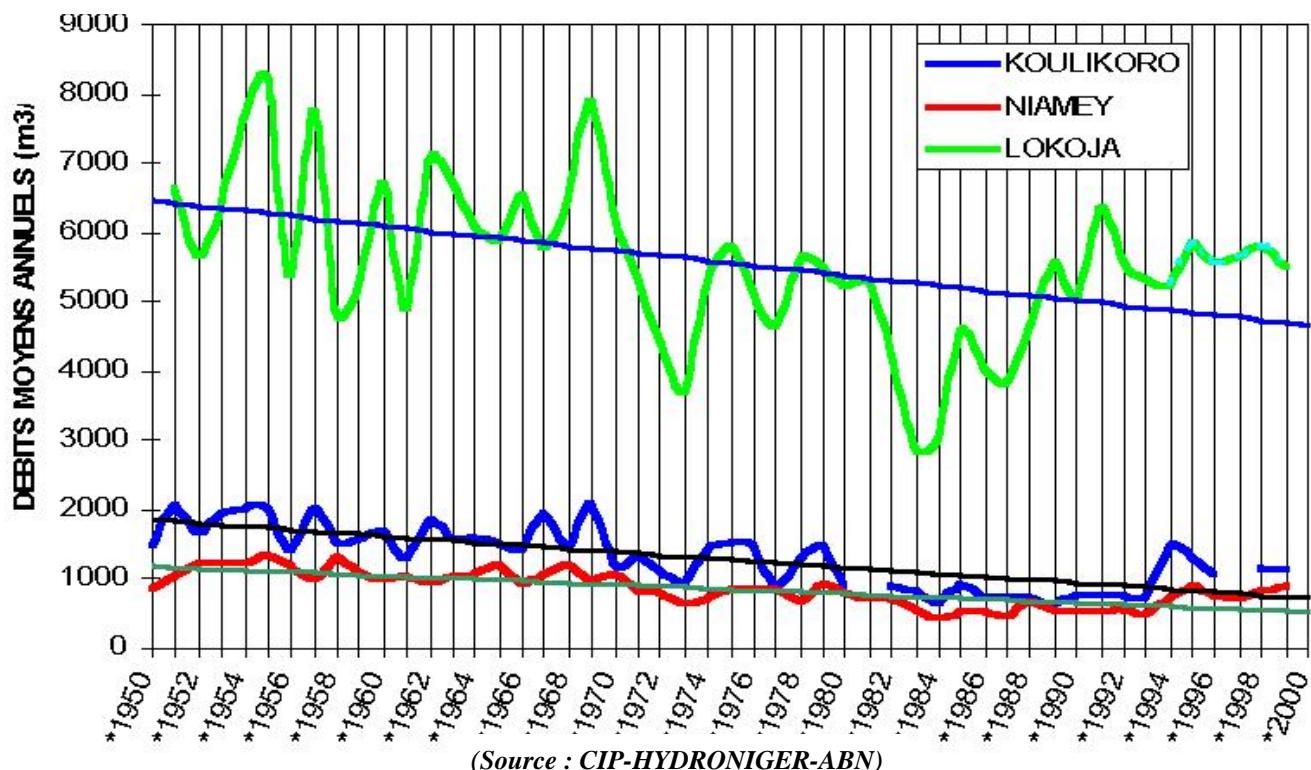


Carte N° 7 : Isohyètes inter-annuelles (mm) dans la partie sahélienne du bassin de 1950-1995
 (Source : Archive CIP-HYDRONIGER-ABN)

Par ailleurs, cette situation pluviométrique déficitaire même dans les régions forestières ou côtières du bassin à partir de 1970 a engendré un déséquilibre hydro-écologique profond qui se caractérise par :

- une réduction des écoulements de surface d'environ 20 à 50%, comme l'indiquent les graphiques suivants avec des étiages parfois sévères allant jusqu'à l'arrêt des écoulements comme se fut le cas par exemple du Bani à Douna (Mali) en 1983, 1984 et 1987 et du Niger à Niamey en 1985. Le graphique n° 6 suivant montre cette tendance générale à la baisse des écoulements dans toutes les éco-régions du bassin.

Figure n° 6 : Evolution des Débits annuels du Fleuve Niger aux stations de KOULIKORO (Mali), de NIAMEY (Niger) et de LOKOJA (Nigeria) – Tendance générale à la diminution de l'ordre 20 à 50%



- l'abaissement du niveau des nappes d'eaux souterraines et l'apparition des phénomènes environnementaux, comme l'ensablement du lit, la colonisation des plans d'eau par les végétaux flottants, les érosions hydriques et éoliennes, la pollution d'origines diverses. Ces menaces prennent dans certains cas, des allures extrêmement préoccupantes.



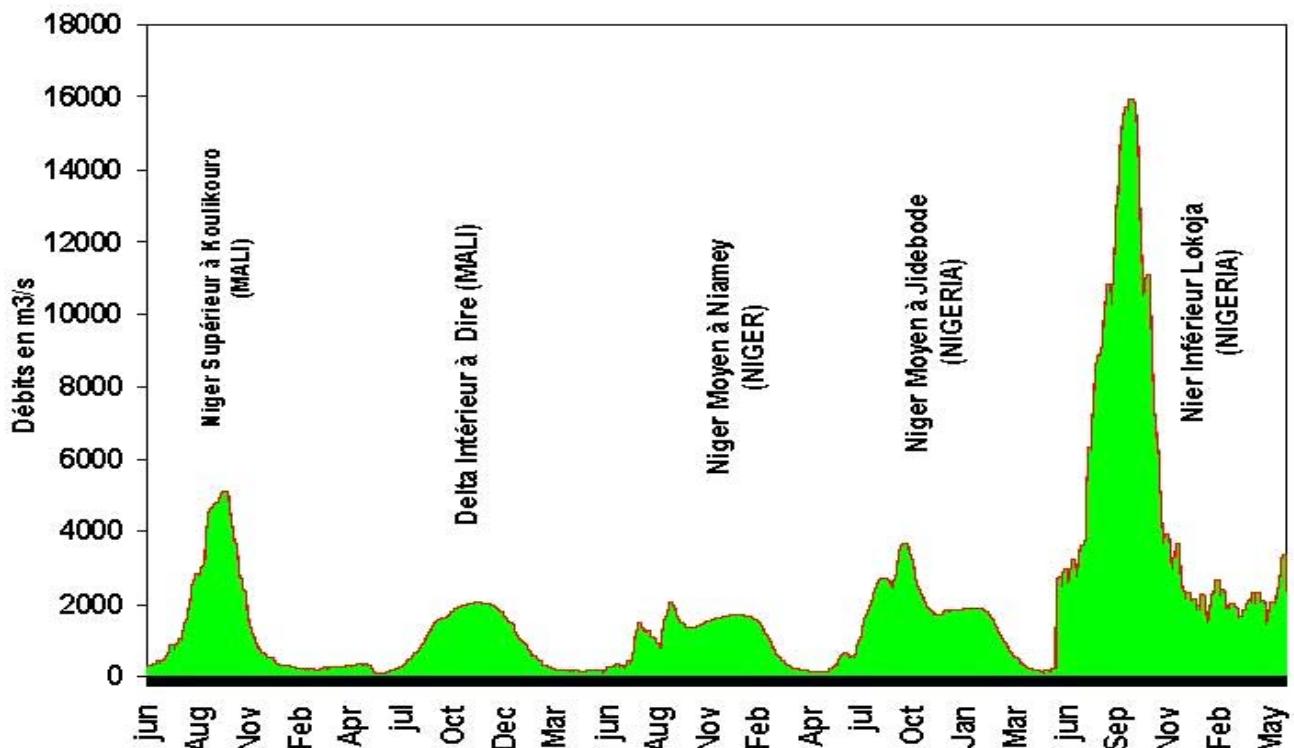
Photo 2 : Phénomène d'occupation du plan d'eau du Niger par la jacinthe d'eau à Niamey
(Source : Archive ABN)

1.1.2 Les contextes hydrographique et hydrologique

D'une manière générale, le régime du fleuve Niger varie d'une zone climatique à une autre. Ainsi, les écoulements dans les différents tronçons du cours principal du Niger au cours d'une année hydrologique allant de juin à mai de l'année suivante, sont caractérisés par :

- des crues bien marquées à Koulikoro (station de référence du Niger Supérieur) de septembre-octobre ;
- des crues amorties et étalées dans le Delta Intérieur (octobre-novembre) avec d'importantes pertes d'eau par évaporation et infiltration ;
- deux crues observées dans le Niger Moyen : la première dite locale ou "blanche" en septembre ou octobre essentiellement provoquée par les apports des affluents rive droite nigéro-burkinabé et béninois et la deuxième dite soudanienne ou "Noire" apparaissant en décembre-janvier voire février dont le maximum dépasse largement celui de la crue blanche suivant les années;
- des crues maximales sont observées dans le « Niger Inférieur » grâce aux apports notamment de la Bénoué en septembre-octobre comme l'indique le graphique ci-dessous :

Figure 7 : Comportement hydrologique du fleuve Niger par brief



(Source : CIP-HYDRONIGER / ABN)

A Koulikoro, station représentative du bassin du Niger Supérieur, le débit moyen inter-annuel est de 1 350 m³/s (moyenne 1929-1970) soit 42 milliards de m³/an et est de l'ordre de 1 039 m³/s (moyenne 1971-2002) correspondant à environ 33 milliards m³/an soit une diminution de 23%.

Au niveau du Delta Intérieur, son fonctionnement hydrologique est largement dépendant des écoulements provenant des bassins du Niger Supérieur et du Bani et de ses propres conditions morphologiques et hydro-climatologiques (défluents, inondations, évaporation et infiltration). Le Tableau n°4 ci-dessous donne des exemples de variation des modules, de Koulikoro à Taoussa, pour trois années hydrologiquement contrastées ($m^3.s^{-1}$) :

Tableau 4 : Modules annuelles dans le Delta Intérieur pour trois années hydrologiquement différentes

Station	Année humide (1954)	Année moyenne (1968)	Année sèche (1985)
Niger à Koulikoro (Débit entrant dans le Delta)	2 075	1 445	915
Niger à Ké- Macina (entrée Delta)	1 951	1 306	765
Bani à Douna (confluant avec le bras principal du Niger à Mopti)	926	456	150
Diaka à Kara (bras du Niger)	642	409	255
Niger à Mopti (après apport du Bani)	1 702	1 098	604
Niger à Diré (peu avant sa sortie du Delta)	1 522	1 118	619
Niger à Taoussa (après le Delta)	1 457	1 033	574

(Source : CIP-HYDRONIGER/ABN – 2004)

De l'analyse de ce tableau, il ressort une perte importante d'eau au profit surtout des écosystèmes du Delta Intérieur soit environ 20 milliards de m^3 en année humide, 13 milliards de m^3 en année moyenne et 11 milliards en année sèche.

Dans le Niger Moyen, les écoulements sont largement dépendants des flux provenant du Delta Intérieur et des apports des affluents de la rive droite que sont d'une part , le Gorouol, le Dargol, la Sirba, le Diamangou, la Tapoa prenant leur source au Burkina Faso et d'autre part, la Mékrou, l'Alibori et la Sota qui drainent le Nord du Bénin. Le débit moyen inter-annuel du Niger à Niamey entre 1971 et 2002 est de 704 m^3/s seulement contre 1 062 m^3/s pour la période de 1929-1970 soit une diminution globale de l'ordre de 34%.

Dans le Niger Inférieur, le fleuve reçoit plusieurs affluents importants, comme le Sokoto, le Kaduna et surtout la Bénoué, principal affluent du fleuve Niger issu des Monts Adamaua (Cameroun) et dont le bassin versant couvre 450 000 km². Son apport à sa confluence à Lokoja avec le Niger est au moins équivalent à l'apport du fleuve lui-même : à Makurdi (avant sa confluence), son débit moyen inter-annuel (1955-1995) est de 2 920 m^3/s .

Le débit moyen inter-annuel du Niger en amont de Jebba, en aval des barrages de Kainji et Jebba est de 1 454 m^3/s . Après la confluence à Lokoja, il passe à 5 660 m^3/s (moyenne de la période de 1915 à 2001). A l'instar du Niger Supérieur et du Niger Moyen, le Niger Inférieur connaît une baisse notable des écoulements. La moyenne de 1929-1970 est de 6 055 m^3/s contre 5 066 m^3/s (1971-2001) soit une diminution d'environ 17%.

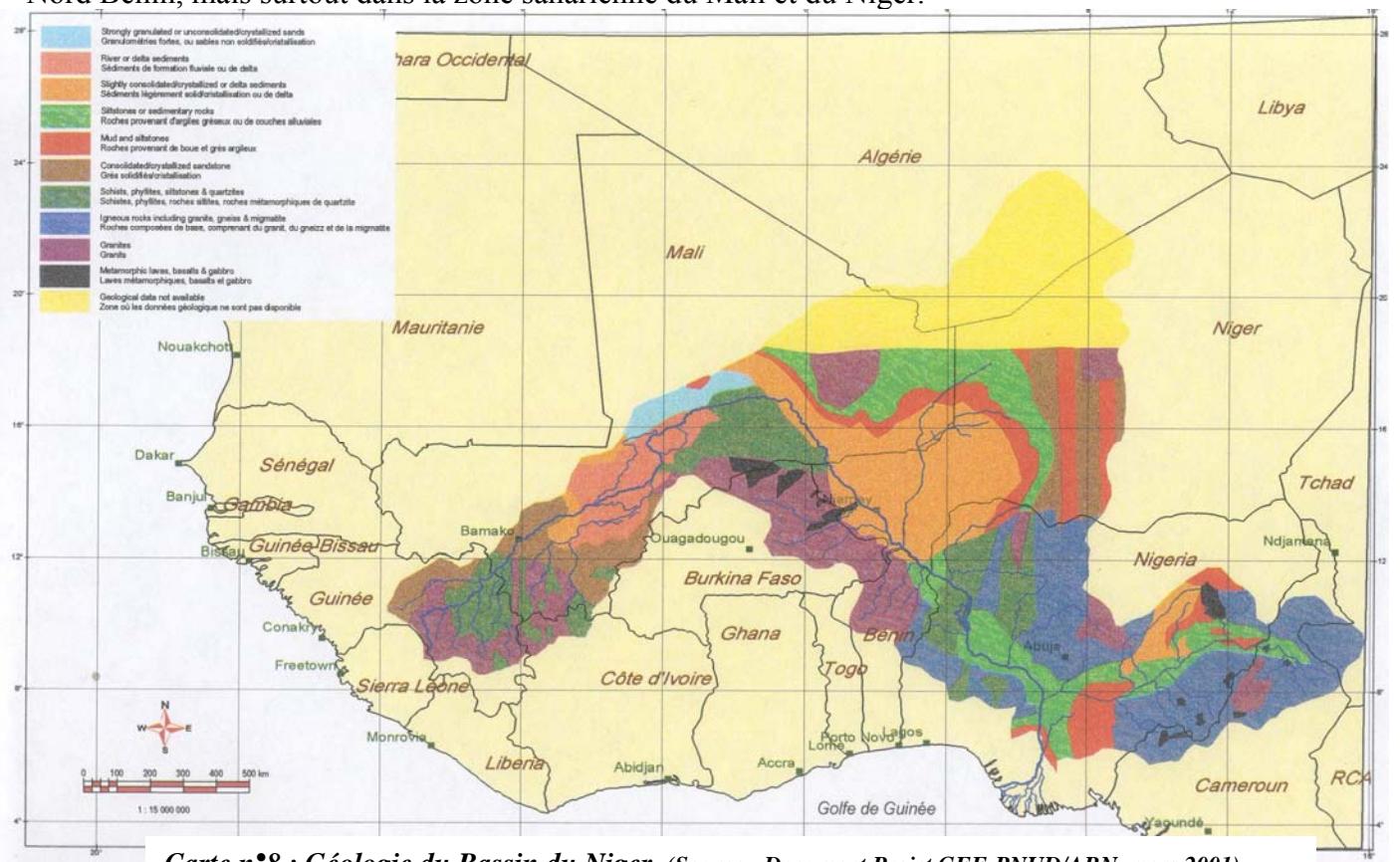
1.1.3 - Les contextes géologique, hydrogéologique et pédologique

■ Géologie :

La géologie du bassin du Niger (voir carte n° 8 ci-dessous) est caractérisée dans sa partie amont et sur l'ensemble de sa rive droite (notamment les têtes de bassin de ses tributaires) par des terrains anciens :

- **socle archéen** composé de granites, gneiss et micaschistes, pour la partie guinéenne du bassin, le Nord de la Côte Ivoire, le Sud-Ouest du Mali, pratiquement l'ensemble du Burkina Faso, le Nord du Bénin avec quelques intrusions basiques (dolérites, gabbros) en Guinée au site de Fomi et au Niger près de Tillaberi ;
- **Précambrien moyen et supérieur**, composé de schistes et quartzites, affleurant dans les basses vallées du Niger en Guinée et au Mali, et du Bani en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso, et très largement au Sud-Est de la boucle du Niger (Bourem, Gao, Ansongo) et dans la vallée à Niamey ;
- **Cambrien**, schistes et grès, de Bamako à Sikasso et **Ordovicien**, grès-quartzites et grès divers du plateau Mandingue et ensemble de plateaux entre Koulikoro, Koutiala et Bandiagara (pays Dogon).

A l'aval de Koulikoro, au Nord de Ségou, dans le Delta Intérieur, mais aussi dans la dépression du Gondo à l'Est du pays Dogon, des **recouvrements quaternaires** et **actuels** (alluvions ou dunes) masquent le substratum et en particulier le **Continental Terminal** (CT) qui affleure cependant en rive gauche du Niger à Goundam, Tombouctou, Gourma Rharous, puis est continu de Bourem, Gao, jusqu'à Niamey, Gaya avec une extension vers le Nord et les bassins sédimentaires de Taoudenit, de l'Azaouad, du Tilemsi et de l'Azaouak. Sous le Continental Terminal composé de grès argileux, de sables et d'argiles, il existe le **Continental Intercalaire** (CI) qu'on retrouve en bordure du Niger au Nord Bénin, mais surtout dans la zone saharienne du Mali et du Niger.



Carte n°8 : Géologie du Bassin du Niger (Source : Document Projet GEF-PNUD/ABN, mars 2001)

■ Hydrogéologie :

Dans le bassin du Niger, on rencontre **deux catégories d'aquifères** bien différenciées en fonction des formations géologiques encaissantes :

- les aquifères discontinus ;
- les aquifères généralisés.

a) Les **aquifères discontinus** sont de type semi-continu ou entièrement discontinu en fonction de la densité, de l'extension et du degré d'intercalation des réseaux de fissures affectant la roche encaissante et en fonction des relations hydrauliques avec les nappes situées dans leur recouvrement. Cette catégorie d'aquifères se rencontre dans les formations géologiques compactes, peu ou non perméables, mais ayant localement une perméabilité secondaire soit par altération physico chimique, soit par fissuration ou fracturation. Ces aquifères discontinus se rencontrent principalement sur la rive droite du fleuve Niger (Guinée, Mali, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger) dans les zones guinéennes soudanaises et soudano sahéliennes.

L'hydraulique villageoise fait appel essentiellement à ce type d'aquifères dans les zones concernées. La règle générale étant l'hétérogénéité en terme de profondeur de l'eau et de débit moyen des forages (ouvrages plus appropriés pour le captage), les débits spécifiques et les taux d'échec de forages sont très variables (30 à 70%).

b) Les **aquifères généralisés** se rencontrent dans de vastes formations sédimentaires du tertiaire au quaternaire, à porosité d'interstice (sables, grès) ou de fissures (dolomies, calcaires, marno-calcaires karstifiés, roches très diaclasées..), principalement sur la rive gauche (Mali, Niger, Tchad, Nigeria Cameroun).

Il existe une certaine continuité dans leurs caractéristiques dans l'espace, bien que celles-ci puissent évidemment varier du fait de l'hétérogénéité du matériau aquifère (variations latérales ou verticales de faciès) et ses changements d'épaisseur. Les aquifères profonds sont captifs et souvent surmontés par des aquifères superficiels dans les formations d'altérites à la surface des plateaux, dans les alluvions et colluvions des plaines et des fonds de vallée.

En fonction de leurs épaisseurs et de la pluviométrie, les aquifères superficiels sont, soit semi continus et en liaison hydraulique avec les aquifères profonds, soit discontinus en situation perchée. Les caractéristiques sont également variables mais nettement favorables par rapport aux aquifères discontinus avec des débits pouvant dépasser les 200 m³/h et avec des possibilités d'artésianisme jaillissant notamment au Niger.

D'une manière générale dans le bassin du Niger, les eaux souterraines présentent à quelque exception près, des caractéristiques physico-chimiques acceptables. La population, dans sa grande majorité y a recourt pour son approvisionnement, celui du cheptel et dans certains cas, pour la petite irrigation. Le Tableau n° 5 ci-dessous donne les caractéristiques hydrogéologiques des aquifères du bassin.

Tableau n°5: Les caractéristiques hydrogéologiques des aquifères du bassin

	Unités	Faciès	Propriétés hydrogéologiques
Socle	« Granitique » granites, gneiss, Migmatites « Schisteux » Schistes, grès, arkoses, quartzites, conglomérats, grauwackes, tuffites	Roches	Potentialités généralement assez faibles sauf en milieu fracturé, les débits sont de quelques m ³ /h
		Altérites	Généralement peu épaisses. Porosité d'interstices. Les débits peuvent atteindre quelques dizaines de m ³ /h
		Latérites	Possibilités de trouver des aquifères superficiels (à caractère temporaire et d'extension limitée) lorsque les latérites reposent sur un substratum imperméable d'argiles d'altération.
		Zone altérée	Généralement très épaisse, argileuse, hétérogène et anisotrope. Ressources limitées. La présence d'intercalations de roches détritiques jouant le rôle de drains et améliore la qualité du réservoir.
		Roche dure	Forté hétérogénéité lithologique et forte anisotropie liée à la schistosité.
Sédimentaire	Grès		Formations homogènes, épaisses, subhorizontales, très consolidées. Fissuration plus intense et plus régulière que dans le socle. Circulation de fissures et continuité hydraulique ; les débits peuvent être très importants (plusieurs centaines de m ³ /h)
	Schistes, pélites		Les argilites sont pratiquement stériles. Les intercalations gréseuses présentent de bonnes conditions aquifères.
	Calcaires, dolomies		Excellent débits lorsque les massifs sont karstifiés.
	Altérites sur roches sédimentaires		Perméabilité dépendant de la texture : élevée à proximité de la roche mère, notamment dans les grès. Reste faible sur roches mères argileuses.
	Formations alluviales		Aquifères sporadiques en relation directe avec les cours d'eau.

(Source : synthèse régionale de la Conférence ouest africaine sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau)

■ Pédologie :

Du point de vue de la **pédologie**, on distingue dans le bassin du Niger, trois grands types de sols :

- Les **sols ferrallitiques** observés sur l'extrême Ouest du bassin guinéen du Niger, au Sud du bassin du Bani, au Nord du Bénin et sur la majeure partie du bassin du Niger au Nigeria, y compris le bassin de la Bénoué. Ce sont des sols épais (de 3 à plus de 10 m) ;

- Les **sols ferrugineux tropicaux lessivés** observés sur le Nord du bassin du Bani, en périphérie du Delta Intérieur au Mali, dans l'Est du Burkina Faso et dans toute la partie Nord des bassins du Niger et de la Bénoué au Nigeria et au Cameroun ; ils sont en association avec les sols ferrallitiques sur le

bassin du Niger supérieur en amont de Bamako et sur le bassin de la Kaduna au Nigeria. Leur épaisseur est variable et reste inférieure à 3 m.

- Les **sols hydromorphes**, liés à la présence d'une nappe temporaire ou permanente plus ou moins proche de la surface qui se rencontrent dans des cuvettes, lits des cours d'eau, basses plaines argileuses, etc.

1.2 – Le Contexte humain

Le bassin du fleuve Niger constitue un foyer important de référence des dynamiques démographiques et économiques en raison de ses immenses ressources naturelles. La structure de peuplement du bassin est fortement marquée par l'étalement des pôles historiques (par exemple pôles Mandé du Sud, Mossi, Haoussa, Yoruba-Ibo, etc.) et de la diaspora Peulh qui participent principalement à la redistribution des populations en faveur des zones à fort potentiel de développement. La population du bassin, composée d'une multitude d'ethnies, est inégalement repartie au plan spatial. L'occupation de l'espace est souvent fonction des potentialités de la zone,(voir tableau n° 6 ci-après).

Tableau 6 : Données démographiques du bassin

Pays	Population nationale (habitants)	Population de la portion nationale du bassin (habitants)	% de la Portion nationale par rapport à la population nationale	% de la population de la portion nationale par rapport à la population totale du bassin
Bénin (2002)	6 769 914	996 037	15	1
Burkina Faso (2004)	11 014 856	2 616 024	24	3
Cameroun (2003)	15 500 000	4 463 087	18	4
Côte d'Ivoire (2002)	17 000 000	2 224 400	7	2
Guinée (2004)	9 136 176	2 283 898	25	2,2
Mali (1998)	9 813 873	8 436 576	86	8
Niger (2001)	10 790 352	8 325 356	79	8
Nigéria (2000)	123 897 000	74 338 820	60	71
Tchad (2004)	8 284 000	824 574	2	0,8
TOTAL	212 206 271	104 511 670	49	100

(Source : Rapports - études multisectorielles nationales- pays ABN)

La population est jeune et majoritairement féminine. Près de 44% de la population du bassin a moins de 15 ans. La croissance démographique moyenne est proche de 3% par an. La majorité de la population du bassin travaille dans le secteur de l'agriculture et vit en milieu rural, mais l'urbanisation gagne du terrain. Le taux d'urbanisation actuel dans le bassin se situe autour de 26 % et de 33% dans l'ensemble des pays.

Le PNUD, dans son rapport mondial sur le développement humain (2002) situe la population du bassin à près de 150 millions d'habitants en 2015 (+ 47%), soit près des 3 /4 de la population actuelle de l'ensemble des pays de l'ABN (voir tableau n°7 ci-dessous).

Selon ces mêmes prévisions, la population du bassin sera marquée à long terme par une forte urbanisation, de l'ordre de 50%, avec une prédominance des centres semi urbains (population supérieure à 5 000 habitants). Toutefois, la composante rurale de la population perdurera comme une constante des établissements humains dans le bassin, suivant un profil de distribution inégalement réparti dans l'espace. La partie inférieure du bassin sera plus fortement urbanisée que les parties sahélienne et supérieure où la part de la population vivant en milieu rural devrait rester élevée.

Tableau n° 7 : Projection de la population du Bassin à l'horizon 2015

PROJECTIONS ANNEE 2015 (EN MILLIONS D'HABITANTS)										
Pays	BEN	BKF	CAM	RCI	GUI	MLI	NGA	NGR	TCD	ABN
Population totale	9,4	18,5	20,2	21,5	11,3	17,7	165,3	18,5	12,4	294,8
Population du bassin	3,4	4,5	1,2	3,2	3,9	12,5	112,2	5,67	0,14	146,7
Population urbaine du bassin	1,44	0,16	0,7	0,1	0,32	1,6	29,8	2,65	0,03	36,8
Population rurale du bassin	1,96	4,4	0,5	3,1	3,58	10,9	82,4	3,02	0,1	109,9

(Source : Rapport mondial sur le Développement Humain - PNUD, 2002)

1.3- Le contexte socio-économique

Le bassin du fleuve Niger regroupe essentiellement des pays pauvres faisant partie des pays les moins avancés (PMA). Certains sont sahéliens enclavés et soumis à un climat tropical de type soudano sahélien caractérisé par des sécheresses répétées ces dernières décennies et une désertification croissante. En plus de cet environnement physique des plus austères, ces pays évoluent dans un contexte économique difficile avec une économie dominée par l'agriculture et l'élevage. Ces activités génèrent 40 à 60% de leurs recettes d'exportation et occupent 80 à 90% de la population active. Les autres pays ne faisant pas partie des PMA, demeurent tout de même pauvres malgré l'existence de ressources autres que agricoles mais encore insuffisamment ou mal exploitées (mines, or, pétrole, etc.).

Le contexte économique des Etats membres de l'ABN est marqué depuis plusieurs décennies par la mise en oeuvre de vastes programmes d'ajustement structurel avec l'appui des Institutions de Bretton Woods (Banque Mondiale et Fonds Monétaire International). Ces programmes d'ajustements successifs se sont traduits par la libéralisation des économies et la mise en œuvre des réformes économiques et structurelles. Conjuguées à la dévaluation du franc CFA en 1994, ces réformes ont contribué à l'amélioration sensible des performances macro-économiques. Le PIB global des neuf pays

de l'ABN a atteint 70 milliards de FCFA en 2000, avec un taux de croissance moyen de 3 %. Le PIB moyen par habitant est estimé à 350 \$ EU/an en 2000.

Cette modeste croissance économique n'ayant pas été suivie par une véritable redistribution des richesses, la situation des populations déjà pauvres et très largement majoritaires dans les pays de l'ABN, n'a cessé de se détériorer. La pauvreté a atteint des proportions inquiétantes dans la majorité des pays et surtout dans les pays sahéliens (Burkina Faso, Mali, Niger et Tchad). Le seuil de pauvreté est de 46,4% au Burkina Faso, 50% au Cameroun, 63% au Niger, 60% au Tchad, et 38,4% en Côte d'Ivoire avec une prédominance en milieu rural : 96% des pauvres sont des ruraux au Burkina Faso, 74% au Mali, 86% au Niger et 75% en Côte d'Ivoire. Les femmes et les jeunes sont les plus touchés par la pauvreté. Cette situation de pauvreté qui touche une grande partie de la population explique la faiblesse du niveau de développement humain de ces pays comme le montre le tableau n°8 ci-dessous

Le contexte socio-économique du bassin comporte des caractéristiques pratiquement similaires à celles de l'ensemble des pays avec cependant une prédominance des problématiques liées à la gestion durable des ressources naturelles et en particulier l'eau. Le bassin demeure une zone de peuplement assez ancien qui se caractérise par une diversité ethnique qui est à la base d'une pluralité de conceptions de l'organisation de la vie sociale et des rapports de production. Il constitue de nos jours une zone d'appel migratoire en raison des conditions agro écologiques plus favorables.

Les conflits sociaux liés à l'exploitation des ressources du bassin sont assez courants et opposent le plus souvent, les agriculteurs aux éleveurs ou les autochtones aux migrants. Outre ces aspects sociaux récurrents, l'économie du bassin souffre de la faiblesse et de l'insuffisance des infrastructures et équipements socio-économiques (adduction d'eau potable, assainissement, retenue d'eau et périmètres hydro-agricole, hydraulique pastorale, équipements électriques et sanitaires, routes etc.). L'ensemble de ces insuffisances entraîne des conséquences négatives et accroît la pauvreté de ces populations comme l'atteste le tableau n° 8 ci-dessous.

Tableau 8 : Pauvreté dans les pays du Bassin du Fleuve Niger

PAYS	PPA (*)/HAB./AN (2000) (\$ EU)	PIB (**)/HAB (2000) (\$ EU)	% DE POPULATION EN DECA DU SEUIL DE PAUVRETE MONETAIRE (2 EU/JOUR)	TAUX D'ALPHA- BETISATION DES ADULTES (% DES 15 ANS ET PLUS)	AID PUBLIQUE AU DEVELOP- PEMENT EN \$ EU/HAB. (% DU PIB 2000)
BENIN	990	349	33,0	37,4	38,0 (11,0 %)
BURKINA F.	976	191	85,8	23,9	29,1 (15,3 %)
CAMEROUN	1 703	597	64,4	75,8	25,5 (4,3 %)
COTE D'IVOIRE	1 630	588	49,4	46,8	22,0 (3,8 %)
GUINEE	1 982	366	40,0	-	18,7 (5,1 %)
MALI	797	201	90,6	41,5	31,7 (15,7 %)
NIGER	746	166	85,3	15,9	19,5 (11,6 %)
NIGERIA	896	360	90,8	63,9	1,6 (0,4 %)
TCHAD	871	177	64,0	42,6	16,6 (9,3 %)

(Source : Rapport Mondial sur le Développement humain, PNUD 2002)

(*) PPA : Revenu annuel par habitant corrigé de la parité du pouvoir d'achat

(**) PIB : Revenu annuel par habitant, non corrigé par rapport à la parité du pouvoir d'achat.

De cette situation paradoxale qui se caractérise par la disponibilité des ressources d'une part et la pauvreté des populations d'autre part, on peut déduire que l'exploitation des ressources du bassin n'est pas réalisée au mieux pour permettre l'amélioration des conditions de vie des populations du bassin.

De nombreuses activités économiques menées dans le bassin dépendent directement de l'exploitation des ressources naturelles (eau, sols, faune et flore). En dehors des aménagements et ouvrages hydrauliques, ces activités (agricoles, pastorales et minières particulièrement) sont pratiquées de manière extensive ou artisanale. A ce titre, l'économie rurale reste largement tributaire de l'environnement. Les forêts sont défrichées à des rythmes plus importants que ceux de la régénération naturelle et les environnements dégradés offrent moins de ressources aux pauvres dont la population s'accroît de jour en jour.

Les conséquences des déséquilibres économiques et de la dégradation de l'environnement se font ainsi sentir à travers notamment :

- l'attrait des populations rurales vers les villes, ce qui conduit à une implantation dans les zones périphériques marginales et à l'adoption d'un mode de vie urbain, c'est-à-dire un style de vie urbanisé basé essentiellement sur les ressources de la zone rurale ;
- une augmentation de la population urbaine et une forte demande en énergie qui est généralement satisfaite par l'utilisation du bois et du charbon de bois, contribuant ainsi à la dégradation du couvert végétal et à l'érosion des sols des zones d'exploitation.

Les revenus de ces pays proviennent essentiellement, soit d'une économie de rente (pétrole, uranium, cacao, café, coton) et sujette aux fluctuations du marché international, soit d'une économie primaire basée sur une agriculture céréalière et des activités traditionnelles à faible valeur ajoutée.

Au regard de tout ce qui précède, la lutte contre la pauvreté s'impose de nos jours à tous les pays membres de l'ABN comme le défi majeur à relever.

Dans ce contexte économique défavorable, on peut néanmoins noter que l'existence de plusieurs organisations intergouvernementales (UEMOA, CEDEAO, CEEAC, CILSS, ABN, ALG, CEMAC) et la récente initiative du NEPAD traduisent la volonté des Etats d'aboutir à une intégration des politiques de développement, gage d'un développement harmonieux et durable.

1.4- Les documents de politiques et stratégies de développement en cours dans le bassin

1.4.1 Au plan national

Confrontés à des problèmes majeurs de développement et aux difficultés de toutes sortes, (dégradation des ressources, sécheresses et désertification..., contexte économique mondial difficile, enclavement, maladies épidémiques et endémiques, etc.) les pays du bassin du Niger ont élaboré des politiques et stratégies et défini des priorités de développement au plan national.

Ces stratégies et priorités sont généralement consignées dans les documents de politiques et stratégies nationales sectorielles suivants :

- Le Schéma Directeur de mise en valeur des ressources en eau ;
- Les Schéma Directeurs du développement rural ;
- La Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté ;
- La Stratégie nationale de développement de l'irrigation ;
- La politique nationale de protection de l'environnement et de développement durable ;
- La politique nationale de l'aménagement du territoire et de la gestion des ressources naturelles ;
- La politique de décentralisation ;
- La politique forestière nationale ;
- La politique nationale de promotion de la faune et son plan d'actions,
- etc.

Le Plan d'Actions environnemental et les Programmes d'Actions nationaux de la Convention des Nations Unies pour la Lutte contre la Désertification constituent le cadre d'orientation général des activités environnementales et un socle stratégique et de cohérence pour orienter les politiques, programmes et activités des institutions qui oeuvrent dans le domaine de l'environnement.

Outre ces documents qui donnent les orientations stratégiques et les priorités de développement au plan national, le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) reste de nos jours le cadre de référence pour toutes les politiques et stratégies du développement à moyen terme. Il demeure le principal document de négociation avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers.

L'ampleur et la persistance de la pauvreté dans les pays du bassin du Niger ont conduit à l'élaboration du CSLP. Celui-ci exprime la volonté des pays membres de l'ABN d'engager des actions rigoureuses de réduction de la pauvreté et de mettre en place les voies et moyens permettant d'intégrer les populations pauvres dans le processus de croissance et de développement durable.

1.4.2 Aux plans sous-régional et régional

Plusieurs organisations sous-régionales et régionales couvrant partiellement ou totalement le bassin du Niger ont également entrepris des programmes touchant divers domaines essentiels : agriculture pluviale et irriguée, environnement et lutte contre la désertification, hydraulique, transport, énergie, etc. parmi lesquels on peut citer :

- la Politique Agricole Commune de la CEDEAO et de l'UEMOA ;
- les Programmes Spéciaux de Sécurité Alimentaire formulés par la FAO au profit du CILSS, de l'UEMOA et la CEDEAO ;
- le Programme Détailé pour le Développement de l'Agriculture Africaine du NEPAD ;
- Le Plan d'Actions à court terme pour les ressources en eau transfrontalières du NEPAD ;
- le Programme d'Action sous régional de Lutte contre la Désertification en Afrique de l'Ouest et au Tchad (CEDEAO - CILSS) ;
- le Programme d'Action Régional de Gestion Intégrée des Ressources en Eau d'Afrique de l'Ouest (PAR-GIRE /AO) de la CEDEAO ;
- etc.

1.5- Les cadres juridique et institutionnel de gestion des ressources en eau du Bassin

1.5.1 Le cadre juridique et réglementaire

L'eau constitue la ressource la plus importante du bassin et fait l'objet d'attention particulière de la part des pays membres de l'ABN.

De nos jours, dans la quasi totalité de ces pays, la base du droit de l'eau est constituée par la loi portant Code de l'eau ou la loi portant orientation du secteur de l'eau; ces lois jettent les bases d'une nouvelle réglementation du secteur de l'eau et rendent légitimes les structures en charge de la gestion de l'eau. Il consacre également le principe de la domanialité publique de l'eau, précise les modalités de gestion et de protection des ressources en eau en fixant les droits et obligations de l'Etat, des collectivités territoriales, des usagers, de la société civile et du secteur privé.

Le contexte politico juridique de la mise en valeur des ressources en eau dans ces pays est aussi marqué par un fort engagement de l'Etat dans l'acceptation et la ratification des Accords, Conventions et Protocoles internationaux relatifs à la gestion des ressources naturelles en général et l'eau en particulier.

Mais dans les pays membres de l'ABN, le cadre juridique et réglementaire reste marqué par des coutumes qui influencent encore largement la gestion des ressources et des écosystèmes. Ces règles coutumières interviennent dans la vie des communautés dans le bassin. L'existence de ces règles coutumières installe une dualité juridique et affaiblit l'influence du droit moderne. Cela explique en partie les difficultés d'application de certains textes législatifs et réglementaires.

Le cadre juridique et réglementaire dans ces pays est aussi marqué par l'insuffisance des textes réglementant l'utilisation et la gestion de l'eau et la faible diffusion des textes existants. Ce qui a pour conséquence la méconnaissance de ces textes par les acteurs du bassin.

1.5.2 Le cadre institutionnel

Dans les pays membres de l'ABN, les ressources naturelles en général et l'eau en particulier constituent des secteurs de développement socioéconomique impliquant une diversité d'acteurs. Leur gestion, mobilisation et utilisation font appel aux différentes sphères de l'économie. Cela explique la multiplicité des acteurs intervenant dans le secteur des ressources naturelles et de l'eau. Plusieurs départements ministériels ayant en charge les questions des ressources en eau sont sollicités dans les limites de leurs domaines de compétence.

Ce sont entre autres:

- le Ministère chargé des Mines, de l'énergie et de l'eau ;
- le Ministère chargé de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques ;
- le Ministère chargé de l'Environnement ;
- le Ministère chargé du Développement rural ;
- le Ministère chargé de la Santé et de l'hygiène publique ;
- le Ministère chargé de l'élevage, de la Pêche et de l'Agriculture ;

- le Ministère chargé des Finances ;
- le Ministère chargé du Plan et du Développement ;
- le Ministère chargé des Transports ;
- le Ministère chargé de l'Equipement et de l'Urbanisme ;
- etc.

Il est important de noter que si chaque Ministère intervient dans son domaine de compétence, cependant le cadre institutionnel du secteur de l'eau se caractérise dans ces pays par le rôle central d'un seul Ministère.

La gestion de l'eau et de l'assainissement est une question d'actualité dans la dynamique mondiale de la bonne gouvernance du secteur. Depuis l'adoption de la Vision mondiale de l'eau au deuxième forum mondial sur l'eau de la Haye, en mars 2000, dans laquelle des principes déterminants ont été énoncés pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), tous les pays membres de l'ABN ont engagé des réflexions pour la révision de leurs cadres juridiques et institutionnels du secteur.

D'une manière générale, ces pays ont, à travers des lois, institué des mécanismes et des instruments techniques pour promouvoir une bonne gestion des ressources de l'eau. Il s'agit souvent de structures ou organes comme le Conseil National de l'Eau, la Commission Nationale de l'Eau, le Plan d'Actions de l'eau, les Schémas d'aménagement et de gestion de l'eau, les orientations relatives à la gestion de l'eau. Enfin un autre aspect innovant dans la gestion de l'eau dans ces pays est qu'il est désormais admis que l'eau a une valeur économique.

En effet, indépendamment des redevances perçues pour le financement des services de distribution et d'assainissement et de la réparation éventuelle des dommages de pollution en application des règles de la responsabilité civile, les usagers comprennent le bien fondé de la prise en charge du coût qu'engendre l'utilisation de l'eau.

Dans les pays membres de l'ABN, la formulation de politiques de l'eau date des années de la Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DIEPA 1970-1980). Les pays disposent de documents de politique actualisés ou en cours d'actualisation, notamment en rapport avec les dispositions adoptées au plan international, régional et sous-régional (Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), Vision Mondiale de l'Eau, Vision Ouest Africaine de l'Eau, Objectifs pour le Développement du Millénaire (ODM), etc.). Mais leur mise en application n'est pas toujours assurée en l'absence de textes d'application et de politique de vulgarisation conséquente.

Les Etats membres de l'ABN ont tous adhéré aux principes de la GIRE et plusieurs d'entre eux ont pris des textes législatifs et réglementaires prenant en compte ces principes (Code de l'eau au Mali et en Côte d'Ivoire, Loi d'orientation relative à la gestion de l'eau au Burkina Faso, Référentiel de rénovation de la politique nationale de l'eau et de l'assainissement au Niger, etc.).

Ils sont également parties prenantes à une vingtaine de conventions, protocoles et accords internationaux touchant directement ou indirectement l'eau et l'environnement parmi lesquels on peut citer :

- La Convention Africaine sur la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles signée à Alger le 15 septembre 1968 ;
- la Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau signée à Ramsar le 24 février 1971 ;
- la Convention sur la diversité biologique signée à Rio de Janeiro le 05 juin 1992 ;

- la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (Rio de Janeiro, 05 juin 1992) ;
- la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, signée à Paris le 17 juin 1994.

1.6- Les contextes institutionnel et organisationnel de l'ABN

L'Autorité du Bassin du Niger (ABN) a été créée en 1980 au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays du bassin du fleuve, tenu à Faranah (Guinée). Elle a ainsi succédé en tant qu'organisation intergouvernementale à la Commission du Fleuve Niger (CFN), créée à Niamey (Niger) en 1964.

Entre 1983 et 1986, l'ABN a été secouée par une grave crise institutionnelle qui s'est traduite par un manque de crédibilité auprès des Etats membres, la désaffection de plusieurs bailleurs de fonds et l'arrêt du financement de certains projets (dont le projet sur la sédimentation dans le fleuve financé par l'USAID). A la suite de cette crise, une étude a été menée conjointement par le PNUD et la FAO pour orienter la redéfinition de son mandat et la restructuration de l'Organisation. Les recommandations de l'étude ont été présentées au V^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement qui s'est tenu à N'Djaména (Tchad) en 1987. A cette occasion la Convention portant création de l'ABN a été révisée et sa structure a été réorganisée.

En dotant l'ABN d'une structure appropriée et de moyens humain, technique, logistique et financier adéquats, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont voulu marquer leur volonté de « *promouvoir la coopération entre les différents Etats membres et d'assurer le développement intégré du bassin dans tous les domaines par la mise en valeur de ses ressources, notamment dans le domaine de l'énergie, de l'hydraulique, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de la pisciculture, de l'exploitation forestière, des transports et communications, et de l'industrie* ».

Malheureusement la crise financière et institutionnelle va persister jusqu'en 1997. Celle-ci s'est traduite notamment par la non tenue de manière régulière des réunions statutaires, le non paiement des contributions et l'arrêt de presque tous les appuis et financements, sauf quelques-uns comme ceux du PNUD/OMM dans le cadre de la mise en œuvre du projet HYDRONIGER (phase II, 1987-1991)

La 17^{ème} session du Conseil des Ministres tenue à Abuja (Nigéria) en 1998 a permis de prendre un nouveau départ et la prise de résolutions importantes, comme l'appui politique des Etats membres à l'ABN à travers le paiement des arriérés et des contributions dûs, la relance du dialogue avec les partenaires au développement, l'élaboration d'un plan triennal 2000-2002, la convocation régulière des sessions du Conseil des Ministres et du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Les Sommets des chefs d'Etat et de Gouvernement et les sessions du Conseil des Ministres tenus récemment ont confirmé cette volonté de faire de l'ABN un outil de coopération régionale et de développement économique. On peut citer notamment :

- La 20^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres, tenue à Conakry (Guinée) en septembre 2001, où un audit institutionnel et organisationnel de l'ABN a été décidé ;
- Le 7^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, tenu à Abuja (Nigéria) en février 2002, où il a été décidé de développer une Vision claire et partagée de l'ABN ;

- La session extraordinaire du conseil des Ministres de Yaoundé (Cameroun), tenue en janvier 2004, où un nouvel organigramme du Secrétariat Exécutif a été adopté ainsi que la reforme des points focaux nationaux;
- La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, tenue à Paris (France) en Avril 2004, où fut adoptée la Déclaration de Paris sur les principes de gestion et de bonne gouvernance pour un développement durable et partagé du bassin du Niger.

La mise en oeuvre des ces décisions et résolutions a conduit à engager des réformes institutionnelles et organisationnelles du Secrétariat Exécutif de l'ABN, afin de lui donner les moyens (en particulier humains) et de le rendre plus performant pour conduire notamment le processus de la Vision Partagée décidée par les instances statutaires de l'ABN.

CHAPITRE 2 : LE BILAN DIAGNOSTIC

Pour réaliser l'état des lieux des ressources du bassin, les consultants ont procédé à la synthèse des études nationales multisectorielles conformément aux termes de référence (TDR). Ils ont aussi utilisé d'autres informations spécifiques disponibles à l'ABN.

2.1 L'état des lieux

2.1.1 L'état des ressources

2.1.1.1 -La situation des ressources naturelles du bassin

Tableau n° 9 : Synthèse des ressources du bassin

Etats Ressources	Bénin	Burkina Faso	Cameroun	Côte d'Ivoire	Guinée	Mali	Niger	Nigeria	Tchad
Ressources en eaux									
- Eaux de surface(m ³)	2,485 M	865 à 1 375 MM	21,3 MM	ND	45 MM	56-88 MM	30 MM	267,3 MM	1 MM
- Eaux souterraines (m ³)	ND	26 620 à 90 600	ND	ND	ND	2,700 MM	ND	51 MM	
Terre (Potentiel irrigable)		5 000 ha	40 000 ha	934 000 ha		2M ha	142 000 ha	3,14 M ha	
Flore		1,735Mha 69,5M m ³	6 M ha				53 M ha 2 124 espèces	2,7MM Ha	
Mines	Fer, Cuivre, Phosphate, Nickel, Zinc, Uranium, Or	108 T or, manganèse magnétite Nickel, Cuivre, Calcaire	Fer, Calcaire, Marbre, Uranium, Cassiterite, Magnétite, or		Or, Diamant		Or, Fer, Chrome, Lithium molybdène Calcaire Gypse Phosphate	Manganèse Nickel, Fer zinc, Pétrole, Diamant Uranium Phosphate Etc.	Or Cuivre
Infrastructures Socio-économiques									
- AEP Rural	1 666 PEM	1327 PEM		36 à 40%	15 000 (85%)		54%	39%	
- AEP Urbain				22 à 51%				58%	
- Assainissement									
- Hydroélectricité GWH	148	70,18			1 564	1 031	5% 1 038	26 000	

(Source : Rapports –Pays : Etudes multisectorielles nationales)

Légende : *M : million ; MM : milliard ; ND : Non Déterminé ; PEM : Point d'Eau Moderne*

Il ressort du Tableau n° 9 précédent que les informations contenues dans les rapports nationaux sont éparses et de nature diverse selon les pays. D'une manière générale il y a une insuffisance de données statistiques sur les ressources naturelles du bassin. Lorsqu'elles existent, elles concernent souvent davantage l'ensemble de chaque pays que la portion nationale du bassin.

Les ressources en eau du bassin se présentent comme suit :

- **La pluviométrie**

Les fortes différences de pluviométrie entre les pays montrent que certains pays sont bien dotés en termes de ressources pluviométriques (pluviométrie allant jusqu'à 6000 mm d'eau), alors que d'autres font face à des pénuries dramatiques et chroniques. La partie Saharienne du bassin enregistre moins de 200 mm par an.

D'une manière générale, les pluies sont irrégulières, et très variables dans l'espace et dans le temps. L'évolution climatique récente montre une nette tendance à leur diminution. On estime que les isohyètes ont partout baissé en moyenne de 100 à 200 mm.

La pluviométrie est caractérisée par une baisse consécutive aux sécheresses successives comprise entre 180 et 200 mm sur l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest, entre la période dite humide (1951-1970) et la période sèche 1971-1990). Cela entraîne une diminution des écoulements avec apparition de certains phénomènes environnementaux comme l'ensablement, la pollution, les proliférations des plantes aquatiques envahissantes. Ces phénomènes, s'ils perdurent peuvent conduire à la disparition du fleuve si des mesures idoines ne sont pas prises. Déjà en 1985, l'écoulement s'est arrêté pendant quelques jours à Niamey et a failli l'être en 1986 et 1987.

Les températures élevées toute l'année font que l'Evapotranspiration Potentielle (ETP) est dans la majeure partie du bassin supérieure aux précipitations.

- **Les ressources en eau de surface**

S'agissant des eaux de surface, elles sont abondantes et sont constituées de nombreux cours d'eau et d'innombrables mares et plans d'eau naturels ou artificiels (lacs, retenues, etc.), permanents, semi permanents et temporaires. La liste des principaux cours d'eau dans le bassin et leurs caractéristiques est donnée en annexe 1. Leurs forces et leurs faiblesses sont présentées au chapitre 1.

Les efforts fournis par les pays ont permis d'avoir quelques données quantitatives sur les eaux de surface ainsi que les eaux souterraines. En Guinée, le volume annuel d'eau sortant du bassin guinéen du fleuve Niger a été estimé à plus de 45 milliards de m³ sur la période 1930 - 1970. Les écoulements moyens annuels dans la portion nigéro béninoise sont estimés à 32 milliards de m³. Le potentiel des eaux de surface du Nigéria est d'environ 267,3 milliards de m³/an.¹ Au Cameroun, la Bénoué, à son entrée au Nigeria, a présenté en 1981 un débit de 675 m³/S, soit un volume moyen annuel de 21,3 milliards m³. Au Tchad, les apports globaux du cours d'eau Mayo Kébi sont estimés à environ un (1) milliard de m³ par an.

¹ Toutes les données statistiques relatives aux Etats dans ce chapitre proviennent des études multisectorielles nationales.

- Les ressources en eaux souterraines

Les nappes d'eaux souterraines sont de divers types: nappes de socle (de fissures ou d'altérites), nappes profondes des bassins sédimentaires particulièrement à la rive gauche, et nappes superficielles un peu partout dans des formations du quaternaire ou du tertiaire.

Les disponibilités en eaux souterraines varient considérablement d'un type de substratum à l'autre et pour les mêmes conditions géologiques, d'une région à l'autre selon la pluie et l'infiltration qui détermine la recharge des nappes. Les caractéristiques hydrogéologiques de ces aquifères sont données dans le tableau n° 5.

Les données quantitatives sur les eaux souterraines se rapportant aux portions nationales du bassin sont quasi absentes. On peut signaler qu'au Burkina, elles sont estimées entre 26 620 et 90 600 m³ alors qu'au Nigéria, elles sont d'environ 52 Milliards de m³.

Au Bénin, la capacité de recharge annuelle des aquifères de la zone du bassin est estimée à 535 millions de m³.

D'une manière générale, les demandes en eau restent difficiles à évaluer par les pays membres de l'ABN. Au Burkina Faso, la demande en eau du bassin est estimée à 52,8 millions de m³ par an. Les besoins en eau du Mali, tous usages confondus, sont évalués à un peu plus de 6 milliards de m³ par an dont 1% de l'AEP, 1% pour le cheptel et 98% pour l'agriculture et les autres usages.

L'examen de l'usage de l'eau dans les pays du bassin révèle que l'eau a une importance capitale dans l'économie des pays mais son potentiel est faiblement exploité. Cela montre que le bassin contribue encore faiblement au développement économique des pays et que la mise en valeur du bassin n'est pas réalisée au mieux.

Malgré son importance, l'évaluation des eaux du bassin constitue un véritable problème pour les pays. Des réseaux nationaux de mesures quantitatives et qualitatives existent dans les pays mais leur suivi et entretien se heurtent à d'énormes difficultés. Il en est de même pour la recherche sur les ressources en eau, qui, bien que indispensable, n'est pas encore valorisée dans les pays membres de l'ABN.

L'état des lieux des ressources en eau se caractérise également par une multitude d'intervenants dans la gestion ainsi que l'existence de cadres réglementaires et instruments juridiques variés dont l'application n'est pas toujours assurée. L'importance de l'eau et la diversité de ses usages justifient amplement cette situation.

En ce qui concerne les changements et les tendances majeurs, on note un accroissement de la demande en eau consécutif à la croissance démographique et à l'augmentation du cheptel dans les pays. En outre, la récurrence des sécheresses a conduit les Etats à faire de l'eau une préoccupation essentielle.

Au regard de ces considérations, on peut estimer que les demandes en eau à l'horizon 2025 connaîtront un accroissement important sur les plans quantitatif et qualitatif.

Cette évolution intervient au moment où la pluviométrie dans les pays de l'ABN se caractérise par une fluctuation autour d'une tendance à la baisse, une insuffisance des ressources financières pour l'évaluation quantitative et qualitative et le suivi des ressources en eau, et un manque de ressources humaines pour le suivi etc.

A ces contraintes s'ajoutent la multiplicité des intervenants dans la gestion de l'eau et l'insuffisance de coordination de leurs interventions, la variabilité et la vulnérabilité des ressources en eau.

Face à ces faiblesses, il faut cependant se féliciter de l'existence et la disponibilité au travail d'un personnel disponible même en nombre insuffisant pour l'évaluation et le suivi des ressources en eau, et la prise de conscience collective de l'importance de l'eau par les différents intervenants, ce qui constitue un atout majeur.

A ces atouts, il convient d'ajouter l'existence de politiques de l'eau, d'expertises techniques nationales ainsi que des bases de données (en gestation) sur les ressources en eau et la capacité d'adaptation des populations aux conditions hydro-climatiques difficiles.

Face à ces contraintes, l'instauration d'un système de gestion intégrée des ressources en eau, l'amélioration des systèmes d'information sur l'eau, l'instauration de la concertation entre les différents acteurs de la gestion de l'eau et la lutte contre la pauvreté constituent des défis importants à relever pour une gestion durable des ressources du bassin et en particulier l'eau.

2.1.1.2 - La situation des grands ouvrages de mobilisation des ressources en eau

Les grands ouvrages de mobilisation des ressources en eau dans le bassin portent essentiellement sur les barrages et aménagements hydrauliques de prise ou de dérivation réalisés sur le fleuve et certains de ses affluents.

Le Niger Supérieur compte dans sa partie guinéenne un barrage hydro-électrique à Dabola sur le Tinkisso (1974) et dans sa partie malienne, trois ouvrages hydrauliques d'envergure : le barrage de Sotuba/Bamako sur le Niger (1929, adapté pour hydroélectricité en 1960), le barrage de dérivation de Markala sur le Niger (1947) et le barrage de Sélingué sur le Sankarani (1982). En projet, il faut mentionner le barrage de Fomi et celui de Kénié dont les études de réactualisation du dossier de faisabilité sont achevées ou en cours et qui font l'objet d'un protocole d'accord entre la Guinée et le Mali.

Au niveau du Niger Moyen, on peut mentionner deux barrages en projet, Taoussa au Mali (avec 50% de financement acquis) et Kandadji au Niger dont les études d'impacts environnementaux sont en cours ainsi que le projet pour l'aménagement hydroélectrique de Dyondonga sur la Mékrou, envisagé conjointement par le Niger et le Bénin.

Dans le Niger Inférieur quatre ouvrages majeurs ont été construits, dont trois au Nigeria (Kainji et Jebba sur le Niger et Shiroro sur le Kaduna) et un au Cameroun (Lagdo sur la Bénoué). De nombreuses autres retenues de moindre envergure ont été construites sur les affluents du Niger au Nigeria.

Une évaluation de la capacité des ouvrages existants situe le volume global à 35 milliards de m³, ce qui représente 32% des apports du fleuve Niger à Onitsha², au cours de l'année très sèche 1984/85. Cette capacité représente seulement 18,5% des apports à Onitsha, en année de pluviosité moyenne.

Tout cela montre la très faible mobilisation des ressources en eau du fleuve Niger et de ses affluents.

² Document Plan Quinquennal d'Actions 2003-2007 ABN 2002

Le potentiel hydro-électrique du bassin du Niger est estimé à 30 000 GWH/an. Toutefois, ce potentiel est inégalement réparti le long du fleuve : dans la portion du cours supérieur et moyen, le potentiel productible est évalué à 4 000 GWH/an contre un potentiel de 26 000 GWH/an³ du cours inférieur du fleuve Niger.

Les sites hydro-électriques actuellement équipés ont une capacité de production qui représente 20,6% du potentiel, le Nigeria a lui seul fournit 91% de cette production, mais d'autres pays comme le Mali et la Guinée sont en situation de pouvoir améliorer leur production électrique.

En revanche, les autres pays membres de l'ABN, comme le Burkina Faso, le Niger, le Bénin, déjà importateurs d'électricité verraient leur situation s'aggraver si le potentiel hydroélectrique du bassin était exploité dans le strict cadre des schémas nationaux. De manière générale, la portion du Niger Moyen (Taoussa à Gaya) paraît particulièrement démunie alors que pour sa survie économique et sociale, l'intensification de l'agriculture irriguée est capitale et que cette irrigation nécessite une énergie à un coût raisonnable.

Le secteur hydro-électrique étant un secteur intégrateur par excellence, son développement dans le bassin doit tenir compte des besoins de l'ensemble des Etats de l'ABN et de ce fait il doit être également complémentaire à la nouvelle politique d'interconnexion électrique engagée par les pays dans le cadre de la CEDEAO.

La liste des sites hydro-agricoles et hydro-électriques présentés dans les études multisectorielles nationales est donnée en annexe 2.

L'énergie

L'état des lieux de l'énergie dans le bassin se caractérise par l'existence de plusieurs sources d'énergie : l'énergie solaire, l'énergie éolienne, le gaz biomasse, les carburants fossiles et l'hydroélectricité.

Dans le bassin, la consommation de produits énergétiques est à l'image de la consommation dans les pays. La forte utilisation du bois et du charbon de bois engendre une grande pression sur les ressources ligneuses et forestières déjà exploitées à d'autres fins. En 1980 au Tchad, les disponibilités en bois de chauffe sur le plan national étaient de 6 millions de m³ de matière ligneuse et les besoins de 7,2 millions de m³. Les projections pour 2010 indiquent 5,4 millions de m³ pour les disponibilités et 15,2 millions de m³ pour les besoins soit un déficit de 9,8 millions de m³. Au Mali, les besoins globaux en énergie primaire sont satisfaits à 81% par le bois de feu et le charbon de bois. En Guinée, ce taux est de 77% pour le bois de feu.⁴

L'accès à l'électricité et l'utilisation du gaz restent très limités en raison essentiellement de leur coût encore trop élevé. Au Burkina Faso, 12% des ménages ont accès à l'électricité. Au Mali et en Guinée, l'électricité couvre 3% des besoins énergétiques globaux.

Dans les pays de l'ABN, l'utilisation de ces deux produits énergétiques est encore essentiellement limitée aux agglomérations urbaines. En Guinée on enregistre 120 000 abonnés repartis à Conakry et dans vingt quatre (24) autres villes. L'énergie solaire, en raison du coût élevé des investissements et de la faible maîtrise de cette technologie par les populations est encore faiblement utilisée. L'utilisation du

³ Document Plan Quinquennal d'Actions 2003-2007 ABN 2002

⁴ Ces données statistiques proviennent des études nationales multisectorielles

pétrole est limitée à la cuisson des aliments et à l'éclairage des habitations surtout en milieux rural et semi urbain.

L'hydroélectricité n'est pas encore très développée dans les pays membres de l'ABN et dans le bassin en particulier, malgré l'existence d'un potentiel important. Cette situation constitue un frein à la création d'unités industrielles et handicape le développement industriel dans ces pays.

En l'absence d'alternatives axées sur la production d'autres sources d'énergie (hydro électricité, gaz biomasse, énergie solaire..), l'utilisation abusive du bois et du charbon de bois conduira inévitablement à la destruction des ressources végétales et accélérera le processus de désertification dans ces pays.

Les changements dans ce domaine indiquent une augmentation des besoins énergétiques et soulignent que cette tendance devrait se poursuivre et s'intensifier les années à venir. Avec l'urbanisation, la demande des produits pétroliers et d'électricité augmentera au détriment des produits traditionnels comme le bois de chauffe. Les efforts fournis par les Etats dans ce sens pourraient contribuer à confirmer cette tendance.

Les atouts pour le développement de ce secteur sont l'existence de potentiel hydroélectrique ; l'existence de programmes d'électrification rurale et d'interconnexions électriques entre les pays.

Les principales contraintes à ce développement concernent l'utilisation inadéquate des ressources ligneuses et forestières ; la non maîtrise par les populations des technologies de l'énergie solaire et éolienne, le coût élevé de ces technologies et la forte dépendance aux produits pétroliers importés.

Au regard de ces contraintes, les défis pour un développement de ce secteur sont : d'intensifier les programmes d'électrification notamment rurale et semi urbaine, de promouvoir les projets régionaux à travers les interconnexions électriques et d'atténuer les impacts environnementaux liés aux ouvrages hydro-énergétiques.

L'alimentation en Eau Potable et l'Assainissement

L'approvisionnement en eau potable est assuré par des ouvrages de captage (puits et forages) et des systèmes de distribution d'eau. En milieu rural, l'alimentation en eau potable est assurée par des puits et forages réalisés le plus souvent dans le cadre de programmes d'hydraulique villageoise. Généralement en milieu urbain, la desserte d'eau est assurée par des réseaux complets d'adduction d'eau à travers des Sociétés ou Offices.

L'accès à l'eau potable varie fortement d'un pays à l'autre. Il est de 75% en milieu rural et de 53% en milieu urbain au Burkina Faso en 1995 ; de 26% en milieu rural et de 63% en milieu urbain au Nigéria la même année.

L'état des lieux dans ce domaine se caractérise ainsi par une faible couverture des besoins en eau potable. En effet, malgré l'existence de programmes d'hydraulique villageoise, bien des zones du bassin sont déficitaires en points d'eau modernes.

Au Tchad, le nombre d'habitants par point d'eau est passé, ces dernières années, de 500 à 300 habitants par point d'eau ; et en ce qui concerne la consommation en eau, elle est passée de 15 à 20 litres /habitant /jour en milieu rural et de 20 à 30 litres /habitant /jour en milieu urbain. La norme d'équipement en point d'eau modernes (PEM) est de 400 hab./PEM, soit 20 l/jour /hab. Au Niger

comme au Bénin et au Burkina Faso, cette norme est d'un point d'eau moderne pour 250 habitants, alors qu'elle est de 100 habitants en Côte d'Ivoire.

La tendance observée également dans ces pays est une relative amélioration en matière d'accès et de consommation et une augmentation du nombre d'ouvrages d'eau potable. Toutefois l'existence de nombreux points d'eau non fonctionnels, du fait du manque d'entretien et de la maintenance, réduit souvent de manière drastique, le taux de couverture en eau potable. En effet le taux d'ouvrages en panne peut atteindre 35% dans certains pays.

On note une implication de plus en plus croissante du secteur privé dans la gestion des points d'eau et un transfert de la maîtrise d'ouvrage de l'Etat vers les collectivités locales et les bénéficiaires ainsi qu'une responsabilisation accrue des populations dans l'exploitation et la gestion des points d'eau.

Les principales forces dans le domaine de l'AEP concernent notamment l'existence de politiques en la matière et la disponibilité des partenaires techniques et financiers à accompagner les efforts des gouvernements.

Les changements et tendances majeurs dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable se caractérisent par une croissance importante des demandes en eau dans le bassin à l'horizon 2025.

La situation de l'assainissement dans les villes, villages et autres localités du bassin, reste préoccupante malgré quelques progrès réalisés. Elle se caractérise par l'existence de problèmes d'hygiène et la prévalence de maladies d'origine hydrique. L'insuffisance des investissements dans ce domaine explique en partie cette situation. Mais, de nos jours, ce sous-secteur connaît une certaine mutation sous l'effet conjugué de l'Etat, des collectivités locales et des partenaires au développement.

Ainsi la tendance est à la prise en compte de manière de plus en plus significative du volet assainissement dans les programmes d'investissement publics.

A côté de ces atouts, la faible prise de conscience des populations en matière d'assainissement et des maladies d'origine hydrique, et la faiblesse des ressources financières affectées au secteur par les Etats constituent des obstacles à surmonter. A cet effet, le relèvement du taux de couverture en AEP et en assainissement, l'amélioration des infrastructures et équipements existants et une plus grande affectation des ressources financières à ces infrastructures et équipements apparaissent comme des défis.

2.1.2 Les activités socio-économiques menées dans le bassin

Les activités socio-économiques entreprises dans le bassin dépendent directement de l'exploitation des ressources naturelles (eau, terre, flore, faune, mine, etc.). En dehors des aménagements et ouvrages hydrauliques, ces activités sont, pour la plupart, pratiquées de manière artisanale.

L'agriculture

L'agriculture constitue le moteur du développement des pays du bassin. Elle contribue, avec l'élevage, à environ 40% du PIB, assure 70 à 80% des recettes d'exportation et occupe 80 à 90% de la population active. Dans ces pays, la performance de l'agriculture est fortement tributaire de la pluie et de l'environnement (terre, eau).

La situation de l'agriculture dans le bassin du Niger présente les mêmes caractéristiques que pour le reste des pays. Il s'agit essentiellement d'une agriculture de subsistance, de type pluvial, basée sur les cultures céréaliers (mil, maïs et sorgho) avec une tendance pour les cultures de rente notamment le coton ces dernières années. Le mode de production dominant est de type extensif, les outils utilisés sont encore rudimentaires et il y a une faible intégration de l'élevage.

Au Burkina Faso, 86% des terres de la portion du bassin sont exploitées à la culture de céréales, 13,6% pour les oléagineux et le coton et 0,4% pour les autres cultures. Les superficies cultivées se sont fortement accrues en Guinée à un taux de 13,8% sur la période 1978 - 2002 dans la zone du bassin.

L'état des lieux de l'agriculture montre aussi la vocation agricole du bassin avec une prédominance des cultures vivrières et pluviales, une implication des femmes, un potentiel important en terres cultivables.

En considérant notamment toutes les plaines inondables et les terres irrigables des terrasses le long du fleuve Niger et de ses principaux affluents, le potentiel hydro agricole global du bassin du Niger est estimé à environ 2 500 000 ha.⁵

Ce potentiel de terres irrigables est concentré dans les vallées du fleuve et de ses affluents où les conditions du milieu sont très favorables à l'activité agricole. Les superficies actuellement aménagées dans le bassin inférieur sont d'au moins 250 000 à 300 000 ha avec des systèmes de cultures différentes selon qu'on se situe au Nord (systèmes extensifs basés sur les cultures pluviales) ou au sud (systèmes extensifs associant cultures de rentes et cultures vivrières). Le potentiel en ressources naturelles de cette partie du bassin se dégrade progressivement avec les défrichements anarchiques et la forte pression démographique qui s'intensifient.

Par ailleurs, le Mali possède un avantage comparatif réel au regard de son potentiel aménageable ; le chiffre de 2 millions d'ha est avancé alors que la superficie objectivement aménageable est de l'ordre de 900 000 ha pour 270 000 ha aménagés pour la culture du riz. En plus de ces grands aménagements, le Mali compte de petits pérимètres irrigués villageois qui s'étendent sur une superficie de 20 000 à 30 000 ha⁶.

En dehors de la Haute Guinée qui dispose d'un bon potentiel d'irrigation en maîtrise totale (70 000 ha au niveau du barrage de Fomi), la partie sahélienne du bassin est relativement moins dotée. Les systèmes de culture sont essentiellement basés sur les cultures de décrue sans systèmes de retenue d'eau aux rendements aléatoires et dépendant de la hauteur et de la durée des crues.

Comme changements intervenus ces dernières années dans ces pays, on note le transfert au secteur privé de certaines activités assumées auparavant par l'Etat à la faveur de la libéralisation de l'économie. Il s'agit notamment de l'approvisionnement en intrants et de la commercialisation.

Une autre évolution observée est la contribution de plus en plus croissante du bassin dans la production nationale, une augmentation des surfaces cultivées, un développement de nouvelles filières et une tendance à l'augmentation de la production des céréales à l'horizon 2025.

⁵ Document Plan Quinquennal d'Actions 2003-2007 ABN 2002

⁶ Document Plan Quinquennal d'Actions 2003-2007 ABN 2002

De 1994 à 2003, le poids du bassin dans la production nationale a augmenté au Burkina Faso, en passant de 4% à 16% pour le niébé et de 22% à 24% pour les oléagineux. La contribution à la production de la portion du bassin au Niger est de 78,75% pour le mil, 64,42% pour le sorgho, 95,82% pour le riz, 71,14% pour le niébé et 76,90% pour l'arachide.

Comme facteurs favorables à cette évolution, on note les possibilités d'amélioration des systèmes de production, l'existence de ressources humaines dynamiques et jeunes et d'un potentiel en terres cultivables et en aménagements hydro-agricoles. A ceux-ci, il faut ajouter l'amélioration des infrastructures et équipements de transport et de stockage et la disponibilité des gouvernements et des partenaires au développement à promouvoir l'agriculture.

Toutefois, à côté de ces atouts, des éléments comme l'insuffisance et l'irrégularité des précipitations, l'insuffisance de la maîtrise de l'eau, la faiblesse des revenus des producteurs et leur faible niveau d'organisation, l'existence de conflits entre agriculteurs et éleveurs et la forte pression sur les terres agricoles constituent des obstacles au développement de l'agriculture dans le bassin. (La liste des sites d'ouvrages hydro-électriques et hydro-agricoles importants est donnée en annexe 2)

Face à ces contraintes, assurer la maîtrise de l'eau, instaurer une agriculture compétitive et productive garantissant la sécurité alimentaire et renforcer le potentiel productif constituent des défis importants pour le développement durable de l'agriculture dans le bassin du Niger.

L'élevage

A côté de l'agriculture, l'élevage constitue un élément essentiel de l'économie de certains pays membres de l'ABN. L'état des lieux de l'élevage se caractérise par un cheptel varié et relativement important, l'existence de nombreux marchés à bétail et un mouvement transfrontalier actif. On note également un important développement de l'élevage dans la zone sahélienne du bassin en raison de l'existence de meilleures potentialités nutritives et surtout de meilleures conditions sanitaires.

La situation de l'élevage fait apparaître la vocation pastorale du bassin et l'existence de deux principaux types d'élevage : le système des agro-éleveurs qui associe l'élevage à l'agriculture notamment vivrière et le système pastoral des nomades et transhumants. Elle se caractérise également par l'inexistence des données statistiques fiables dans le domaine.

Les données concernant l'élevage dans le bassin sont mal connues, les statistiques au niveau des Etats sont difficiles à repartir au niveau des sous bassins, le cheptel étant évalué pour l'ensemble du pays ou bien les renseignements sont fournis par région administrative.

En 1989, le bassin comptait environ 12 millions de bovins (dont 300 000 en Guinée, 2,25 millions au Mali, 850 000 au Niger et 8,6 millions au Nigeria)⁷ et 43 millions d'ovins /caprins dont 37 millions au Nigeria, soit un total 16,25 millions d'UBT. Même si les chiffres montrent un cheptel relativement important au Nigeria, l'importance de la charge de bétail dans les pays sahéliens y est beaucoup plus grande car la productivité des fourrages est proportionnellement plus faible et le processus de désertification et la forte pression foncière contribuent à fragiliser les écosystèmes naturels. En 1983, l'on estimait que la seule région du Delta Intérieur au Mali accueillait en saison sèche 1 million de bovins et 2 millions d'ovins/caprins, en provenance du Mali d'abord, mais également des pays voisins, dont le Burkina Faso et la Mauritanie.

⁷ Ces données proviennent du document Plan Quinquennal d'Actions 2003-2007 ABN 2002

Le fleuve est en toute saison une zone refuge pour les troupeaux et plus particulièrement pour le cheptel sahélien. Avec la diminution des pâturages et des points d'eau suite aux sécheresses successives, cette tendance s'est accentuée et est à l'origine de nombreux conflits entre agriculteurs et éleveurs.

D'une manière générale et depuis quelques années, les programmes d'approvisionnement en eau en milieu rural, privilégie l'alimentation des populations humaines. En effet, les nouvelles politiques de transfert de responsabilité vers les populations notamment en matière d'entretien et de maintenance des points d'eau dont ils ont l'usufruit, ont défavorisé l'hydraulique pastorale à cause de la grande mobilité des éleveurs et de leurs cheptels et l'absence de terroirs d'attache précis. De ce fait, les Etats ont du mal à définir une politique claire en hydraulique pastorale. Par ailleurs, l'intérêt que portent les programmes d'hydraulique aux forages équipés de pompes à motricité humaine aggrave cette situation dans la zone agropastorale.

La concentration des troupeaux a aussi entraîné en de nombreux endroits une très forte dégradation des pâturages naturels (couverture herbacée, bourgoutières) et des ressources sylvo-pastorales.

Sur les dix dernières années, on constate un accroissement de l'effectif du cheptel en particulier bovin. Les récentes réformes introduites par les gouvernements et l'intérêt de plus en plus accordé aux populations à ce secteur expliquent cette évolution. Au Mali, le taux de croissance annuel moyen du cheptel national est de 1,43%. Dans certains pays, cette évolution a été plus forte dans les portions nationales du bassin que dans le reste du pays surtout en ce qui concerne les filières bovines et porcines.

Au Niger la zone du bassin renferme 68,84% de l'effectif national en bovins, 52,56% en ovins 58,15% en caprins et 78,01% en asins en 2000.

La poursuite de cette tendance au niveau de ces filières jusqu'en 2025 pourrait faire du bassin une zone de production par excellence de bovins.

Dans les pays sahéliens en particulier, l'élevage est devenu un secteur important de l'économie. Cette activité s'impose comme un impératif dans la quête de la sécurité alimentaire et pour faire face à la croissance démographique. Pour cela, des atouts pour le développement de l'élevage existent et les principaux en sont : la vocation pastorale du bassin, l'existence de potentialité pour l'élevage, des races améliorées et adaptées, la maîtrise de grandes épizooties, la pratique de l'agro-pastoralisme et l'existence de potentialités en cultures fourragères.

Toutefois, certains obstacles peuvent freiner le développement de l'élevage. Il s'agit notamment de la non maîtrise des effectifs, de la forte dépendance vis-à-vis des conditions climatiques, de la faible couverture sanitaire des animaux, du manque d'eau et du mode d'élevage extensif.

A cet effet, assurer la maîtrise de l'eau pour le bétail, développer l'offre en aliments du bétail, encourager les mouvements transfrontaliers, aménager des pistes à bétail et limiter les conflits agro-pastoraux constituent des défis.

La pêche

La pêche occupe une place importante dans l'économie de certains pays membres de l'ABN. Son importance croissante dans l'économie a conduit la plupart de ces pays à élaborer des stratégies pour son développement à travers une valorisation rationnelle des potentialités.

La situation de la pêche dans le bassin se caractérise par l'existence de plusieurs espèces de poissons et de trois grandes catégories de pêcheurs : (professionnels, semi professionnels et occasionnels).

Le bassin du fleuve Niger dispose d'un important potentiel halieutique. La pêche est une activité traditionnelle, généralement pratiquée par des ethnies de pêcheurs. Cependant avec la sécheresse et la diminution des débits, cette activité a tendance à devenir une activité secondaire à côté de l'agriculture et de l'artisanat. Le poisson est le plus souvent fumé avant d'être vendu, le fumage traditionnel étant réalisé par les femmes et sa vente constitue une source de revenu non négligeable pour des populations pauvres.

En Haute Guinée, l'on estime le tonnage pêché à 12 000 t/an. Les techniques de pêche couramment utilisées, bien qu'interdites, sont particulièrement dommageables pour l'environnement et constituent un risque pour la santé humaine : pêche aux plantes toxiques, pêche à l'explosifs et aux produits chimiques. La pêche locale est concurrencée par le poisson fumé en provenance du Mali.

Au Mali, le poisson pêché provient traditionnellement, pour une large part, du Delta Intérieur. Avant 1970, on estimait le tonnage à plus de 100 000 t/an. Celui ci est tombé à 37 000 t/an en 1984-85 (année sèche et de crue minimale). La moyenne annuelle varie entre 70 000 t et 90 000 t. En période hydrologique normale, la production halieutique du Mali est d'environ 100 000 t/an⁸. La forte demande en poisson a entraîné l'utilisation de filets à mailles trop serrées qui, à son tour, diminue le potentiel halieutique et a un impact sur la biodiversité.

Le développement de la pêche est aussi entravé par la prolifération de plantes aquatiques et par les pollutions industrielle et agricole (métaux lourds et pesticides).

Au Niger, la filière poisson occupe à plein temps 10 000 pêcheurs, fait vivre plus de 50 000 personnes et participe à la formation du PIB pour 1 milliard FCFA en 1984 et 20 milliards FCFA entre 2001 et 2003. Elle a atteint un record de production de 55 860 t⁹ en 2003. Plusieurs nationalités participent aux activités de pêche dans chacun des pays membres de l'ABN.

Les engins de pêche utilisés sont aussi rudimentaires et les plus modernes et performants sont inaccessibles aux pêcheurs, en raison de leurs coûts élevés. Des groupements et associations de pêcheurs existent et bénéficient du soutien des gouvernements.

L'examen des changements et tendances majeurs de ces dernières années montre un accroissement de la production et de la consommation de poisson dans les pays membres de l'ABN, surtout dans les grandes villes et au niveau des zones de production. La consommation de poisson par habitant et par an est passée de 1,3 kg dans les années 80 à 2 kg dans les années 90 au Burkina Faso.

⁸ Document Plan Quinquennal d'Actions 2003-2007 ABN 2002

⁹ Etude multisectorielle nationale Niger 2004

Sur la base des projections simulées de la croissance démographique moyenne de 2,4% par an et de la consommation en poisson de 2,2 kg/hab./an, les besoins du Burkina Faso en poisson à l'horizon 2010 seront accrus de 24% sur la base du niveau actuel de consommation.

Pour satisfaire cette demande, il est prévu d'augmenter la production nationale par le développement de l'aquaculture notamment. Cette pratique est déjà développée dans la quasi-totalité des pays membres.

L'accroissement de la production de poisson dans certains pays a entraîné une baisse de leurs importations et la tendance de plus en plus observée est une satisfaction des demandes nationales à partir des productions nationales.

En 2001 le Nigeria a dépensé 47 milliards de nairas pour l'importation du poisson, sa demande en poisson est estimée à 1,5 millions de tonnes en 2002.

En Côte d'Ivoire, la consommation nationale de poisson a été estimée à 275 660 tonnes en 1999, alors que la même année la production nationale, y compris la pêche côtière, n'était que de 79 168 tonnes. Dans ce pays la pêche occupe pourtant 70 000 personnes.

Les forces qui soutiennent cette tendance sont : l'augmentation de la production et l'utilisation de nouvelles technologies de conservation du poisson, l'existence de circuits de commercialisation et le dynamisme des femmes dans le processus de transformation et de commercialisation, le soutien des gouvernements aux efforts des acteurs et l'existence d'un potentiel important (cours d'eau, lacs, mares, etc.).

Le développement de la pêche peut être contrarié par les facteurs suivants : la faible pluviométrie et la disparition de certaines espèces de poisson, le manque de suivi des ressources halieutiques, l'insuffisance et la mauvaise qualité des équipements de pêche, l'insuffisance des moyens financiers et des capacités des pêcheurs, les difficultés inhérentes à la commercialisation.

Pour surmonter ces obstacles, le renforcement des capacités et des moyens des acteurs, le développement de la commercialisation, l'organisation des pêcheurs et la sauvegarde du potentiel halieutique constituent des défis.

La foresterie

La situation de la foresterie est marquée par l'existence de types variés de végétations (steppe, savanes arbustives et boisées, forêts claires et forêts galerie, etc.) et de projets de protection de l'environnement. Elle se caractérise également par l'existence de cadres réglementaires et législatifs et d'instruments juridiques de protection de l'environnement (politiques et stratégies, code de l'environnement, code forestier, etc.).

Sur le plan économique, la contribution du secteur de la foresterie à l'amélioration des conditions de vie des populations et à la croissance économique est appréciable. Par exemple au Burkina Faso, ce secteur contribue pour plus de 15,6% au PIB. Toutefois la gestion des ressources végétales du bassin connaît de fortes pressions anthropiques qui accélèrent la dégradation du couvert végétal et ligneux. Mais dans certains pays, cette pression est de plus en plus atténuée par les politiques de plants et de reboisement mises en place.

La principale exploitation forestière porte sur la coupe abusive des arbres pour les besoins du bois énergie, le charbon de bois et les bois d'œuvre. Dans la quasi-totalité des pays, 80 à 90% des ménages utilisent le bois pour la cuisine.

Les sécheresses récurrentes, le taux de croissance démographique élevé et une gestion inadéquate des ressources forestières, ont entraîné la réduction des ressources végétales. Au Niger, c'est environ 338 180 ha qui sont annuellement soustraits des superficies forestières du fait du climat et de l'homme. A cette allure, l'on considère que la superficie des formations forestières serait réduite de 1 362 150 ha à l'horizon 2025, si des actions pour atténuer voire enrayer cette tendance ne sont pas mises en œuvre.

En Côte d'Ivoire, le couvert végétal se dégradait à un rythme moyen de 300 000 hectares par an dans les années 70. Depuis une dizaine d'années, la déforestation a ralenti, mais elle reste toujours largement supérieure aux possibilités de régénération de la forêt naturelle.

La tendance de ces dernières années consacre une baisse des ressources végétales dans ces pays sous l'effet conjugué de la pauvreté et du climat.

Face à cette situation, une des forces majeures dans les pays membres de l'ABN est l'existence de programmes de production de plants et de reboisement. A cela s'ajoute l'existence d'un potentiel en ressources forestières et de projets et programmes de protection de l'environnement.

Comme contraintes, on note la forte pression exercée sur ces ressources, la persistance des pratiques néfastes (feux de brousse et occupations illégales des forêts classées) et la persistance de la sécheresse.

Au regard de ces contraintes, assurer la régénération des forêts et le reboisement constitue un défi important.

Le transport

La situation du transport indique l'existence de plusieurs modes de transports dans le bassin (routier, aérien, fluvial et ferroviaire). Elle se caractérise aussi par le rôle crucial de ce secteur dans l'économie des pays du bassin et par des possibilités réelles de développement en particulier fluvial et routier en raison de l'implication de plus en plus grande des secteurs informel et privé.

La navigation fluviale constitue une activité importante dans tout le bassin du fleuve Niger, tant pour le transport des marchandises que pour le transport des personnes. Toutefois, celle-ci est conditionnée par la topographie et la profondeur de l'eau du fleuve. Elle n'est pas possible tout le long du fleuve, et celui-ci n'est pas navigable toute l'année.

La navigation est en principe aussi soutenue par les grands barrages (dont Sélingué et Kainji) qui ont pour rôle entre autres de contribuer à réguler les débits en période d'étiage en vue de maintenir une cote minimale nécessaire. Outre l'insuffisance de la prise en compte de cet aspect dans la gestion des lâchers d'eau, l'ensablement de nombreux tronçons perturbe également, de manière importante, cette activité dans tous les sous bassins.

En Guinée, la navigation est possible en hautes eaux sur le Niger en aval de Kouroussa et sur le Milo en aval de Kankan. La Compagnie malienne de Navigation (COMANAV) assure les liaisons Kouroussa-Bamako (370 km)¹⁰ et Kankan et Bamako. L'essentiel des transports se fait par bateau, pinasse ou pirogue motorisée. La COMANAV assure également la liaison Koulikoro-Gao-Ansongo (1 280 km) à raison de 3 fois par mois. Cette liaison n'est possible que 5 à 6 mois/an et dépend de la

¹⁰ Document Plan Quinquennal 2003-2007 ABN 2002

hauteur des crues et des débits d'étiage. La capacité totale de transport de la COMANAV est de 9 000 tonnes.

La zone du bassin est donc fortement enclavée. En effet, parmi les différents modes de transports existants, la composante transport terrestre reste la plus importante et la plus utilisée. Bien qu'il soit le plus utilisé, le transport routier, à l'image des autres modes de transport est encore peu développé et n'assure pas encore le désenclavement satisfaisant du bassin.

Toutefois, les changements et tendances de ces dernières années montrent une évolution positive dans le domaine des transports se traduisant notamment par la construction des routes (bitumées et en terre) et l'amélioration des infrastructures et équipements et des parcs automobiles. L'existence d'axes routiers (nationaux et internationaux) et de potentialités pour le développement des transports et la volonté des Gouvernements à développer ce secteur avec l'appui des partenaires constituent des atouts.

Comme faiblesses, on notera l'insuffisance et le faible entretien des infrastructures et équipements ainsi que l'irrégularité des plans d'eau du cours du fleuve. Face à ces contraintes, la réhabilitation et le développement des infrastructures et équipements de transport ainsi que la réalisation des ouvrages de régulation du fleuve apparaissent comme des défis majeurs à relever.

L'écotourisme

En dépit des potentialités du bassin, le tourisme dans le bassin y est généralement peu développé, en dehors des zones touristiques traditionnelles comme le pays Dogon, Tombouctou et Djenné au Mali. Le développement du tourisme souffre de l'insuffisance générale d'infrastructures d'accueil, de communication et de transport et de l'absence de politiques incitatives pour le tourisme, notamment l'écotourisme.

La faune et la chasse occupent une place de plus en plus importante dans les activités des populations et contribuent de manière significative à l'économie des pays du bassin.

Les espèces fauniques rencontrées dans le bassin varient selon les zones climatiques. On y trouve des autruches, gazelles, hyènes, léopards, éléphants, lions, hippopotames, bubales, phacochères etc. Des aires de protection de la faune ont aussi été aménagées. On y trouve des parcs nationaux, des réserves de faune, des zones de terroir (village). La valorisation des ressources fauniques s'effectue de plus en plus avec la collaboration des populations. Des efforts sont déployés par les pays pour organiser la chasse afin qu'elle réponde aux besoins des différentes catégories d'acteurs : l'Etat, les populations locales et les concessionnaires.

Le bassin compte plusieurs réserves et parcs importants au niveau desquels l'écotourisme et le tourisme de vision pourraient se développer. Parmi les sites importants, on note le Delta intérieur et les parcs et réserves, dont le parc national du haut Niger (Guinée/Mali), le parc du W (Niger, Burkina Faso, Bénin), le parc de Waza (Cameroun et Tchad), le Kainji national Park (Nigeria). Cependant, outre les effets de la sécheresse, la dégradation généralisée du bassin a tendance à décimer de nombreux habitats naturels des espèces végétales et animales.

En termes de changements et tendances majeurs, on peut craindre qu'une intensification des activités dans le bassin notamment agricoles, énergétiques, minières et le développement du tourisme n'entraînent une détérioration de l'environnement. Cette tendance pourrait d'ailleurs être renforcée avec la perspective d'un taux de croissance démographique toujours élevé dans le bassin et les conséquences que cela peut engendrer sur les ressources en eau et l'environnement.

Le développement de l'écotourisme peut s'appuyer sur les atouts suivants : l'existence d'un milieu naturel varié et attractif et d'un riche patrimoine culturel ; l'existence de structures chargées de l'écotourisme et d'une volonté politique pour le développement du secteur. A ces atouts, s'opposent des contraintes comme l'insuffisance et la fiabilité des données, la faible organisation du secteur et l'insuffisance de l'implication du secteur privé, la faiblesse des structures et infrastructures d'appui (transport, télécommunication, infrastructures d'accueil).

Pour surmonter ces obstacles, identifier et promouvoir les potentialités, soutenir les populations dans la valorisation du patrimoine culturel, renforcer les capacités des acteurs, assurer la gestion participative des ressources apparaissent comme des défis majeurs.

Les mines

Les sous-bassins du Niger Supérieur et du Niger Moyen renferment un potentiel important en ressources minières (or, diamant, etc.). Leur exploitation est le plus souvent artisanale mais provoque des dégâts environnementaux très importants (trous laissés béants, destruction du couvert végétal, dérivation de cours d'eau, pollution, etc.). La vente de permis d'exploitation s'accompagne de risques importants de pollution des eaux de surface et des eaux souterraines par des éléments indésirables. Par ailleurs, à proximité des centres urbains, l'extraction de sable et d'autres substances utiles pour la construction, à l'aide d'engins lourds et de camions, contribue à éroder les rives et les berges du fleuve.

L'exploitation de l'or initialement essentiellement artisanale avec une forte intensité de main d'œuvre, créée par endroit des phénomènes d'érosion et de pollution notable. D'une manière générale, la consommation d'eau des mines est peu connue, toutefois cette demande demeure importante. Au Burkina Faso par exemple cette demande est estimée à 0,35 millions de m³ par an dans la portion du bassin. Cela montre que le développement du secteur minier dans le bassin du Niger doit être considéré dans la perspective d'une mobilisation adéquate de la ressource en eau et faire l'objet d'une attention particulière surtout dans les pays sahéliens où l'eau constitue une préoccupation essentielle. La situation des mines dans le bassin se caractérise également par l'existence d'opérateurs privés et l'intervention de l'Etat notamment à travers des textes de loi relatifs à la protection et à la promotion du secteur (codes miniers).

S'agissant des changements et tendances majeurs, de ces dernières années, on notera un effort des Etats pour promouvoir ce secteur et favoriser l'exploitation d'autres produits miniers (manganèse, zinc).

Ces efforts peuvent être soutenus par l'existence d'une gamme variée et riche de ressources minières. Toutefois, ces perspectives peuvent être contrariées par des facteurs tels que : l'insuffisance de connaissance du potentiel, le manque ou l'insuffisance des études d'impacts environnementaux, la faiblesse des investissements en particulier nationaux, l'insuffisance des moyens de transport et de production d'énergie, etc.

Pour surmonter ces obstacles les principaux défis suivants sont à relever : évaluer les ressources minières et valoriser le potentiel minier tout en maîtrisant les impacts environnementaux.

Les industries

Dans le bassin du Niger, les activités industrielles sont à une échelle encore relativement réduite. Mais dans de nombreux cas, elles sont source de pollution par manque d'installation d'épuration et de

contrôle de rejets des effluents dans le fleuve. Les industries sont concentrées près des grands centres urbains et des agglomérations. Les principales industries recensées sont des briqueteries, des industries agroalimentaires (laiteries, abattoirs, huileries, savonneries, etc.), des industries textiles, des tanneries et teintureries.

Au Nigeria, plusieurs industries de plus grande envergure sont installées en bordure du fleuve et y rejettent directement sans véritable contrôle ni traitement préalable, leurs effluents industriels. Citons la Nigerian Sugar Company (Bacita), Premier Brewerer, PLC (Onitsha) et les industries pétrochimiques.

Malgré ces handicaps, la situation des ressources industrielles dans le bassin se caractérise par l'existence de potentialités pour le développement de l'industrie notamment alimentaire.

Le développement de la culture de coton et la promotion de certaines activités économiques dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche notamment devraient contribuer à rehausser le niveau de l'industrialisation dans le bassin.

En termes de changements et tendances majeures, on peut estimer qu'une exploitation plus intense des ressources du bassin entraînera une hausse du niveau d'industrialisation. Des potentialités pour l'émergence d'un tissu industriel existent et les gouvernements, avec l'appui des bailleurs, ont montré leur disponibilité à soutenir le développement de l'industrie dans le bassin.

Les faiblesses concernent toutes les entraves au développement industriel dans ces pays (coûts élevés des facteurs de production, enclavement des pays, environnement fiscal et juridique peu attractif etc.).

Comme défis on note l'accroissement du niveau d'industrialisation et une plus grande maîtrise des pollutions.

Le commerce

Les activités commerciales menées dans le bassin sont assez intenses et impliquent aussi bien les populations urbaines que celles des campagnes. Elles se caractérisent également par la prédominance des produits agropastoraux manufacturés importés ou de fabrication locale ainsi que l'existence d'un commerce transfrontalier. Les activités commerciales menées par les populations depuis longtemps et au delà de leurs territoires expliquent ces relations transfrontalières. Il existe d'importantes relations économiques entre les pays voisins. Le marché international de Malanville est l'élément moteur de relations et d'échanges économiques transfrontaliers.

L'examen de ces dernières années montre un accroissement de la demande de produits dans le bassin en raison notamment de l'accroissement de la population. L'ampleur des activités commerciales ces dernières années a aussi engendré l'émergence de nouveaux commerçants parmi lesquels on retrouve des femmes. Cette évolution pourra se développer avec une plus grande exploitation des ressources minières et industrielles dont recèle le bassin. Enfin, l'évolution de ces dernières années indique un développement des échanges et en particulier transfrontaliers.

Cette évolution peut reposer sur l'existence d'un potentiel en ressources naturelles et pour le développement du transport en particulier fluvial.

Les contraintes sont la prédominance de petits commerçants aux activités informelles et de produits agro-pastoraux manufacturés importés.

Face à cela, le développement des échanges transfrontaliers soutenu par un système de transport performant apparaît comme un défi.

Les sous-secteurs utilisateurs de l'eau comprennent une gamme d'activités qui génèrent une valeur ajoutée directe à l'économie des pays, en l'occurrence pour l'agriculture, l'énergie, l'élevage, la pêche, et toute une série d'autres activités qui ont un effet indirect sur l'économie, comme la navigation, l'approvisionnement en eau potable des populations.

L'eau a ainsi une importance capitale dans l'économie des pays, mais comme son potentiel est faiblement exploité dans les secteurs cités ci-dessus, les activités économiques liées à l'eau de façon directe ou indirecte contribuent faiblement à la formation du PIB. Quel que soit le secteur, le potentiel est loin d'être mis en valeur à son optimum.

En terme d'effets directs sur les économies des pays riverains, l'on estime que l'ensemble des activités liées au fleuve procure à peine 10% du PIB aux Etats membres, et que pour celui du bassin dans son ensemble, le chiffre atteint à peine 40%.

Les communications

L'état des lieux en matière de communication montre le grand intérêt que ces pays accordent à ce secteur. La situation des communications dans ces pays est marquée par l'existence de plusieurs moyens de communication (télécommunication, postes, radiodiffusion et télévision) et les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, NTIC).

En ce qui concerne les télécommunications, on note une évolution remarquable dans ces pays avec l'avènement de la téléphonie mobile notamment. Mais l'augmentation des lignes téléphoniques se fait encore au détriment de la campagne. Au Burkina Faso, par exemple, le téléphone est à 90% un équipement urbain depuis 1998. Des progrès considérables ont également été réalisés au niveau de la radiodiffusion avec une forte existence des radios privées (urbaines et rurales). Sur 46 stations de radiodiffusion, 37 sont des stations privées au Burkina. Le Niger dispose de deux télévisions publiques et deux privées. On dénombre également une dizaine de radios privées.

Les changements et tendances observées ces dernières années indiquent une évolution certaine en ce qui concerne la télécommunication. Les demandes en téléphone surtout mobile sont en constante augmentation dans les pays membres de l'ABN. Les exigences de plus en plus fortes en matière de communication (téléphone, radio et télévision, NTIC) confirmeront dans les années à venir les évolutions notables observées dans ce domaine et les efforts fournis par les gouvernements à travers notamment des réformes (privatisation du secteur) permettront d'assurer la satisfaction des demandes de plus en plus croissantes dans ces pays.

Les obstacles au développement de ce secteur peuvent venir de la faiblesse des revenus des populations, de l'insuffisance de maîtrise de nouvelles technologies (NTIC) et du coût élevé des moyens de communication. Tous ces obstacles contribuent également à l'enclavement du bassin.

Pour faire face à ces contraintes, améliorer la couverture télévisuelle et téléphonique, moderniser et développer les équipements et les matériels de communication, renforcer les capacités des acteurs et rendre les moyens de communication plus accessibles aux populations constituent des défis.

2.1.3 - Autres secteurs

Les dynamiques humaines et formes d'occupation de l'espace

Les populations des pays de l'ABN sont essentiellement jeunes et à dominance féminine (51% à 52%). Elles se caractérisent également par une occupation non contrôlée des espaces, une insuffisance d'accès aux services sociaux de base et une grande faiblesse des revenus.

Le taux d'accroissement des populations du bassin, est assez élevé et varie de 2,2% à 3,31%. On y compte un grand nombre d'ethnies avec souvent des pratiques et organisations sociales différentes.

En 2004, la population du bassin était estimée à 21% de la population totale des pays. En 2000, le pourcentage de la population du bassin était estimé à 82% de la population totale du Mali, il était d'environ 61% au Nigéria, 29% au Cameroun, 10% au Tchad et 1%¹¹ en Côte d'Ivoire. Toutefois, le bassin du Niger est en cours de peuplement surtout dans ses parties où les activités agricoles, de pêche, de foresterie et de mines se sont développées. Il faut souligner que l'occupation de l'espace est fonction des potentialités en ressources.

L'occupation de l'espace du bassin est aussi marquée par des phénomènes migratoires internes entraînant souvent des conflits entre acteurs (agriculteurs/éleveurs).

L'examen des changements et des tendances majeures montre un accroissement des populations du bassin et une dynamique de peuplement conduisant à l'accroissement des problèmes environnementaux et humains.

Face aux faiblesses ci dessus citées, les principaux défis restent la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations.

La santé

La situation de la santé dans le bassin en tant que secteur social et considérée également sous l'angle des infrastructures et équipements dans le bassin du Niger est pratiquement identique à la situation dans les pays du bassin. Elle se caractérise par une faible couverture, un faible accès aux services sociaux de base et une faiblesse des indicateurs sociaux. D'une manière générale, la couverture en infrastructures et équipements sanitaires se caractérise dans ces pays par sa faiblesse et une inégalité dans la répartition des formations sanitaires. Les effectifs disponibles en personnel ne couvrent pas non plus les besoins et il y a de fortes disparités entre les villes et le reste du pays. Au Niger, les ratios par catégories de cadres sont d'un infirmier pour 5 000 habitants et près de 6 sages femmes pour 5000 femmes en âge de procréer à Niamey. Dans la zone du bassin en Guinée, on notait un médecin pour 18 657 habitants et une sage femme pour 39 387 habitants en 1998.

L'état des lieux dans le domaine de la santé se caractérise par la persistance de maladies en particulier d'origine hydrique et l'usage assez répandu de la médecine traditionnelle et des « pharmacies par terre ». Il montre également l'importance accordée à la santé à travers notamment l'accroissement des budgets qui lui sont consacrés et l'existence de politiques nationales de santé.

¹¹ Ces chiffres proviennent des études multisectorielles nationales 2004

L'évolution de ces dernières années est marquée par la mise en œuvre de réformes visant à l'amélioration des infrastructures et des indicateurs de santé. Ces réformes ont, pour certaines, déjà permis d'obtenir un accroissement du taux de couverture en infrastructures et en personnel.

L'évolution de ces dernières années est aussi marquée par l'émergence des structures privées et la mobilisation des partenaires techniques et financiers en faveur de la lutte contre les maladies en particulier le VIH/SIDA, le paludisme et la poliomyélite.

Pour soutenir cet élan, la mise en œuvre du processus de décentralisation, l'existence de projets et programmes dans le domaine de la santé et l'ouverture des activités sanitaires au secteur privé apparaissent comme des atouts.

A côté de ces atouts, la gestion centralisée des ressources, la persistance des endémies, l'enclavement de certaines zones, la faiblesse de fréquentation des structures sanitaires et le faible accès aux services de santé constituent des contraintes.

Face à ces contraintes, favoriser la complémentarité entre médecine moderne et médecine traditionnelle et réaliser l'objectif « santé pour tous en 2025 » constituent des défis à surmonter.

Conclusions sur l'usage des ressources du bassin

De cet état des lieux sur les ressources du bassin du Niger, synthétisé dans le tableau donné en annexe 3 on peut formuler les conclusions suivantes :

- l'eau a une importance capitale dans l'économie des pays mais son potentiel est faiblement exploité ;
- les modes d'exploitation des ressources du bassin conjugués aux effets de la nature contribuent à une forte dégradation de l'environnement et des ressources du bassin ;
- les pollutions d'origines diverses affectent la zone du bassin.

Les pollutions se traduisent par la détérioration de la qualité des ressources en eau et la persistance des maladies liées à l'eau. Les statistiques de répartition des maladies sont significatives par rapport à la situation de la pollution. Selon l'OMS, 80% des maladies affectant les populations de la sous-région ouest-africaine sont plus ou moins directement liées à l'eau¹². Les maladies hydriques sont d'ailleurs citées par la plupart des pays membres de l'ABN comme étant une des principales causes de morbidité ou de mortalité.

a) Les pollutions d'origine domestique

Elles sont causées notamment par l'insuffisance de la collecte et du traitement des ordures, de l'insuffisance et de la non maîtrise des latrines ainsi que de la faible prise de conscience de l'importance de l'assainissement.

b) Les pollutions d'origines industrielles et artisanales

¹² Rapport de la Conférence Ouest Africaine sur la GIRE Ouagadougou 1998

Elles sont causées par les industries et les mines qui rejettent leurs eaux usées et polluées dans les cours d'eau. En effet, certaines installations de traitement de matières minérales situées sur les sites des mines rejettent des produits toxiques, en particulier les mines d'or (mercure utilisé dans les exploitations artisanales et cyanure utilisé dans la lixiviation en tas de minerais d'or latéritique).

c) Les pollutions d'origine agricole

Elles sont dues aux pratiques agricoles nuisibles, à la rétention de l'eau et à l'utilisation d'engrais et de pesticides mal contrôlée (quantités, périodes et conditions d'épandage, etc.).

Bien que préoccupante, l'importance de ce problème n'est pas encore suffisamment appréhendée faute de données statistiques dans le domaine.

Face à cette situation, un des rôles de l'ABN, pourrait être tout d'abord de contribuer à la collecte des informations et données sur les pollutions dans le bassin. L'ABN pourrait ensuite, entreprendre à travers des projets et programmes, des actions visant à atténuer et à contrôler les pollutions dans le bassin.

- l'absence d'actions communes fait que la mise en valeur du bassin n'est pas réalisée à l'optimum et que les aménagements sont encore réalisés par les Etats, d'où la nécessité pour l'ABN de susciter des projets intégrateurs ;
- les secteurs hydro-électriques et hydro-agricoles qui sont des secteurs très capitalistiques, nécessitant des financements extérieurs, ne sont pas encore suffisamment développés. La perspective d'un développement de ces secteurs exige de recourir aux projets intégrateurs car nécessitant des financements importants ;
- le potentiel hydro-agricole semble important mais est moins bien connu et est peu valorisé. En 1995, une étude du PNUD estimait déjà le potentiel irrigable des ouvrages existants ou envisagés à 654 000 ha dont 250 000 ha au Nigeria et 170 000 ha au Mali. Selon les données obtenues à l'ABN, à peine 20% du potentiel aménageable du bassin est exploité. Mais ce taux paraît surévalué si on tient compte des chiffres avancés par les Etats. Au Mali par exemple, le potentiel est évalué à plus de 2 millions d'hectares pour 270 000 exploités.

On peut donc en déduire que les données sur le potentiel hydro-électrique et hydro-agricole ne sont pas concordantes selon les sources d'information. Compte tenu de l'importance de ces deux secteurs dans le développement du bassin, et pour bien maîtriser ce potentiel, il y a donc lieu pour l'ABN de disposer de données fiables.

- la valorisation du potentiel hydro-électrique et hydro-agricole pose aussi d'énormes problèmes de financement aux Etats. Dans certains pays, les projets hydro-électriques sont en souffrance de financement : (Sotuba II, Kérié, Markala, Taoussa (au Mali), Fomi (en Guinée), Kandadji (au Niger).

2.2 L'analyse multisectorielle des potentialités de développement

L'examen de l'état de développement du bassin révèle d'importantes potentialités et des activités diverses menées pour exploiter les immenses ressources. De nos jours, l'exploitation de ces ressources

se traduit par des effets positifs et négatifs. En dépit de ces richesses naturelles et de l'exploitation qui en a été faite, les populations qui y vivent font face à de nombreuses contraintes de développement.

Le bassin du fleuve Niger constitue un écosystème qui implique de nombreuses interrelations et qui évolue selon ses propres règles. Toute action à l'intérieur de ce système entraîne des réactions plus ou moins complexes. Tout en faisant partie de ce système, l'homme doit s'employer à trouver les moyens d'assurer la pérennité du développement et à éviter les conflits entre les humains, d'une part, mais aussi entre l'homme et la nature d'autre part.

A l'intérieur de cet écosystème, trois systèmes se superposent : l'**environnement**, la **société** et l'**économie**. Il faudra en plus tenir compte de deux grands ensembles de causes responsables, isolément ou conjointement, des changements survenus au sein des trois systèmes : d'une part, il y a les activités humaines qui peuvent être mieux gérées (Tableau 10) ; d'autre part, la nature impose des contraintes auxquelles l'homme devra s'adapter (Tableau 11).

Tableau 10 : Exemples de liens entre les activités de développement et les trois systèmes

Activités de développement	Environnement	Economie	Société
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Lessivage des terres - Pollution des eaux - Destruction du couvert végétal 	<i>Création de revenus</i> <ul style="list-style-type: none"> - 25 à 35 % du PIB 	<ul style="list-style-type: none"> - Crédit d'emplois (80 à 90% de la population active) - Réduction de la pauvreté - Réduction de l'exode rural
Elevage	<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation du couvert végétal - Dégradation des berges - Haute de 26% de sols nus au Mali en 1975 	<i>Création de revenus</i> <ul style="list-style-type: none"> - Plus de 10% des recettes d'exportation au Burkina Faso - 10 à 15% du PIB - 35 Milliards CFA de recette d'exportation au Mali 	<ul style="list-style-type: none"> - Conflits entre agriculteurs et éleveurs - emploie 20 à 35% de la population
Pêche	<ul style="list-style-type: none"> - Pollution des eaux 	<i>Création de revenus</i> <ul style="list-style-type: none"> - de 1 à 4% du PIB - 20 Milliards CFA entre 2001 et 2003 au Niger 	<i>Création d'emplois</i> <ul style="list-style-type: none"> - 700 pêcheurs dans la zone du Bassin au Bénin, 10 000 au Niger
Mines	<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation des sols - Pollution des eaux 	<i>Création de revenus</i>	<i>Création d'emplois</i> <ul style="list-style-type: none"> - Plus de 300 employés en 1988-89 dans l'industrie du ciment au Cameroun
Energie	<ul style="list-style-type: none"> - Destruction du couvert végétal - Taux de déboisement annuel de 2% dans les mangroves en 1998 en Guinée - Un besoin en bois de chauffe de 7,2 millions de m³ en 1980 au Tchad - Plus de 90% de l'énergie utilisée au Tchad provient de la végétation 	<i>Création de revenus</i> <ul style="list-style-type: none"> - Haute des importations (sortie de devises) - 17% des dépenses d'importation soit 62,4 Milliards CFA en 1999 au Burkina Faso 	<i>Création d'emplois</i>
Transport		<i>Création de revenus</i>	<i>Création d'emplois</i>
Commerce		<i>Création de revenus</i>	<i>Création d'emplois</i>

Légende : En caractères **gras**, les impacts négatifs et en **italique**, les impacts positifs

Les chiffres fournis par les pays sont essentiellement à l'échelle nationale. Il n'est donc pas possible d'apprécier l'apport du bassin dans le cadre de la présente synthèse.

Exemple : l'agriculture fournit 40% du PIB. Ce chiffre concerne l'agriculture au niveau national. Les statistiques précises concernant l'agriculture dans la zone du bassin ne sont pas souvent indiquées.

Tableau 11 : Exemples de liens entre quelques éléments de la nature et les trois systèmes

Eléments de la Nature	Environnement	Economie	Société
Situation géographique	- <i>environnement propice</i> - environnement hostile	- <i>Accroissement des activités économiques</i> - Pauvreté	- <i>Amélioration du niveau de vie des populations</i> - Migrations
Précipitations	Variabilité du régime du fleuve Variabilité l'alimentation des nappes Support de la vie dans le bassin <i>Régénération ou destruction</i> du couvert végétal Inondations ou sécheresse	- <i>Intensification des activités agricoles et économiques</i> - Baisse des productions agricoles et des activités économiques	Conditionne l'occupation du territoire et les dynamiques des populations - <i>Fixation des populations rurales</i> - Accentuation des migrations
Sécheresse et désertification	Destruction du couvert végétal Pertes de biodiversité Perte de terres agricoles	Baisse des activités économiques (agriculture, élevage, pêche) Pauvreté	Migrations vers les zones moins affectées et les zones urbaines Conflits éleveurs/agriculteurs
Évaporation	Nécessaire au cycle de l'eau et à la régulation du climat	Atténue les activités économiques Perte de profit	
Érosion éolienne	Pertes du couvert végétal Pertes de sols arables	Baisse des rendements agricoles	Impacts sur les éleveurs Migrations vers les zones moins affectées et les zones urbaines Conflits éleveurs/agriculteurs
Érosion hydrique	Modifications des berges et pertes de forêts galeries	Impacts sur les infrastructures et les habitations	Conflits éleveurs/agriculteurs Déplacements des populations riveraines
Sédimentation	Modifications du profil du fleuve Obstacles à l'alimentation des mares	Comblement des retenues Obstacles pour la navigation et la pêche	Enclavement des collectivités riveraines Prolifération des gîtes pour les vecteurs de maladies hydriques
Flore	Plantes envahissantes <i>Habitat pour les espèces sauvages</i>	<i>Source d'énergie accessible Pharmacopée traditionnelle</i>	<i>Alimentation humaine et du bétail</i> <i>Traditions et culture</i>
Faune aquatique	Biodiversité	<i>Pêche</i>	<i>Apport en protéines</i> <i>Traditions et culture</i>
Faune terrestre	Biodiversité	<i>Écotourisme, chasse</i>	<i>Apport en protéines</i> <i>Traditions et culture</i>

Légende : En caractères **gras**, les impacts négatifs et en **italique**, les impacts positifs

Les informations contenues dans ce tableau portent sur les impacts produits par quelques éléments de la nature sur ces trois systèmes. L'inexistence de données précises sur ces impacts dans les études nationales n'a pas permis d'illustrer ce tableau par des chiffres.

2.2.1 - Relations multisectorielles et problématiques de développement

De l'état des lieux ci dessus, il ressort que le bassin du Niger renferme d'énormes potentialités en ressources et on y a développé des activités pour l'exploitation de ces ressources. Ainsi l'environnement, l'économie et la société sont les trois systèmes dont le maintien des interactions harmonieuses constitue le fondement du développement durable.

En effet toute initiative de développement dans un de ces systèmes produit des impacts sur les deux autres systèmes. Un investissement par exemple dans l'agriculture peut entraîner une augmentation des surfaces cultivées et la production agricole. Le premier effet sur la société est l'accroissement de l'emploi. L'effet cumulatif de cette initiative sera l'accroissement de revenu des populations. Ceci va entraîner une demande accrue de biens et services sur les marchés avec comme conséquence le développement de marché. L'accroissement des surfaces cultivées par le défrichement de nouvelles terres provoque une destruction des sols et du couvert végétal ainsi qu'une plus grande utilisation des engrains. Tous cela se traduit par la dégradation de l'environnement et l'accroissement de la pollution.

Des initiatives d'investissement dans l'économie produiront des effets induits sur les deux autres systèmes et l'effet multiplicateur sera la réduction du sous emploi et de la pauvreté en milieu rural. Mais pour que ces effets soient durables, les impacts sur l'environnement devront être limités.

2.2.1.1 Les activités de développement

Aussi, en restant dans cette dynamique, la problématique du développement du bassin en rapport avec les potentialités sera d'abord examinée à travers les interactions entre les activités de développement et ces trois systèmes ; c'est la compréhension de ces relations qui peut être à la base du développement d'un plan d'action de développement durable du bassin :

- L'agriculture qui renferme d'énormes potentialités, est de loin la principale activité dans le bassin. Toutefois, sa pratique, à travers des techniques et approches inadaptées, contribue à une forte dégradation des ressources du bassin. Cette dégradation se traduit par une baisse de la fertilité des sols provoquée par le lessivage des terres, la déforestation, l'érosion hydrique et éolienne. De manière spécifique, l'activité de maraîchage le long du fleuve engendre la dégradation des berges et de la qualité de l'eau. De même, l'utilisation de produits chimiques et d'engrains contribue à la détérioration de la qualité de l'eau. Par ailleurs, l'insuffisance de prise de conscience par les utilisateurs du fleuve, des impacts négatifs de leurs activités conduit, à une dégradation des ressources en eau et en terre du bassin. A côté de ces effets négatifs, ces activités procurent un accroissement des revenus des populations et entraînent une amélioration de leur condition de vie. Considérée comme le moteur de la croissance, l'agriculture contribue à 40% au PIB et occupe 80% de la population active du bassin.
- Activité importante dans le bassin, la pratique de l'élevage extensif avec transhumance est un facteur essentiel de dégradation et de destruction de la flore. L'utilisation de ressources végétales des forêts pour servir d'aliment pour le bétail pendant les saisons sèches contribue à la diminution de ces ressources et à la déforestation. La persistance et l'ampleur des migrations constituent une source de conflits économiques et sociaux. Parallèlement à ces

effets négatifs, l'utilisation de ces ressources et la pratique de la migration assurent des revenus intéressants à ces populations.

- La pêche recèle des potentialités importantes et constitue un secteur majeur de développement du bassin. Les activités menées par des acteurs divers engendrent des contraintes de toute sorte. De nombreuses ressources halieutiques disparaissent à cause des techniques de pêche destructives qui sont pratiquées. Cette disparition est due à la pêche à la dynamite et d'autres techniques liées à l'utilisation de produits chimiques dans certains pays. Ces pratiques se traduisent par le ratissage de toutes les réserves et la destruction de la faune aquatique. La conséquence est l'obstruction des profondeurs, l'éboulement des berges, l'ensablement du lit du fleuve, la destruction des zones de fraie et donc la diminution de la population de la faune aquatique.
- Les ressources minières (essentiellement l'or et quelques autres ressources) constituent également un potentiel de développement et font l'objet d'une exploitation accrue. Les activités minières sont à dominance artisanale et semi industrielle et parfois industrielle. L'exploitation de ces ressources, tout en créant des retombées économiques détériorent sérieusement la qualité des eaux du fleuve et dégradent l'environnement. Bien que présentant des aspects économiques intéressants, les activités minières engendrent des problèmes pour le développement du bassin. L'extraction des matériaux de construction est une activité beaucoup plus pratiquée dans les abords des cours d'eau. Tout en permettant de dégager le fleuve du surplus du sable, cette activité augmente les risques d'érosion et d'ensablement. L'augmentation croissante des exploitants et des superficies exploitées accélère la dégradation des écosystèmes du fleuve. Elle contribue à éroder de manière dramatique les berges et à augmenter la vulnérabilité du fleuve et la pollution. Cette activité qui implique les hommes et les femmes est aussi créatrice d'emplois et de revenus.
- Le bassin du Niger dispose d'un vaste potentiel énergétique. La réalisation des barrages, tout en contribuant à la production d'énergie électrique, régule de manière saisonnière le cours du fleuve et favorise la pratique de l'irrigation et de la navigation. L'impact de ces barrages se traduit par la modification du régime du fleuve et la multiplication des maladies d'origine hydrique. Les énergies traditionnelles notamment le bois sont les plus utilisées dans le bassin du Niger. La consommation de bois et celle du charbon de bois en constante augmentation en tant que source d'énergie couvrent la quasi-totalité des besoins des populations. Cette exploitation abusive engendre des problèmes de déboisement. A cela s'ajoutent les fréquents feux de brousse qui accélèrent la déforestation. Ce qui se traduit par la disparition du couvert végétal, la désertification et le développement du phénomène migratoire. Tout en produisant des effets négatifs, cette exploitation abusive procure des revenus aux populations et participe à l'amélioration de leur condition de vie.
- Au Mali, au Niger et au Nigéria plusieurs usines sont localisées le long du fleuve ; ces industries prélevent d'énormes quantités d'eau et en rejettent une bonne partie après utilisation. Ces rejets constituent des sources certaines de pollution pour les cours d'eau. Ces activités, même si elles sont créatrices de revenus et d'emplois, contribuent à la détérioration de l'environnement et constituent un risque de prolifération des maladies dans les zones concernées. Les abattoirs frigorifiques qui procèdent à des abattages journaliers participent à la dégradation de la qualité des eaux du fleuve. Au Mali 330 têtes en moyenne sont abattues par jour soit plus de 120 000 têtes par an. Face à cette situation, et en tenant compte du fait que

ces établissements ont souvent plus de quarante ans d'existence, il y a lieu de s'assurer que les seuils limites d'auto épuration du fleuve ne sont pas dépassés.

- Le commerce et le transport sont des facteurs essentiels du développement du bassin. Ils permettent les échanges à l'intérieur du bassin et favorisent les activités transfrontalières. Ces pratiques qui concernent une grande proportion des populations du bassin constituent des sources d'emplois et de revenus.

Il est important de souligner que l'élaboration d'un plan d'action de développement durable ne saurait négliger l'autre dimension, à savoir, la compréhension des relations entre l'homme et la nature. Le bassin du fleuve Niger est très vaste et traverse une diversité de zones aux caractéristiques bien marquées. De plus, la pluviométrie est saisonnière et montre une grande variabilité interannuelle. La biodiversité caractéristique de ces régions est associée de près au climat et aux caractéristiques du relief et de la géologie.

L'homme a occupé ce bassin depuis des millénaires, adaptant ses pratiques d'utilisation des ressources naturelles aux conditions particulières du territoire. Mais, sous les pressions conjuguées de conditions climatiques défavorables et d'un accroissement rapide des populations, l'état des lieux a identifié certains déséquilibres entre la disponibilité de certaines ressources naturelles et la demande croissante des populations. Le développement durable dans le bassin, ayant pour objectif la réduction de la pauvreté, passe à la fois par une meilleure gestion des activités utilisatrices de ressources naturelles, notamment des ressources en eau, mais aussi en prenant en compte la nécessaire adaptation du développement aux conditions particulières de l'environnement du bassin.

2.2.1.2 Le rôle des acteurs

Plusieurs acteurs interviennent dans le bassin du Niger. Il s'agit notamment de l'Etat, des Collectivités décentralisées, des opérateurs privés, des femmes, des jeunes, des populations vulnérables, de la société civile et des partenaires au développement.

La libération de l'économie à la faveur des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) a impulsé au devant de la scène plusieurs types d'acteurs intervenant dans la zone du bassin. Les organisations d'usagers, les ONG, les organisations de la société civile figurent parmi celles auxquelles il est indispensable d'accorder une place importante dans la gestion des ressources naturelles du bassin.

Les rôles et les responsabilités des organisations peuvent être les suivants :

- Participer aux réflexions sur la gestion des ressources ;
- Contribuer à la formulation des projets et programmes ainsi qu'à leur mise en œuvre ;
- Assumer leur part de responsabilité dans la formation et la sensibilisation des organisations communautaires de base et les populations à la base ;
- Contribuer à la mobilisation de ressources financières.

Les rôles et les responsabilités des partenaires au développement sont les suivants :

- Contribuer à la définition de politiques et orientations en matière de gestion des ressources naturelles ;
- Participer à la formulation, la mise en œuvre, le suivi évaluation et la coordination des projets et programmes dans le domaine des ressources en eau ;

- Donner suite aux engagements techniques et financiers pris dans le cadre de la gestion des ressources du bassin.

Analyse genre

Outre les problèmes identifiés dans la mise en valeur des ressources du bassin, s'ajoutent des problèmes relatifs aux relations hommes - femmes, à la participation des jeunes et des groupes vulnérables dans la mise en valeur des ressources du bassin du Niger.

Dans la région du bassin, les activités féminines sont très nombreuses et variées. En plus de leurs implications dans des tâches domestiques traditionnelles, les femmes conduisent de activités productives diverses.

D'une manière générale, la femme joue un rôle important dans le développement. Toutefois, elle ne bénéficie pas toujours des fruits de la répartition des richesses.

En milieu rural, elles sont à la base de plusieurs activités (exploitation des parcelles individuelles, pratiques de petits élevages et de commerce, le ramassage et la transformation des produits de cueillettes, la transformation et la commercialisation du poisson etc.).

Les femmes rurales s'occupent du bien être des membres de la famille et des activités de gestion. De par leur travail, elles assurent une partie du revenu familial et la corvée d'eau occupe encore beaucoup de leur temps.

En milieu urbain, les femmes ont des tâches moins contraignantes. Très dépendantes des revenus monétaires, elles tirent leur revenu essentiellement des activités du secteur non structuré. Elles sont également sous représentées dans l'administration même si de plus en plus les efforts sont fournis par certains Etats pour une meilleure prise en compte des femmes dans le processus du développement. De plus en plus, les femmes prennent une part active au processus de démocratisation dans leur pays et renforcent leur base d'action par la création d'ONG et d'Associations notamment. D'énormes progrès ont également été accomplis depuis les années 90 dans les domaines de la promotion des femmes. Ces progrès se traduisent par :

- La prise en compte de l'approche genre dans les projets et programmes de développement ;
- La place de plus en plus importante que les femmes occupent dans la vie économique et sociale ;
- La création des organisations de femmes et les réformes institutionnelles prenant en compte les intérêts des femmes ;
- La scolarisation accrue des femmes ;
- La responsabilisation des femmes dans les instances décisionnelles.

Malgré ces efforts, les femmes sont davantage confrontées à des difficultés dont les principales sont les suivantes :

- L'accès au crédit ;
- L'accès aux facteurs de production : estimés par elles trop chers pour l'achat au comptant ;
- L'accès à l'équipement ;
- L'accès au foncier ;
- La faiblesse des revenus etc.

En plus de ces difficultés, il faut noter la faible participation des femmes à la prise de décisions.

Dans la région du bassin les jeunes participent activement aux activités de mise en valeur des ressources. Mais ne disposant pas de moyens de production suffisants et n'ayant pas de pouvoir de décision, ils ne jouissent pas totalement des retombées de leurs efforts. Compte tenu du fait que les jeunes constituent une large part des populations du bassin, des mesures (facilitation de crédit, plus de responsabilisation dans les prises de décision, meilleure organisation, etc.) visant à les insérer davantage dans le processus de développement du bassin doivent être prises.

Les groupes vulnérables, en raison notamment de leur situation d'extrême pauvreté ne participent pas non plus pleinement aux activités de mise en valeur des ressources du bassin. Des mesures prises par chacun des Etats de l'ABN (fonds d'aide, projets d'appui, etc.) en vue de leur bien être et visant à renforcer leur participation aux processus du développement doivent être encouragées et poursuivies.

2.2.2 - Les opportunités de développement

Les opportunités considérées ici intègrent, outre le potentiel existant, toutes les conditions socioéconomiques et politiques favorables au développement durable.

Il ressort de l'analyse ci dessus que le bassin du Niger regorge d'énormes potentialités dans divers domaines. Sur cette base, les principales opportunités de développement dans le bassin du fleuve peuvent être les suivantes :

(i) - Opportunités liées à l'environnement naturel

- ☞ Existence d'un important potentiel de ressources naturelles et en particulier l'eau insuffisamment exploité, et la forte demande en aménagement pour la satisfaction des besoins;
(Potentiel en terres cultivables, en eaux, des ressources halieutiques ; potentialités énergétiques et minières ; diversités des espèces végétales et animales etc.) ;
- ☞ Existence de sites potentiels favorables à la production hydroélectrique ;
- ☞ Situation géographique favorable à l'intégration intra régionale, sous régionale et régionale ;
- ☞ Existence de cadres et instruments juridiques et réglementaires et conventions internationales sur l'environnement ;
- ☞ Existence de volonté politique pour la protection de l'environnement ;
- ☞ Existence de projets et programmes de protection de l'environnement en cours.

(ii) - Opportunités liées à l'économie

- ☞ Priorité que les gouvernements accordent au développement du bassin ;
- ☞ Existence de politiques et cadres juridiques et institutionnels favorables à la mise en valeur des ressources du bassin ;
- ☞ Existence de projets de proximité créateurs de revenus ;
- ☞ Potentialité en développement des filières agricoles ;
- ☞ Existence d'une tradition de la pratique des cultures irriguées ;
- ☞ Existence d'activités économiques diverses ;
- ☞ Possibilités pour une plus grande valorisation des ressources ;

- ☞ Existence de marchés, local, régional et international porteurs pour les produits du bassin ;
- ☞ Existence de potentialités en ressources naturelles et humaines ;
- ☞ Existence d'un potentiel pour le développement des activités commerciales ;
- ☞ Existence de circuits et des échanges transfrontaliers ;
- ☞ Disponibilité des partenaires techniques et financiers à soutenir les efforts des gouvernements.

(iii) - Opportunités liées à la société

- ☞ Existence d'un potentiel humain important le long du bassin ;
- ☞ Augmentation continue des besoins liés à la poussée démographique ;
- ☞ Processus de décentralisation en cours dans les pays ;
- ☞ Engagement des femmes à participer au développement du bassin ;
- ☞ Jeunesse et dynamisme de la population ;
- ☞ Disponibilité des structures et mouvements associatifs à participer au développement.

Pour exploiter ces énormes potentialités et opportunités qui en découlent, de nombreux projets et programmes de développement ont été initiés au niveau du bassin. Malgré ces efforts et l'existence de ces opportunités, les conditions de vie des populations du bassin n'ont toujours pas connu de changement fondamental. Ces populations sont en proie à une pauvreté grandissante et font face à des problèmes sociaux préoccupants (santé, assainissement, éducation, habitat).

Pourtant, l'exploitation des énormes potentialités et opportunités existantes devrait permettre d'avoir des retombées économiques intéressantes pour le développement du bassin. A cet égard, la réalisation de nombreux projets et programmes dans les Etats en perspective d'une vision partagée et intégrée des ressources, constitue de réelles opportunités de développement. La réalisation des infrastructures socio sanitaires et éducatives permettant par exemple un accès facile aux centres de santé, devrait également permettre une amélioration des indicateurs sociaux dans la zone du bassin.

2.2.3 - Les contraintes de développement

Ces contraintes viennent de l'exploitation des potentialités du bassin du Niger, à travers des activités diverses, développées à l'initiative des populations et par des projets et programmes nationaux, ainsi que de l'action de la nature. Elles sont également dues aux difficultés rencontrées par l'ABN pour son fonctionnement.

(i) Contraintes liées à l'environnement naturel

Ces contraintes, d'ordre physique sont liées à la nature et aux activités d'exploitation des ressources du bassin. Il s'agit notamment :

- ☞ Irrégularité, diminution, mauvaise répartition dans l'espace et le temps des précipitations ;
- ☞ Sédimentation, ensablement, érosions hydrique et éolienne ;
- ☞ Dégradation continue des ressources et désertification ;
- ☞ Irrégularité du cours du fleuve ;
- ☞ Occupation anarchique de l'espace ;
- ☞ Exploitations et utilisations inadaptées des ressources naturelles ;

- ☞ Prolifération de végétaux aquatiques envahissants ;
- ☞ Existence de conflits liés à l'utilisation des ressources ;
- ☞ Méconnaissance des potentialités réelles en ressources ;
- ☞ Insuffisance des études d'impacts environnementaux ;
- ☞ Insuffisance des indicateurs environnementaux.

(ii) Contraintes liées à l'économie

Ces contraintes portent sur la faiblesse des moyens financiers nécessaires à la mise en valeur des ressources du bassin, l'insuffisance des revenus des populations, les ressources limitées des Etats et les difficultés de mobilisation des financements auprès des bailleurs. Ce sont notamment :

- ☞ Faiblesse des revenus des acteurs ;
- ☞ Difficultés et faible accès aux crédits ;
- ☞ Insuffisance des structures et mécanismes de crédits aux producteurs ;
- ☞ Coûts élevés des facteurs de production ;
- ☞ Faible valorisation économique des ressources en particulier l'eau ;
- ☞ Enclavement du bassin ;
- ☞ Modes d'exploitation inadaptée des ressources ;
- ☞ Insuffisance de concertation entre les acteurs dans l'utilisation des ressources ;
- ☞ Faiblesse des capacités des acteurs ;
- ☞ Insuffisance des infrastructures et équipements économiques ;
- ☞ Faible niveau d'électrification ;
- ☞ Insuffisance de coordination des interventions des bailleurs ;
- ☞ Difficulté de mobilisation des ressources pour le financement du bassin ;
- ☞ Tendance à privilégier les projets nationaux au détriment des projets intégrateurs.

(iii) Contraintes liées à la société

Ces contraintes sont liées aux aspects juridiques, institutionnels et humains. Elles portent sur la lenteur et la lourdeur administrative dans la conception des projets notamment, les chevauchements des compétences et des conflits entre les départements ministériels, l'insuffisance de concertation et de coordination entre les intervenants, la faible capacité des services techniques et l'insuffisance des dispositifs juridiques et réglementaires. Ce sont notamment :

- ☞ Méconnaissance des textes juridiques et réglementaires en vigueur
- ☞ Multiplicité des intervenants ;
- ☞ Fort attachement à certaines croyances traditionnelles ;
- ☞ Coexistence du droit moderne et du droit coutumier
- ☞ Systèmes fonciers traditionnels contraignants ;
- ☞ Insuffisance des infrastructures et équipements ;
- ☞ Insuffisance des ressources humaines qualifiées ;
- ☞ Flux migratoire incontrôlés ;
- ☞ Faibles niveaux d'information et de formation des populations ;
- ☞ Faibles taux d'indicateurs sociaux.

Ce regroupement par systèmes répond beaucoup plus à un besoin d'étude ; car certaines opportunités ou contraintes, peuvent être classées au niveau d'un ou de deux systèmes à la fois.

(iv) - Contraintes politiques et institutionnelles

Si l'ABN semble avoir retrouvé depuis 1998 un nouveau dynamisme et plus de stabilité institutionnelle, elle a été confrontée depuis sa création en 1980 à de sérieux problèmes de fonctionnement, à la fois institutionnels et financiers qui ont conduit à une perte de crédibilité et à une remise en question de son rôle de coordination. Les contraintes actuelles rencontrées par l'ABN et ses points focaux, outre une insuffisance des moyens logistiques et les déficiences dans l'organisation des ressources humaines, peuvent être résumées comme suit :

- ☞ Absence ou insuffisance de cadres de coordination des programmes en cours à l'ABN avec ceux des Etats membres et insuffisance de mécanismes de concertation entre les différents intervenants aux niveaux national et régional ;
- ☞ Absence d'objectifs clairement définis et de stratégies régionales appropriées et appuyées par les Etats membres dans les divers domaines touchant la gestion et la protection des ressources du bassin du fleuve Niger ;
- ☞ Insuffisance de coopération et l'inexistence d'un cadre de concertation entre l'ABN et les autres organisations intergouvernementales des sous-régions ouest-africaine et centre-africaine (UEMOA, CEDEAO, CBLT, ALG, CEMAC, etc.), qui permettraient d'éviter de doubles emplois, d'optimiser les ressources financières et de renforcer les synergies ;
- ☞ Faiblesse de la structure ABN qui ne parvient pas à jouer pleinement son rôle de coordination des programmes régionaux et n'a qu'une connaissance partielle des programmes nationaux en cours, de leurs résultats et impacts sur les ressources du bassin du Niger ;
- ☞ Insuffisance des moyens de communication et d'échanges d'informations, entre l'ABN et ses représentants au niveau des différents Etats membres.

En plus de ces contraintes liées à l'ABN, on notera également la multiplicité et l'insuffisance des dispositifs juridiques et réglementaires, ainsi que des intervenants dans la gestion des ressources naturelles et en particulier l'eau. Comme contraintes, on notera également les difficultés d'application des textes et lois en vigueur.

CHAPITRE 3 : LES PROBLEMATIQUES, LES ENJEUX ET LES DEFIS DE DEVELOPPEMENT DU BASSIN

De l'état des lieux sur les ressources et le développement du bassin, il se dégage les problématiques, les enjeux et les défis de développement qui sont décrits ci-dessous.

3.1 Les principales problématiques de développement du bassin

Les problématiques relevées dans le bassin sont de plusieurs ordres :

3.1.1 Les problématiques d'ordre physique

Concernant l'environnement physique du bassin, trois (3) phénomènes ou situations sont à noter :

- l'immensité du bassin et sa diversité physique et climatique.
- une sécheresse endémique qui dure depuis trois décennies et qui se traduit par une diminution des ressources en eau et une fragilisation des écosystèmes aquatiques ;
- une population en croissance rapide, qui dans sa quête du nécessaire quotidien, agresse plus qu'elle n'exploite les ressources naturelles de base (terre, eau, faune et flore) ;

La conjonction de ces phénomènes a accéléré toute sorte de dégradation dont :

- la réduction du couvert végétal et de la biodiversité ;
- la diminution des écosystèmes aquatiques et la diminution de leur production ;
- l'érosion hydrique des terres et l'ensablement des cours d'eau ;
- le développement des pollutions de diverses natures et en divers endroits (pollutions domestiques, chimiques, industrielles et urbaines) ;
- la prolifération des plantes aquatiques envahissantes (jacinthe d'eau, typhas, etc.).

3.1.2 Les problématiques d'ordre économique et social

Le bassin du Niger regroupe essentiellement des pays pauvres dont certains sont sahariens, enclavés et soumis à des sécheresses répétées ces dernières décennies. Ils évoluent dans un contexte économique difficile avec une économie dominée par l'agriculture et l'élevage qui occupent 80 à 90% de la population. Les nombreuses activités économiques menées dans le bassin dépendent directement de l'exploitation des ressources naturelles.

Concernant le développement socio-économique du bassin, l'on note en particulier que l'exploitation du potentiel du bassin n'a pas amélioré de manière significative les conditions de vie des populations du bassin.

La faible valorisation du potentiel économique du bassin conjuguée à la forte dynamique de peuplement accentue le phénomène de la pauvreté dans la quasi-totalité de l'espace du bassin.

3.1.3 Les Problématiques liées à la mise en valeur des ressources naturelles

Les activités de mise en valeur des ressources dans le bassin ont jusqu'à présent revêtu un caractère national. Par conséquent, les projets et programmes dans le bassin devraient de plus en plus s'orienter vers des aspects intégrateurs et viser l'espace au-delà du bassin pour, non seulement mettre à profit les avantages comparatifs du bassin, mais aussi limiter le risque lié à la précarité des revenus dans les économies des pays concernés.

3.1.4 Les problématiques liées aux missions de l'ABN

Le soutien insuffisant des pays membres aux structures successives mises en place pour le développement du bassin n'a pas permis d'engager des actions décisives conduisant à l'élaboration d'un cadre performant de planification de développement à long terme du bassin.

A cette lacune, il y a lieu d'ajouter la faiblesse des moyens logistiques et la déficience dans l'organisation des ressources humaines. Enfin, il faut noter la faiblesse, en terme de personnel de la structure ABN pour faire face à ses activités de coordination et de planification des projets et programmes.

3.1.5 Les problématiques liés au financement des projets et programmes de développement

La valorisation du potentiel du bassin pose d'énormes problèmes de financement aux Etats. Au Mali par exemple, la quasi-totalité des projets hydroélectriques est en souffrance de financement notamment les projets de réalisation de nouvelles centrales de Markala, de Kenié et de Sotuba II sur le fleuve Niger. En Guinée le projet du barrage de Fomi n'a pas obtenu la totalité de son financement relative à l'étude du volet environnement. De même, il faut souligner que le financement des deux barrages de Taoussa et de Kandadjé ne sont pas complètement bouclés.

En outre, on notera que la mise en valeur des ressources du bassin dépend essentiellement du financement extérieur ; ce qui traduit une faible implication des populations et des investisseurs privés notamment africains. Concernant le financement des activités de mise en valeur du bassin, l'on note également une forte dépendance aux partenaires étrangers. Cela dénote de la faible participation des investisseurs privés notamment africains à la mise en valeur du bassin.

3.2 Les principaux enjeux de développement du bassin

Au regard des problématiques ci-dessus indiquées, les principaux enjeux pour le développement du bassin sont les suivants :

3.2.1 Le développement durable du bassin

L'accroissement des pôles d'activités humaines ajouté aux aléas climatiques entraîne une dégradation accélérée des ressources et de l'environnement du bassin. Cela conduit à poser la question de comment assurer un développement durable sur le bassin, considéré comme un patrimoine commun, et qui voit ses ressources se dégrader.

Face à ce constat, assurer aux populations du bassin un développement durable, dans un environnement en proie à la dégradation, constitue l'enjeu majeur qui doit prendre en compte les dimensions suivantes :

- la dimension socio-économique, par la maîtrise et la valorisation des ressources du bassin au profit des populations ;
- la dimension environnementale, par la mise en œuvre de mesures appropriées de préservation des ressources menacées du bassin ;
- la dimension des infrastructures et équipements, par l'amélioration des connaissances sur les infrastructures et équipements ainsi que sur les conditions de leur développement ;
- la dimension institutionnelle, par le renforcement des capacités de l'ABN, de ses structures focales nationales et des autres acteurs ;
- la dimension du financement des activités, par la mise en place, par l'ABN, d'une stratégie dynamique de recherche de moyens de financement et qui prévoit un élargissement du nombre de partenaires et des sources de financement ;
- la dimension communication, par la mise en place d'une stratégie de communication permettant l'information et la sensibilisation de tous les acteurs intervenant dans le bassin.

3.2.2 Le processus de planification du développement du bassin fondé sur la Vision Partagée.

Ce processus permet d'asseoir la planification pour le développement du bassin sur une vision prospective et basée sur une approche participative. Il nécessite, de la part de l'ensemble des acteurs du bassin, une vision d'ensemble et une approche partagée pour le développement du bassin.

Elaborer et adopter une formulation de la Vision Partagée sur laquelle va se fonder la planification du développement du bassin constitue un enjeu majeur.

A cet effet, il s'avère important pour l'ABN d'œuvrer à la réussite du partenariat engagé avec la Banque Mondiale et les autres partenaires au développement dans le cadre du processus de la Vision Partagée pour l'élaboration d'un Plan d'Actions pour le Développement Durable (PADD) du bassin.

3.2.3 La dynamique de la GIRE aux plans national, sous régional et international

L'ABN a pris part à une série d'activités et de réflexions organisées concernant la GIRE. Comme la plupart des organismes de bassin de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, elle a pris part notamment à la Conférence de Ouagadougou, de mars 1998, portant sur la promotion de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) en Afrique de l'Ouest. L'ABN a contribué également à l'élaboration du Plan d'Action Régional pour la GIRE en Afrique de l'Ouest (PAR/GIRE/AO).

Par ailleurs, nombreux sont les pays membres de l'ABN qui ont entamé une expérience en matière de GIRE. Selon les principes de base, l'ABN est précisément le lieu indiqué pour la mise en œuvre des concepts GIRE à l'échelle du bassin du Niger.

En considérant ces dynamiques en cours aux niveaux national, régional et international en matière de gestion intégrée des ressources en eau, il est souhaitable que l'ABN s'engage, dans le cadre de la planification globale du bassin, à promouvoir le concept GIRE pour les besoins d'une gestion rationnelle des ressources en eau du bassin du Niger.

La promotion de la GIRE pour une gestion rationnelle des ressources naturelles du bassin et en particulier l'eau constitue un enjeu important.

3.2.4 Le mandat et les capacités de l'ABN

La redynamisation de l'ABN pour lui permettre de faire efficacement face à ses activités de planification de développement du bassin et de coordination des interventions des autres acteurs au regard de ses capacités actuelles, s'impose de nos jours.

L'audit organisationnel et institutionnel entrepris, et qui a d'ailleurs obtenu le soutien des partenaires au développement, a pour objectif de renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles de l'ABN en matière de planification pour le développement du bassin et de coordination pour un meilleur partage, une protection durable et une gestion équitable des ressources naturelles du bassin.

La redynamisation de l'ABN nécessitera une expertise internationale confirmée pour appuyer les pays membres et l'ABN à mettre en place les compétences humaines indispensables et le cadre institutionnel adéquat au niveau du Secrétariat et des structures focales nationales. Elle nécessite aussi un leadership plus affirmé au sein du Secrétariat Exécutif avec une répartition des rôles et responsabilités dans la prise des décisions et l'exécution des tâches.

Avoir une ABN dynamique, disposant d'une Vision Partagée et d'un Plan d'Actions pour le Développement Durable, constitue un enjeu majeur. Cette ABN redynamisée permettra un développement concerté et durable du bassin au profit des populations.

Ceci est d'autant plus important que l'ABN est de nos jours indispensable et s'impose comme un outil incontournable pour tout acteur voulant intervenir dans le bassin. Il convient donc d'accroître ses capacités et de renforcer la confiance avec les Etats membres et les partenaires au développement.

3.2.5 L'intégration de l'économie du bassin aux niveaux national, sous-régional et international

Les portions nationales du bassin sont souvent enclavées et cela limite leur intégration à l'économie nationale. Au plan sous-régional, les prémisses de l'intégration existent à travers les multiples accords de coopération bilatérale ou multilatérale entre les pays du bassin.

Bien que le bassin dispose d'énormes potentialités en ressources naturelles, il souffre néanmoins d'une faible intégration de son économie à l'échelle nationale, régionale et internationale.

L'exploitation des avantages comparatifs du bassin doit aussi être mise en perspective avec les possibilités d'intégration qui s'offrent au bassin sur le plan économique : grand marché, sécurité alimentaire, approvisionnement énergétique etc. Dans le contexte de l'intégration, le bassin peut par exemple trouver sa place en tant que grande région productrice notamment dans le domaine agropastoral.

Au plan international, le bassin du Niger souffre des mêmes contraintes que celles que les pays rencontrent dans les efforts qu'ils déploient pour participer à l'économie mondiale.

Au regard de toutes ces considérations, l'intégration du bassin du Niger dans les espaces économiques : national, régional et international, est un enjeu majeur de développement économique et social.

3.3 Les principaux défis de développement du bassin

En dépit du patrimoine naturel du bassin, les populations qui y vivent, sont confrontées à des défis considérables. La situation actuelle du bassin est caractérisée par l'explosion démographique, la pauvreté et une dégradation de l'environnement. La majorité des pays de l'ABN figurent parmi les plus pauvres du monde. Le bassin devrait voir sa population doubler d'ici 20 ans, ce qui mettra encore à contribution les ressources en eau et autres ressources naturelles. Pourtant le bassin du Niger possède des atouts pour la mise en œuvre d'activités de développement permettant de gagner sur tous les tableaux et de renforcer l'offre d'énergie, la production agricole, les transports, la protection de l'environnement et bien d'autres aspects relatifs au développement du bassin. Une gestion concertée des ressources en eau pourrait également jouer un rôle catalyseur pour une plus grande intégration régionale sur le plan économique.

L'examen de l'état des lieux a permis d'identifier les opportunités et contraintes de développement du bassin. Identifier ces contraintes et entreprendre de les surmonter constituent des défis à relever pour le développement du bassin. Les principaux défis sont :

3.3.1 La préservation des ressources naturelles et la protection de l'environnement

- ☞ Instaurer une approche intégrée de la gestion, de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources en eau ;
- ☞ Améliorer les systèmes d'information sur l'eau et les secteurs connexes ;
- ☞ Utiliser de manière optimale et rationnelle les ressources naturelles et en particulier l'eau à travers des mesures d'adaptation aux conditions climatiques ;
- ☞ Restaurer et préserver les écosystèmes ;
- ☞ Limiter la dégradation des ressources naturelles en particulier l'eau ;
- ☞ Atténuer les impacts environnementaux négatifs liés aux ouvrages hydrauliques.

3.3.2 Le développement des infrastructures socio-économiques

- ☞ Améliorer le taux de couverture en approvisionnement en eau potable et l'accès à l'assainissement ;
- ☞ Accroître les ressources financières affectées à ces infrastructures et équipements notamment en matière d'AEP et de santé ;
- ☞ Améliorer et renforcer les infrastructures et équipements existants ;
- ☞ Assurer la maîtrise de l'eau et la sécurité alimentaire ;
- ☞ Exploiter le potentiel productif du bassin de manière durable ;
- ☞ Encourager les activités économiques transfrontalières ;
- ☞ Développer les circuits économiques et les voies de commercialisation au niveau transfrontalier ;
- ☞ Développer de nouvelles sources d'énergie ;
- ☞ Améliorer la navigation.

3.3.3 Le renforcement des capacités et la participation des acteurs

- ☞ Instaurer la concertation entre les différents acteurs de la gestion de l'eau ;
- ☞ Définir et/ou limiter les conflits sociaux issus de l'utilisation des ressources entre les usagers ;

- ☞ Renforcer les capacités des acteurs pour une participation plus efficace au développement du bassin ;
- ☞ Améliorer le dialogue et la communication entre les parties prenantes en vue de renforcer le climat de confiance.

3.3.4 L'intégration économique régionale

- ☞ Développer les échanges d'informations entre les différents partenaires ;
- ☞ Harmoniser et coordonner les interventions des pays ;
- ☞ Renforcer la coopération entre les organisations sous-régionales ;
- ☞ Mettre en place un cadre de concertation entre les différents partenaires ;
- ☞ Faire participer la société civile au processus de développement et de gestion des ressources du bassin.

Il ressort de ce qui précède que le grand défi de développement du bassin reste la réduction de la pauvreté. Ce défi peut être relevé par des actions notamment à travers les projets et programmes dans les divers secteurs de développement du bassin.

CHAPITRE 4 : PROJET D'ENONCE DE LA VISION PARTAGEE

4.1 Le contexte et la justification de la Vision Partagée

Malgré les immenses potentialités dont regorge le bassin du fleuve Niger, les populations qui y vivent sont comptées parmi les plus pauvres du monde. La région est marquée par la pauvreté, l'accroissement rapide de la population et la dégradation de l'environnement. Pourtant le bassin du Niger offre des opportunités de développement et des perspectives propices à l'essor de la production alimentaire, de la production de l'énergie hydroélectrique, de l'écotourisme et d'autres activités connexes de développement régional.

Crée en 1980 sur les cendres de la Commission du fleuve Niger (1964), l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) a pour but de promouvoir la coopération entre les pays membres et d'assurer un développement intégré du bassin.

L'ABN est créditede beaucoup d'études qui ne sont malheureusement pas traduites en réalisations concrètes pour le bien-être des populations riveraines. Cette situation a conduit les instances supérieures de l'ABN (Conseil des Ministres et Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement) à prendre, lors de leurs consultations à partir de décembre 2000, la décision qu'une vision claire et partagée soit développée afin de créer un environnement propice à la coopération et d'élaborer un Plan d'Action pour le Développement Durable (PADD) accepté par tous les acteurs du bassin. Cette volonté a été réaffirmée encore une fois par le 7^{ème} Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement tenu à Abuja en février 2002.

C'est ainsi que les Etats membres de l'ABN ont adopté la Déclaration de Niamey du 12 septembre 2003 relative au processus d'élaboration d'une Vision Partagée pour le développement durable du bassin, destinée à fournir une base consensuelle et résolument coopérative d'orientation stratégique pour l'élaboration d'un plan d'actions à long terme pour le développement et la mise en valeur rationnelle des ressources du bassin.

Cette disposition sera renforcée lors de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement réunis les 26 et 27 avril 2004, par la Déclaration de Paris sur les principes de gestion et de bonne gouvernance pour un développement durable du bassin du Niger.

Dans cette déclaration, les Etats membres s'engagent à mettre en œuvre la Vision Partagée pour le développement du bassin. Pour ce faire, ils coopèrent sur une base de solidarité et de réciprocité, en prenant en compte les accords antérieurs et aux moyens d'accords nouveaux en vue de réaliser des politiques, des programmes et projets initiés dans tout ou partie du bassin.

C'est dans ce contexte que l'ABN a convenu, avec les partenaires au développement ayant comme chef de file, la Banque Mondiale, d'une collaboration incluant la préparation d'une Vision Partagée pour le développement du bassin.

La Vision Partagée, consiste en une vision d'ensemble du développement du Niger, négociée et acceptée par l'ensemble des Etats membres. Il s'agit de l'idéal de mise en valeur du potentiel de l'ensemble du bassin souhaité par les membres. Cet idéal n'est pas une somme arithmétique des actions de développement souhaitées par chacun des Etats pris individuellement. C'est plutôt un schéma de développement intégré le plus rationnel possible de la mise en valeur maximale de

l'ensemble des ressources du bassin du Niger en vue de générer le plus grand nombre d'avantages pour l'ensemble des Etats membres.

La Vision Partagée devra traduire l'engagement des Etats pour un programme d'action commun qui définit les objectifs à long terme (horizon 2025) et qui en fournit les orientations stratégiques afin que les mécanismes et les outils spécifiques développés permettent d'atteindre ces objectifs.

Le processus de la Vision Partagée aboutira à un Plan d'Actions pour le Développement Durable (PADD) du bassin du Niger avec un plan de financement (investissement) des projets et programmes.

4.2 Les objectifs de la Vision Partagée

La Vision Partagée et les principes directeurs du PADD qui la sous-tendent doivent porter sur la maximisation de l'intégration régionale par la coopération dans le cadre des ressources en eau partagées du bassin du Niger.

- a) - Instaurer une gestion intégrée de ressources en eau et une utilisation optimale et durable de l'ensemble des ressources du bassin ;
- b) - Renforcer la coopération et les actions conjointes entre les pays riverains du bassin pour réaliser des gains bénéfiques à tous, réduire la pauvreté et promouvoir l'intégration économique régionale ;
- c) - Renforcer la coopération entre l'ABN et la communauté internationale des partenaires au développement ;
- d) - Elaborer et mettre en œuvre à l'échelle du bassin un cadre de développement intégré : le Plan d'Actions de Développement Durable du bassin du Niger (PADD) ;
- e) - Renforcer le cadre juridique et institutionnel enfin de le rendre plus propice au dialogue et à la concertation pour l'action coopérative entre les pays riverains du bassin du Niger ;
- f) - Développer les ressources hydriques du bassin du Niger de manière durable et équitable afin de promouvoir la prospérité, la sécurité et la paix de toutes les populations qui y vivent.

4.3 Propositions d'énoncés de la Vision Partagée

Le processus de la Vision Partagée découle d'une volonté d'unir les efforts pour répondre aux multiples défis du développement du bassin. Ce processus doit être itératif avec une analyse technique qui inventorie, analyse et récapitule les opportunités existantes pour les inscrire dans un cadre logique du PADD du bassin. En tenant compte des activités inscrites dans le mandat de l'ABN, des études multisectorielles ont été menées dans les neuf (9) pays de l'ABN pour dégager notamment les opportunités et contraintes au développement du bassin.

Pour la formulation de l'énoncé de la Vision Partagée pour le développement durable du bassin les cinq (5) propositions ci-après ont été faites :

1) Une compréhension commune des défis et enjeux et une exploitation concertée des ressources du bassin pour un développement durable ;

Le développement du bassin du Niger exige tout d'abord une compréhension commune de la problématique, des opportunités et contraintes du bassin. Cette compréhension commune est basée sur les résultats des études menées au niveau du bassin et acceptées par tous les pays. Il est unanimement établi que le bassin du Niger recèle d'immenses potentialités encore peu ou mal exploitées.

L'exploitation concertée des ressources se fera sur la base de la coopération renforcée entre les pays. Cette coopération doit être exemplaire et particulièrement pour ce qui concerne les ressources partagées transfrontalières. A travers la déclaration de Paris signée en avril 2004, les Etats membres s'engagent à coopérer sur une base de solidarité et de réciprocité en prenant en compte les accords antérieurs et aux moyens d'accords nouveaux en vue d'élaborer et de réaliser des politiques, des programmes et des projets initiés à tout ou partie du bassin.

2) Le bassin du Niger, un espace de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) pour un meilleur avenir des populations ;

L'exploitation des ressources en eau du bassin est faite de nos jours de manière essentiellement sectorielle par chacun des Etats membres. Pour une mise en valeur rationnelle et durable de ces ressources au profit des populations actuelles et futures, il est nécessaire de mettre en place des mécanismes permettant d'asseoir une gestion intégrée des ressources en eau, c'est à dire une gestion qui prend en compte toutes les facettes (politique, institutionnelle, économique sociale et technique) de la problématique de l'eau et des activités connexes dans le bassin. Cette forme d'exploitation est de nature à améliorer les conditions de vie des populations. A cet effet des recommandations ont été faites dans le cadre de la Vision mondiale de l'eau et de la Vision Ouest africaine de l'eau dans le NEPAD, et chacun des pays membres de l'ABN s'y est engagé. En outre une initiative dans ce sens est en cours à l'ABN avec le projet d'Appui à la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) dans le bassin du fleuve Niger financé par la France et le Canada.

3) Un partenariat efficace au service des intérêts des pays et de l'intégration régionale ;

L'appui constant des partenaires au développement est nécessaire pour la mise en valeur et le développement du bassin. Cet appui a été réaffirmé à travers le Cadre de Coopération des partenaires de l'Autorité du Bassin du Niger signé en avril 2004. Dans le cadre de développement du bassin du Niger, chaque pays a défini ses priorités de développement. Les activités et programmes menés jusque-là dans le bassin du Niger sont essentiellement des initiatives relevant des pays. Cette pratique ayant montré ses limites, le recours aux projets intégrateurs pour soutenir les actions engagées, pourrait permettre un meilleur développement du bassin. Les priorités exprimées jusque là par les pays pourraient de plus en plus revêtir un caractère régional. La mise en œuvre des projets à caractère intégrateur permettrait une meilleure exploitation des ressources du bassin et assurerait un développement durable. Cette orientation aiderait l'ABN dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Actions pour le Développement Durable (PADD) accepté par tous les acteurs du bassin.

4) Des actions communes soutenues par un partenariat efficace au service d'un meilleur avenir des populations du bassin.

La zone du bassin constitue un espace privilégié de réalisations de projets et programmes intégrateurs. Le soutien des partenaires au développement aux projets et programmes existants devrait se poursuivre pour permettre une bonne exploitation de ressources du bassin et l'amélioration des conditions de vie des populations y habitant. L'avenir de ces populations dépend de la bonne gestion des ressources, c'est-à-dire une gestion respectueuse des intérêts des générations actuelles et futures.

5) Une vision commune, des défis et enjeux, une exploitation concertée des ressources pour un avenir meilleur des populations du bassin.

Le développement du bassin exige tout d'abord un consensus sur la problématique du développement du bassin. Les nombreuses études menées jusque là permettent de parvenir à ce consensus. La gestion concertée des ressources permet d'en tirer le meilleur profit et d'assurer l'amélioration des conditions de vie des populations. Cette vision est une perception commune et acceptée des pays et de tous les partenaires du processus de développement du bassin.

La Vision Partagée peut être considérée comme une appréciation commune et acceptée par tous sur les enjeux et défis du bassin (le bassin regorge de grandes potentialités qui attendent d'être exploitées), sur les orientations de développement du bassin (la protection et la mise en valeur des ressources du bassin et en particulier l'eau) et sur les grandes priorités de développement du bassin (avec une tendance de plus en plus marquée pour les priorités à caractère intégrateur).

Sur la base des actions menées et des propositions ci-dessus formulées, les travaux de l'Atelier régional de validation du rapport d'étude de la synthèse régionale, tenu à Bamako du 25 au 29 janvier 2005, ont abouti au **projet d'énoncé** de la Vision Partagée ci-après :

« Le bassin du Niger, un espace de développement durable par une gestion intégrée des ressources en eau et des écosystèmes associés pour l'amélioration des conditions de vie et la prospérité des populations ».

La Vision Partagée est donc perçue comme l'image que l'ensemble des acteurs peut avoir du bassin à l'horizon 2025. Elle est considérée comme une vision commune et partagée sur tous les aspects de développement du bassin et tient compte des impératifs de développement durable pour couvrir les aspects temporel et géographique de développement. Cette Vision Partagée se fonde sur la compréhension d'ensemble des acteurs sur les problématiques, les enjeux et les défis de développement du bassin. Elle traduit donc la vision commune et acceptée des acteurs sur le développement du bassin à l'horizon 2025

C'est dans cette vision d'ensemble du bassin à l'horizon 2025 que doivent s'inscrire les orientations de développement du bassin.

CHAPITRE 5 : LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DU BASSIN

Les orientations découlent des enjeux et de défis et de la Vision Partagée de développement qu'ont les acteurs à l'horizon 2025. Elles constituent la stratégie pour atteindre les objectifs de cette Vision.

5.1 La revue des cadres de coopération sous-régionale

5.1.1 Les objectifs et les domaines d'intervention des organisations sous-régionales d'Afrique de l'Ouest et du Centre

Les pays membres de l'ABN appartiennent à plusieurs organisations sous-régionales de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (CEDEAO, CEMAC, CILSS, UEMOA, CBLT, ALG, etc.).

☒ La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

Créée en mai 1975, elle regroupe quinze (15) pays de l'Afrique de l'Ouest dont sept (7) (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Nigéria) sont membres de l'ABN. Elle a pour objectif de promouvoir l'intégration économique dans tous les secteurs d'activités économiques, particulièrement l'industrie, les transports, les télécommunications, l'énergie, l'agriculture, les ressources naturelles, le commerce, les questions monétaires et financières, les questions sociales et culturelles. Elle vise à promouvoir la coopération et l'intégration dans la perspective d'une Union Economique de l'Afrique de l'Ouest.

S'agissant en particulier des ressources en eau et de la gestion des bassins fluviaux, le Traité de la CEDEAO considère le développement des fleuves et des bassins comme partie intégrante du développement agricole.

A cet effet, et en vue de promouvoir l'intégration des structures de production, les Etats membres se sont engagés à :

- Coopérer dans les domaines de la mise en valeur des bassins fluviaux et lacustres ;
- Protéger, préserver et améliorer l'environnement naturel de la région et coopérer en cas de désastre naturel ;
- Mettre en place aux plans national et régional des politiques, stratégies et programmes et à créer des institutions appropriées pour protéger et assainir l'environnement, lutter contre l'érosion, la déforestation, la désertification et les autres fléaux ;
- Harmoniser et coordonner leurs politiques et programmes dans les domaines des ressources naturelles ;
- Chercher à approfondir les connaissances et entreprendre une évaluation de leurs potentialités en ressources naturelles ;
- Echanger les informations sur la protection, l'établissement des cartes, la production et la transformation des ressources minérales ainsi que la prospection, l'exploitation et la distribution des ressources en eau.

☒ La Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)

Crée en 1994, elle regroupe six (6) pays de l'Afrique Centrale dont deux sont membres de l'ABN (Cameroun et Tchad). Elle a pour objectifs principaux :

- L'établissement d'une Union de plus en plus étroite entre les peuples des Etats membres pour raffermir leurs solidarités géographique et humaine ;
- La promotion des marchés nationaux par l'élimination des entraves au commerce intercommunautaire, la coordination des programmes de développement, l'harmonisation des projets industriels ;
- Le développement de la solidarité des pays membres au profit des pays et régions défavorisés ;
- La création d'un véritable marché commun africain.

☒ La Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT)

Crée en mai 1964, elle regroupe cinq (5) pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre dont quatre sont membres de l'ABN (Cameroun, Niger, Nigeria Tchad). Elle a pour but d'acquérir dans un premier temps, la connaissance analytique des ressources potentielles du bassin de Lac Tchad et mener les inventaires utiles au niveau de la géologie et de la climatologie avec l'appui des institutions internationales telles que la FAO, l'UNESCO, le PNUD, le FAC, l'USAID.

Les activités de la CBLT ont été réorientées afin de les adapter aux programmes du Secrétariat Exécutif centré sur :

- l'inventaire des ressources du bassin, l'analyse et les traitements des données de base, la planification des actions de développement dans le bassin et son suivi ;
- l'exécution des projets à caractère exclusivement régional et la promotion de projets de développement à caractère national.

Par ailleurs, la CBLT a défini six (6) domaines prioritaires pour lesquels l'appui et l'assistance du PNUE ont été sollicités. Ce sont :

- le suivi des ressources naturelles grâce à la télédétection, et la mise en place d'un système d'alerte précoce ;
- l'évaluation et la mise à jour de la Convention de 1964 créant la CBLT et partant le développement, l'harmonisation et le renforcement des cadres juridiques nationaux pertinents pour la mise en application de la Convention de la CBLT ;
- la gestion des eaux usées et leur impact sur les eaux souterraines du bassin conventionnel de la CBLT ;
- la gestion des zones humides, des aires protégées et des parcs nationaux ;
- les problèmes de la dégradation des terres, y compris la désertification et la sécheresse ;
- l'initiation d'une coopération avec le gouvernement israélien à propos du Forum d'échanges sur la gestion du bassin de Lac Tchad.

☒ Le Comité permanent Inter Etats de lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS)

Créé en 1973, au lendemain des premiers épisodes aigus de la sécheresse au Sahel, le

CILSS rassemble neuf (9) pays d'Afrique de l'ouest et du Centre dont quatre (4) (Burkina Faso, Mali, Niger et Tchad) sont membres de l'ABN. Le CILSS contribue à mobiliser l'aide d'urgence aux populations sinistrées et entreprend des programmes couvrant divers domaines essentiels tels : l'agriculture pluviale et irriguée, l'hydraulique, l'environnement, les transports, les communications, les ressources humaines, etc.

Les changements intervenus ces dernières années dans ses pays membres et dans le contexte international au plan politique, économique et social ont conduit le CILSS à une réflexion pour s'adapter aux enjeux de l'avenir. C'est ainsi que sur décision du Conseil des Ministres de l'Agriculture tenu à Nouakchott en avril 1995, avec l'appui du Club du sahel, un processus de réflexion prospective et de débats sur les priorités de développement dans les pays sahéliens, appelé Sahel 21, a été engagé. Il a abouti notamment la Vision de l'avenir du Sahel par les Sahéliens.¹³

☒ L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)

Créée en janvier 1994, elle regroupe huit (8) pays de l'Afrique de l'Ouest dont cinq (5) sont membres de l'ABN (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali et Niger). Elle ambitionne de donner une nouvelle dimension aux valeurs traditionnelles de cohésion et de solidarité. A cet effet, elle poursuit les objectifs suivants :

- renforcer la compétitivité des activités économiques et financières des Etats membres ;
- assurer la convergence des performances et des politiques macroéconomiques des Etats membres par l'institution d'une procédure de surveillance multilatérale ;
- créer entre les Etats membres un marché commun, basé sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et le droit d'établissement des personnes ainsi que sur un tarif extérieur commun et une politique commerciale commune ;
- instituer une coordination des politiques sectorielles nationales, par la mise en œuvre d'actions communes dans les grands domaines de la vie économique des Etats membres ;
- harmoniser la législation des Etats membres en matière économique.

La coordination des politiques sectorielles nationales consiste à assurer un aménagement équilibré du territoire communautaire à travers des politiques communes现实和有效的在整体的经济和社会发展领域内：

- le développement des ressources humaines ;
- l'aménagement du territoire communautaire, des infrastructures, des transports et télécommunications ;
- l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'environnement.

L'UEMOA a fait de l'agriculture une priorité absolue. Dans son programme de première génération élaboré en 1997, l'Union met l'accent sur la maîtrise de l'eau pour augmenter la productivité agricole. Elle mise également sur la transformation et la conservation des produits alimentaires avec des

¹³ Vision de l'avenir sur le sahel

technologies de base, ainsi que sur l'amélioration des circuits de collecte et de distribution des produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche pour parvenir à la sécurité alimentaire.

Consciente du fait qu'il n'y a pas de développement agricole durable sans une gestion rationnelle de l'environnement, l'UEMOA a, dans son programme de première génération élaboré en 1997, engagé la lutte dans les domaines de la désertification, l'érosion côtière et la pollution. Les Etats membres veulent, à travers ce programme, protéger les ressources naturelles et la biodiversité. Ils comptent aussi exploiter les énergies nouvelles et renouvelables (solaire, éolienne, domestique) et améliorer le rendement énergétique à la source pour mieux sauvegarder la couverture végétale.

☒ L'Autorité pour le développement intégré de la région de Liptako -Gourma (ALG)

Crée en 1970 par le Mali, le Burkina Faso et le Niger, tous membres de l'ABN, dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de développement harmonieux et intégré dans le bassin du fleuve Niger ont créé. Cette organisation vise à promouvoir en commun et dans un cadre régional la mise en valeur des ressources d'une région située à cheval sur leurs frontières communes. Elle doit veiller notamment à mettre en valeur les ressources minières, énergétiques, hydrauliques, agropastorales, et piscicoles dans sa zone d'intervention. Tout en n'étant pas un organisme de bassin, l'ALG est un acteur important dans le cadre de la problématique générale de développement du bassin du Niger à côté de l'ABN.

Une des options fondamentales de l'Autorité du Liptako-Gourma est la maîtrise de l'eau par la construction d'ouvrages de régulation et la réalisation des aménagements hydro-agricoles en vue de contribuer de façon notable à atteindre l'objectif prioritaire de l'autosuffisance alimentaire dans la sous région.

☒ L'Autorité de Gestion Intégrée de l'Eau en Afrique Centrale (CGIEAC)

Crée, par Convention, par 11 pays de l'Afrique Centrale dont deux (2) (Cameroun et Tchad) sont membres de l'ABN. Cette autorité a pour mission d'assurer la concertation entre les Etats membres en vue de favoriser la coopération dans le domaine de la gestion et de l'utilisation des ressources en eau, la promotion des politiques en matière de gestion intégrée et durable des ressources en eau, l'assistance technique aux Etats membres pour la mise en œuvre de leurs programmes de valorisation et de gestion des ressources en eau.¹⁴

D'une manière générale, en matière de développement et de gestion de ressources naturelles et de l'eau, il ressort de ce qui précède, que les organisations sous-régionales de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ont des objectifs et missions pratiquement analogues.

Les objectifs et mandats de ces organisations ont comme points communs notamment :

- la promotion de l'intégration économique entre les Etats membres dans des secteurs de développement économique ;
- l'harmonisation et la coordination des politiques sectorielles des Etats membres ;
- l'aménagement du territoire communautaire, des transports et communications.

¹⁴ Rapport de l'étude multisectorielle nationale du Cameroun

Les domaines d'actions et secteurs d'intervention qui sont en commun au niveau de ces organisations sont :

Domaines d'actions :

- la maîtrise des ressources naturelles et en particulier l'eau et le traitement des données de base sur ces ressources ;
- la gestion des zones humides ;
- la dégradation des ressources (eau terre) et les pollutions ;
- la désertification et la sécheresse ;
- les projets et programmes à caractère régional ;
- les activités à caractère transfrontalier.

Secteurs d'intervention :

- l'agriculture ;
- l'élevage ;
- la pêche ;
- les infrastructures ;
- les transports ;
- les télécommunications ;
- l'énergie ;
- la foresterie ;
- l'industrie.

5.1.2 Les objectifs et les domaines d'intervention de l'ABN

La Convention révisée en 1987 a assigné à l'ABN, les cinq (5) objectifs suivants :

- Harmoniser et coordonner les politiques nationales de mise en valeur des ressources du bassin ;
- Planifier le développement du bassin en élaborant un plan de développement intégré du bassin ;
- Concevoir, réaliser, exploiter et entretenir les ouvrages et les projets communs ;
- Assurer le contrôle et la réglementation de toute forme de navigation sur le fleuve, ses affluents et sous affluents conformément à « l'Acte de Niamey » et ;
- Participer à la formulation des demandes d'assistance et à la mobilisation des financements des études et travaux nécessaires à la mise en valeur des ressources du bassin.

Ses domaines d'intervention sont :

- l'énergie
- l'hydraulique
- l'agriculture
- l'élevage, la pêche et la pisciculture
- la sylviculture et l'exploitation forestière
- les transports et communications
- et l'industrie

C'est au regard de toutes ces considérations et pour renforcer la coopération sous-régionale que l'ABN s'est engagée dans les projets et programmes suivants :

- Projet FEM : inversion des tendances à la dégradation des terres et des eaux dans le bassin du fleuve Niger financé par le FEM à travers la Banque mondiale et le PNUD (en cours de démarrage) ;
- Programme de lutte contre l'ensablement dans le bassin du fleuve Niger financé par le FAD/BAD (en cours d'exécution) ;
- Appui à la mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) dans le bassin du fleuve Niger financé par la France et le Canada (en cours de démarrage) ;
- Volet GIRE de l'initiative européenne dans le cadre du partenariat stratégique Afrique Union européenne pour l'eau et pour la gestion améliorée des bassins transfrontaliers en Afrique (en cours de formulation).

5.1.3 Points de convergence entre les objectifs et les domaines d'actions des organisations sous-régionales et de l'ABN

Comme on peut le constater, les objectifs et missions de l'ABN sont identiques à certains égards à celles des organisations sous-régionales de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (CEDEAO, CEMAC, CILSS, UEMOA, CBLT, ALG). Elles visent la promotion de la coopération et de l'intégration à travers notamment les secteurs d'activités économiques et particulièrement dans l'industrie, les transports, l'énergie, pêche, l'agriculture, l'élevage, les ressources naturelles.

En plus de la similitude des objectifs et missions, on relèvera également une convergence en ce qui concerne leurs domaines d'action et secteurs d'intervention qui sont notamment :

- La maîtrise des ressources naturelles des bassins et le traitement des données sur ces ressources ;
- La lutte contre les pollutions et les dégradations des ressources ;
- La lutte contre la désertification ;
- La gestion des zones humides ;
- Les projets et programmes à caractère sous-régional.

Cette similitude des mandats et objectifs ainsi que des domaines et secteurs d'intervention peut être bénéfique pour les pays et le développement du bassin comme elle peut entraîner des doubles emplois et chevauchements se traduisant par des pertes de temps et d'argent.

De ce fait, pour éviter des situations de double emploi entre les interventions de ces organisations et de rendre leurs interventions plus efficaces, il y a donc lieu de chercher à coordonner leurs actions et à mieux définir le rôle de l'ABN.

En effet compte tenu de nombreuses interventions déjà existantes dans le domaine des ressources naturelles du bassin d'une part, et en tenant compte du fait que l'ABN veut optimiser ses interventions dans le bassin d'autre part, la recherche d'une plus grande cohérence et d'une synergie d'actions de ces organisations s'avère extrêmement importante.

5.2 Orientation pour une plus grande cohérence et synergie d'actions entre l'ABN et les autres organisations sous-régionales

La recherche d'une plus grande cohérence et synergie d'actions entre les organisations sous-régionales est une orientation de nature à accroître l'efficacité des interventions de ces organisations. Elle permettra également d'accroître la complémentarité des actions et de tirer le meilleur avantage des projets et programmes.

Cette orientation s'articule autour des points suivants :

- Participations aux réunions statutaires des organisations sous-régionales
- Echanges d'informations ;
- Organisations des rencontres thématiques sur les problématiques de développement du bassin.
- Echanges d'informations sur les activités menées, en cours ou à initier ;
- Participation aux rencontres d'échanges sur les programmes d'activités et autres informations pertinentes ;
- Réalisation d'actions conjointes ;
- Mise en place d'un cadre de concertation entre les organisations sous-régionales

D'autre part, au regard des nombreuses interventions des organisations sous-régionales et des pays membres dans le bassin d'une part, et en tenant compte des capacités actuelles de l'ABN d'autre part, il apparaît nécessaire de recentrer le rôle de l'ABN dans la mise en valeur du bassin.

5.3 Orientation sur le rôle de l'ABN

Le recentrage du rôle de l'ABN est une orientation susceptible d'améliorer l'efficacité de son intervention et de tirer partie des avantages comparatifs qu'elle offre en matière de développement des ressources en eau.

Cette orientation s'articule autour des axes suivants :

- La conduite des activités de développement du bassin en tant que chef de file, là où elle présente des atouts et un avantage comparatif.

L'ABN qui a été créée dans le but de promouvoir la coopération entre les pays membres et d'assurer le développement intégré du bassin du Niger dans tous les domaines de l'énergie, de l'hydraulique, de l'agriculture, des ressources naturelles, etc., semble tout à fait indiquée pour être chef de file dans la conduite des activités de développement dans le secteur de l'eau et relevant du bassin du Niger qui, par ailleurs, est partagé par neuf (9) pays. Ces activités peuvent porter sur l'amélioration des connaissances sur les ressources du bassin ; la formulation et la conduite des projets et programmes sur l'ensablement, l'érosion, l'hydrologie ; la formulation et la conduite des projets et programmes transfrontaliers et/ou régionaux sur la lutte contre la désertification, la pollution, sur l'amélioration de la navigation.

- La conduite des activités de coordination et d’harmonisation des interventions des organisations sous-régionales intervenant dans le bassin

A la 17^{ème} Session du Conseil des Ministres, (Abuja, octobre 1998), il a été en effet demandé au Secrétaire Exécutif de l’ABN de relancer le dialogue entre l’ABN et les organisations sous régionales et les partenaires au développement. Suite à cela, de nombreuses rencontres ont eu lieu entre l’ABN et les organisations de coopération sous-régionale en vue d’accroître leur coopération.

Il existe de nombreuses institutions avec lesquelles l’ABN a engagé une coopération sur des sujets précis susceptibles d’apporter une synergie et d’accélérer la mise en œuvre des activités des parties concernées. Il s’agit notamment de :

- L’ALG pour toutes ses activités et en particulier celles qui touchent à la mise en valeur des ressources en eau du bassin ;
- La CEDEAO pour ses activités portant sur la GIRE et pour son rôle dans les activités du NEPAD en Afrique de l’Ouest ;
- La CBLT, la CEMAC et l’UEMOA en raison de la similitude des objectifs et des possibilités d’échanges d’expériences entre les cadres de ces institutions ;
- L’UEMOA en raison de ses activités sur les aspects environnementaux et sur la gestion intégrée des ressources naturelles et dans le domaine de l’agriculture ;
- Le CILSS, en raison des activités sur la sécurité alimentaire et la préservation de l’environnement.

Des accords de coopération ont été conclus entre l’ABN et certaines organisations en vue d’accroître l’efficacité de leurs interventions. Ces accords contiennent des domaines de coopération qui définissent les champs d’intervention et les modalités de coopération.

Au niveau sous-régional, l’ABN peut organiser des réunions de concertation avec les autres organisations sous-régionales pour une harmonisation et une coordination de leurs projets et programmes.

Par ailleurs, des réunions de concertation sous l’égide de l’ABN peuvent être organisées au niveau des pays en vue :

- d’examiner les grandes priorités de développement définies par les pays ;
- d’examiner les grandes priorités à caractère intégrateur définies par les pays.

Dans cette optique, le Cadre de Coopération des partenaires de l’ABN signé à Paris en avril 2004 confère à l’ABN un rôle de premier plan dans ce domaine et invite chaque partenaire à rechercher la coordination la meilleure avec les autres partenaires de développement de l’ABN.

On notera d’ailleurs, que dans le cadre du partenariat, l’ABN depuis sa création en 1980, a bénéficié d’un soutien organisé des organisations internationales. Le Comité Consultatif des bailleurs, sous l’égide du PNUD a permis le financement de toutes les grandes études et les réalisations de l’ABN au

cours des années 80. (Projet USAID, Projet Hydro Niger, Modèle Mathématique, Etude des aménagements hydrauliques du haut et du moyen bassin, etc.).

Depuis 1998, suite à une campagne active des Responsables de l'ABN, les partenaires ont repris confiance en l'ABN. Les partenaires habituels (FAO, OMM, PNUD, OPEP) ont également renoué progressivement avec l'ABN et l'on a pu noter l'arrivée de nouveaux partenaires (FEM, BAD, BADEA, UNICEF, UN/CCD, ACDI, France et BM).

La coopération entre l'ABN et la Banque Mondiale est importante pour l'ABN et ses pays membres car elle porte sur une approche particulière de planification du développement du bassin du Niger devant aboutir à un véritable plan de développement intégré du bassin.

Dans cette perspective, il est essentiel que l'ABN s'attèle à renforcer et à organiser ses relations de coopération avec les bailleurs de fonds et d'assistance technique en vue de parvenir à plus d'efficacité et de cohérence des diverses contributions attendues.

5.4 Les orientations de développement du bassin

De l'examen de l'état des lieux ci-dessus et au regard des problématiques, enjeux et défis, de développement du bassin ainsi que de la vision d'ensemble à travers la Vision Partagée, les orientations de développement du bassin sont les suivantes :

5.4.1 Les orientations sur la préservation des ressources naturelles du bassin

a) - l'orientation pour la préservation des ressources naturelles du bassin

La restauration et la sauvegarde des ressources naturelles du bassin et en particulier l'eau est une des orientations majeures pour le développement du bassin. Cette orientation est dictée par la dégradation avancée des ressources du bassin. Pour cette raison, la mise en place de la gestion intégrée des ressources naturelles et en particulier l'eau doit rapidement être effective. De la même manière, la mise en œuvre des Schémas Directeurs d'occupations de l'espace du bassin doit être effective pour desserrer la pression humaine sur les ressources.

b) - l'orientation pour la mise en place d'un système d'information sur les ressources naturelles du bassin.

Cette orientation est le fondement de toute action de développement dans le bassin. Tout en permettant la mise en place d'un observatoire du bassin, elle favorise la sauvegarde des ressources et le développement des activités économiques.

c) - l'orientation relative aux impacts environnementaux des ouvrages

Les impacts négatifs créés par les ouvrages (pollutions, dégradation des ressources) donnent toute son importance à cette orientation. Celle-ci permet de réduire les effets néfastes et d'améliorer la qualité de l'environnement et des ressources naturelles.

5.4.2 Les orientations privilégiant les actions au niveau du bassin

La valorisation du potentiel du bassin passe par la promotion des activités économiques tant au niveau des pays, qu'à l'échelle transfrontalière ; mais cette valorisation, pour être soutenue, nécessite le développement des infrastructures.

a) - l'orientation pour la promotion des activités économiques

Cette orientation se base sur les potentialités immenses en ressources naturelles dont recèle le bassin. La mise en valeur de ces ressources au moyen d'activités économiques permettra d'améliorer les conditions de vie des populations et de stimuler la croissance économique.

D'autre part, l'existence des énormes opportunités entre pays notamment en matière des eaux partagées, de transport, d'hydroélectricité, etc., conduit à la formulation et la mise en œuvre des activités à caractère intégrateur. Ceci s'impose d'ailleurs comme une voie privilégiée devant contribuer au renforcement de la coopération sous-régionale.

b)- l'orientation pour le développement des infrastructures socio-économiques

Le développement des infrastructures dans le bassin est un élément indispensable de la promotion des activités économiques. Il nécessite une contribution de tous les acteurs et en particulier des partenaires techniques et financiers notamment le secteur privé.

5.4.3 Les orientations sur le développement des ressources humaines

La valorisation des ressources humaines doit être considérée comme étant une des principales orientations pour le développement du bassin. Elle permettra l'épanouissement des populations du bassin et leur participation dans le processus de développement.

a) - l'orientation pour une plus grande implication de la société civile

La faible participation de ces acteurs aux activités de mise en valeur des ressources justifie cette orientation. L'implication de la société civile dans la mise en valeur des ressources du bassin est une des orientations pour un développement durable du bassin. Il s'agira de mettre en place un cadre et des mécanismes incitatifs à la participation de ces acteurs. Cela permettra une utilisation plus consciente et rationnelle des ressources et une responsabilisation accrue de ces acteurs.

b)- l'orientation pour une plus grande implication des populations à la base

Cette orientation s'articule autour de deux axes :

- une plus forte implication des populations et en particulier les femmes dans les activités de mise en valeur ;
- une plus grande responsabilisation des populations à travers une utilisation plus rationnelle et consciente des ressources et une adhésion totale au processus du développement du bassin.

5.4.4 Orientation sur le financement de la mise en valeur des ressources naturelles du bassin

Le financement de la mise en valeur du bassin du Niger est une des orientations pouvant assurer le développement durable du bassin. Cette orientation s'articule autour de deux axes :

- la mobilisation des ressources auprès des partenaires à travers le renforcement du partenariat ;
- l'implication des investisseurs privés notamment africains.

Cette orientation doit être soutenue par l'instauration d'un climat de paix, de sécurité et reposer sur la bonne gouvernance.

CHAPITRE 6 : LES PRIORITES DE DEVELOPPEMENT DU BASSIN

Les priorités de développement du bassin tiennent compte des problématiques, enjeux et défis de développement. Elles découlent des orientations pour atteindre les objectifs de la Vision Partagée. Sur la base de ces considérations, les trois grands domaines d'actions prioritaires suivants ont été définis par l'atelier de validation de Bamako :

- 1. La préservation des écosystèmes du bassin ;**
- 2. Le développement des infrastructures socio-économiques ;**
- 3. Le renforcement des capacités et la participation des acteurs.**

Les secteurs et thèmes prioritaires indiqués ci-dessous tiennent compte des projets et programmes intéressant le bassin et dont certains sont déjà pris en compte dans les programmes de l'ABN.

Par ailleurs, les actions prioritaires ci-dessous doivent tenir compte des critères suivants :

- ⇒ Toute action prioritaire de développement ou d'aménagement des bassins versants devra être fondée sur les quatre (4) principes directeurs de la GIRE auxquels les pays membres de l'ABN ont souscrit à savoir :
- 1) **Principe écologique** : l'eau douce est une ressource fragile et non renouvelable, indispensable à la vie, au développement et à l'environnement.
 - 2) **Principe institutionnel fondé sur la notion de la participation** : la mise en valeur et la gestion des ressources en eau doivent associer les usagers, les planificateurs et les décideurs à tous les échelons.
 - 3) **Principe institutionnel mettant l'accent sur la participation des femmes** : les femmes jouent un rôle essentiel dans l'approvisionnement, la gestion et la préservation de l'eau.
 - 4) **Principe socio-économique** : l'eau, utilisée à des fins multiples, a une valeur économique et devrait donc être reconnue comme un bien économique.

- ⇒ Toute action prioritaire de développement du bassin doit revêtir un caractère sous-régional ou transfrontalier.

Sur la base des considérations et des critères ci-dessus indiqués, les secteurs ou thèmes prioritaires pour le développement du bassin sont décrits ci-dessous.

6.1 La préservation des écosystèmes du bassin

Les priorités sur la préservation des écosystèmes concernent :

- la connaissance et la gestion des ressources naturelles et en particulier l'eau ;
- les aménagements et la gestion des bassins versants ;
- la lutte contre la pollution des ressources en eau ;
- la protection et la gestion des zones humides.

6.1.1 La connaissance et la gestion des ressources naturelles et en particulier l'eau

La consolidation et l'amélioration des connaissances sur l'état des ressources naturelles du bassin constituent une priorité importante. En effet, l'existence d'une base de données au niveau de l'ABN est nécessaire dans le cadre du processus de planification du développement du bassin.

6.1.2 Les aménagements et la gestion des bassins versants

Les aménagements des bassins versants à partir des ouvrages à buts multiples visent à assurer de façon durable l'intégrité des écosystèmes. La réalisation des ouvrages à buts multiples devrait notamment permettre de lutter contre l'ensablement et de protéger les berges afin de sauvegarder "la vie" du fleuve Niger.

Cette priorité concerne :

- La lutte contre l'ensablement ;
- Le reboisement ;
- La protection des berges et des sources ;
- La lutte contre les plantes aquatiques envahissantes.

6.1.3 La lutte contre la pollution des ressources en eau

Cette priorité permettra d'améliorer la qualité des ressources en eau et de l'environnement du bassin. Elle permet de maintenir le potentiel en ressources du bassin et d'assurer leur exploitation pour le bien être des populations. Elle permet également d'améliorer la qualité de l'environnement.

6.1.4 La protection et la gestion des zones humides

La protection des zones humides est un aspect important de la gestion des ressources naturelles. Cette priorité importante vise notamment la sauvegarde de la biodiversité et permet le développement d'activités bénéfiques aux populations.

6.2 Le développement des infrastructures socio-économiques

Les priorités sur le développement des infrastructures socio-économiques concernent :

- la réalisation des ouvrages à buts multiples ;
- la réalisation des infrastructures de soutien.

6.2.1 La réalisation des ouvrages à buts multiples

Cette priorité concerne la réalisation des ouvrages hydrauliques de mobilisation et de gestion de ressources en eau notamment superficielles. Ces ouvrages permettront d'assurer :

- La sécurisation de la ressource en eau par le contrôle permanent du plan d'eau ;
- Le développement du secteur de l'énergie (en particulier l'hydroélectricité) ;
- La régulation des débits (gestion des crues et soutien d'étiage) ;
- Le développement du transport fluvial ;
- L'alimentation en eau potable ;
- Le développement de l'agriculture (en particulier l'irrigation des terres).

6.2.2 La réalisation des infrastructures de soutien

Cette priorité vise à soutenir les activités de développement menées ou envisagées dans le bassin.

a) La réalisation d'infrastructures routières, ferroviaires et portuaires

Cette priorité est particulièrement importante au regard de l'enclavement du bassin. La réalisation de ces infrastructures tant terrestres que fluviales permettra de désenclaver le bassin, d'intensifier les activités économiques et d'accroître les échanges nationaux et transfrontaliers. Le développement de la navigation permettra au fleuve Niger de jouer entre autre son rôle d'intégration économique (Acte de Niamey).

b) Le développement des infrastructures de télécommunication

Cette priorité vient en soutien aux activités de développement dans le bassin. Le rôle de plus en plus affirmé des télécommunications dans le développement économique des pays montre toute l'importance de cette priorité. Le développement de ces infrastructures contribue au désenclavement du bassin et au développement des échanges notamment avec l'extérieur.

c) Le développement des ressources animales et halieutiques

Le développement de l'élevage et de la pêche constitue un élément essentiel au développement dans les pays du bassin. Le développement de l'élevage à travers l'organisation de la transhumance et des acteurs et la promotion de la pêche notamment par des mesures de soutien aux acteurs justifient toute l'importance de cette priorité. L'exploitation des produits de l'élevage et de la pêche permet de procurer des revenus substantiels aux populations et de réduire la pauvreté.

6.3 Le renforcement des capacités et la participation des acteurs

Les priorités sur le renforcement des capacités et la participation des acteurs concernent :

- La définition et les rôles des acteurs ;
- La définition et la vulgarisation d'un cadre juridique et réglementaire du bassin ;
- La création d'un cadre de concertation et de participation ;
- La formation des acteurs et le renforcement des capacités ;
- Le développement des mécanismes de coopération.

6.3.1 La définition et les rôles des acteurs

Cette priorité invite à une identification précise de tous les acteurs intervenant dans le bassin (Etat, collectivités locales, organisations d'usagers, société civile, secteur privé, les femmes, groupes vulnérables) d'une part, et à la définition de leurs rôles d'autre part, afin d'éviter des chevauchements et des frustrations de toute sorte. Elle permet d'avoir une meilleure connaissance des acteurs intervenant dans le bassin ainsi que leurs rôles respectifs. Elle vise une meilleure harmonisation des différentes interventions.

6.3.2 La définition et la vulgarisation d'un cadre juridique et réglementaire de gestion du bassin

Cette priorité se fonde sur l'absence d'instruments juridiques et réglementaires correspondants aux exigences d'une gestion transfrontalière des ressources du bassin. Elle pourrait concerter l'élaboration et la vulgarisation d'une charte de l'eau dans le bassin du fleuve Niger qui aurait force de loi. Cette charte devrait affirmer la solidarité entre les Etats pour les investissements, les bénéfices, et les charges d'une gestion environnementale du fleuve, selon le principe de subsidiarité. Cette priorité vise à réglementer la mise en valeur et la gestion des ressources du bassin.

6.3.3 La création d'un cadre de concertation et de participation des acteurs

La multiplicité des acteurs intervenant dans la gestion des ressources naturelles et en particulier l'eau rend nécessaire d'un tel cadre. Cette priorité va donc au delà du cadre de concertation traditionnel qui existe au niveau de l'ABN et qui concernent les Etats et leurs partenaires au développement. Elle vise à rassembler tous les acteurs intervenant dans la gestion des ressources naturelles et en particulier l'eau et à créer une synergie et une cohérence de leurs interventions.

6.3.4 La formation des acteurs et le renforcement de leurs capacités

L'utilisation irrationnelle des ressources du bassin de la part des populations et les pratiques inappropriées constatées au niveau du bassin font de cette action une priorité importante. La formation des acteurs et le renforcement des capacités permettent une meilleure utilisation des ressources du bassin et une plus grande participation des acteurs au processus de développement.

6.3.5 Le développement des mécanismes de coopération

Cette priorité est dictée par le besoin d'échange d'information et de coopération. Elle vise donc à mettre en place et/ou à renforcer les mécanismes permettant aux pays et aux organisations sous régionales de se concerter. En favorisant ces cadres d'échange et de concertation entre les divers partenaires (pays, organisations sous-régionales), cette priorité permet également le renforcement de la coopération et de l'intégration régionale.

Tableau n°12 : Récapitulatif des orientations, des domaines d'actions prioritaires et secteurs et thèmes prioritaires

Orientations	Domaines d'actions prioritaires	Secteurs et thèmes prioritaires
Orientations sur la préservation des ressources naturelles du bassin : <ul style="list-style-type: none"> - Orientation pour la mise en place d'un système d'information sur les ressources naturelles du bassin - Orientation pour la préservation des ressources naturelles du bassin 	1 La préservation des écosystèmes du bassin	1. La connaissance et la gestion des ressources en eau 2. Les aménagements des bassins versants : <ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre l'ensablement - Le reboisement - La protection de berges et des sources - La lutte contre les plantes envahissantes 3. La lutte contre les pollutions 4. La protection des zones humides
Orientations privilégiant les actions au niveau du bassin : <ul style="list-style-type: none"> - Orientation pour la promotion des activités économiques - Orientation pour le développement des infrastructures socioéconomiques 	2 Le développement des infrastructures socioéconomiques	1. La réalisation des ouvrages à buts multiples : <ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'énergie - Développement de l'agriculture - régulation des débits - Navigation fluviale etc. - AEP 2. La réalisation d'infrastructures routières et ferroviaires 3. Le développement des infrastructures de télécommunication
Orientations sur le financement de la mise en valeur des ressources naturelles du bassin		

		<p>4. Le développement des ressources animales et halieutiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre la divagation des animaux - Lutte contre les épizooties
<p>Orientation pour une plus grande synergie et une cohérence d'actions entre l'ABN et les autres organisations sous- régionales</p> <p>Orientation sur le rôle de l'ABN</p> <p>Orientations sur le développement des ressources humaines</p> <ul style="list-style-type: none"> - Orientation sur le développement des ressources humaines - Orientation pour une plus grande implication des populations à la base 	<p>3</p> <p>Le renforcement des capacités et la participation des acteurs</p>	<p>1. La définition et le rôle des acteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat - Collectivités locales - Organisation d'usagers - Société civile - Secteur privé - Approche genre <p>2. La définition d'un cadre juridique, institutionnel et réglementaire de gestion du bassin</p> <p>3. La création d'un cadre de concertation des acteurs</p> <p>4. Le développement des mécanismes de participation et de coopération</p> <p>5. La promotion de la formation des acteurs et le renforcement des capacités techniques des acteurs</p>

Tableau n°13 : Récapitulatif des domaines d'actions prioritaires, des priorités et des objectifs

Domaines d'actions prioritaires	Secteurs ou thèmes prioritaires	Objectifs des secteurs et thèmes prioritaires
1 La préservation des écosystèmes du bassin	1. La connaissance et la gestion des ressources en eau 2. Les aménagements des bassins versants - Lutte contre l'ensablement - Le reboisement - La protection de berges et des sources - Et la lutte contre les plantes envahissantes 3. La lutte contre les pollutions 4. La protection des zones humides	Meilleure maîtrise des ressources Réduction de la dégradation des ressources et de l'environnement Amélioration de la qualité de l'environnement Sauvegarde de la biodiversité
2 Le développement des infrastructures socio-économiques	1. La réalisation des ouvrages à buts multiples - Développement de l'énergie - Développement de l'agriculture - régulation des débits - Navigation fluviale etc. - AEP 2. La réalisation d'infrastructures routières et ferroviaires 3. Le développement des infrastructures de télécommunication 4. Le développement des ressources animales et halieutiques - Lutte contre la divagation des animaux - Lutte contre les épizooties	Sauvegarde et Mise en valeur des ressources en eau Développement des infrastructures Désenclavement du bassin Désenclavement du bassin Promotion des échanges Réduction de la pauvreté Accroissement des revenus

3 Le renforcement des capacités et la participation des acteurs	<ol style="list-style-type: none"> 1. La définition et le rôle des acteurs : <ul style="list-style-type: none"> - Etat - Collectivités locales - Organisation d'usagers - Société civile - Secteur privé - Approche genre 2. La définition d'un cadre juridique, institutionnel et réglementaire de gestion du bassin 3. La création d'un cadre de concertation des acteurs 4. Le développement des mécanismes de participation et de coopération 5. La promotion de la formation des acteurs et le renforcement des capacités techniques des acteurs 	<p>Harmonisation des interventions des acteurs</p> <p>Réglementation de la mise en valeur et la gestion des ressources du bassin</p> <p>Création une synergie et une cohérence des interventions</p> <p>Promotion de la coopération et l'intégration régionale</p> <p>Promotion d'une participation responsable des acteurs</p>
--	---	---

La synthèse des priorités présentées dans les rapports des études multisectorielles nationales est donnée en annexe 4.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au terme de la présente étude, il ressort que le bassin du fleuve Niger où vit près de la moitié de la population des pays membres de l'ABN, regorge d'immenses potentialités dans divers domaines. Cependant l'analyse économique de la situation montre que paradoxalement cette population vivant dans le bassin demeure pauvre pour les raisons suivantes :

- L'environnement physique du bassin est marqué par trois décennies de sécheresse et une forte croissance démographique dont les effets se sont conjugués pour accélérer la dégradation des terres et des eaux, multiplier et intensifier les pollutions de toute nature et fragiliser les écosystèmes aquatiques.
- Les actions de développement mises en œuvre dans le bassin sont jusqu'ici essentiellement des initiatives prises par les Etats membres de façon individuelle et non intégratrice.
- La mise en valeur des ressources naturelles du bassin se caractérise d'une part, par une sous exploitation du potentiel existant et, d'autre part, par une dégradation accélérée des ressources en raison notamment des techniques et méthodes inadaptées. Malgré les efforts d'investissements consentis par les Etats, les défis et enjeux de développement du bassin demeurent importants.

Par ailleurs, les problématiques de développement dégagées de l'état des lieux mettent davantage en exergue l'enjeu environnemental. La conciliation entre les activités économiques et les préoccupations environnementales constituent un des grands défis à relever dans la mesure où toute modification dans les activités économiques ne peut être admise par les populations que si des alternatives économiquement viables, socialement acceptables et écologiquement durables sont proposées.

Par ailleurs, l'atelier de validation de Bamako a proposé l'énoncé suivant pour la Vision Partagée : **« Le bassin du Niger, un espace de développement durable par une gestion intégrée des ressources en eau et des écosystèmes associés pour l'amélioration des conditions de vie et la prospérité des populations ».**

Ainsi la définition des actions du PADD doit tenir compte des objectifs de la Vision Partagée et se baser sur la double nécessité de gestion durable des ressources et d'amélioration des conditions de vie des populations. Cette vision fait du bassin un espace de développement durable par une gestion intégrée des ressources en eau et des écosystèmes associés. Elle recherche également la prospérité des populations à travers une amélioration de leurs conditions de vie.

Les secteurs ou thèmes prioritaires définis à travers les trois (3) grands domaines d'actions (**préservation des écosystèmes du bassin, développement des infrastructures socio-économiques et renforcement des capacités et de la participation des acteurs**) expriment les préoccupations des Etats ; elles revêtent un caractère sous-régional ou transfrontalier et s'inscrivent dans les perspectives de développement dans le cadre de la Vision Partagée.

Le bassin du fleuve Niger présente des opportunités de développement certaines, à condition que les pays du bassin renforcent leur cadre de coopération, adoptent de nouveaux outils de développement et de gestion des ressources naturelles partagées, en particulier l'eau et mettent en oeuvre **les principes de gestion et de bonne gouvernance pour un développement durable du bassin du Niger, contenus dans la Déclaration de Paris**, adoptée par les Chefs d'Etat et de Gouvernement EN AVRIL 2004.

La mise en valeur des ressources et le développement du bassin nécessitent également une implication de plus en plus croissante des opérateurs privés notamment africains, dans le financement des actions de développement du bassin et une plus grande participation de tous les acteurs en particulier la société civile, les femmes et les populations à la base.

Documents consultés

Documents ABN :

- Rapport 7^{ème} Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'ABN Abuja, février 2002
- Rapport d'atelier préparatoire de la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'ABN sur le partenariat international pour le bassin du Niger Niamey, mars 2004
- Textes fondamentaux de l'ABN, avril 1989
- Rapports des 21^{ème}, 23^{ème} et 24^{ème} Sessions ordinaires des Conseils des Ministres de l'ABN
- Rapport de la Session extraordinaire du conseil des Ministres de l'ABN (Niamey, 2003)
- Rapport de la Session extraordinaire du conseil des Ministres de l'ABN (Niamey, 2004)
- Rapport de la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'ABN Paris, avril 2004
- Processus d'élaboration d'une vision partagée pour le développement durable du bassin du Niger
- Feuille de route après Paris mai 2004
- Déclaration de Paris avril 2004 relative aux principes de gestion et gouvernance pour un développement durable du bassin du Niger
- Bulletins d'information de l'ABN
- Cadre de coopération des partenaires de l'Autorité du bassin du Niger conférence ABN Paris avril 2004
- Rapport de l'atelier sur la vision du bassin du fleuve Niger (Abidjan, septembre 2002)
- Notes d'information sur le processus d'élaboration de la vision partagée pour le développement durable du bassin du Niger Niamey avril 2004
- Document de présentation de la phase 2 de l'élaboration du Plan d'Actions de développement durable version provisoire décembre 2004
- Plan quinquennal d'actions de l'ABN (2003 2007) octobre 2002
- Document FEM sur le diagnostic transfrontalier (ABN, DAES 2002)

Documents nationaux :

- Etude multisectorielle pour le développement durable dans la portion béninoise du bassin du Niger , décembre 2004

- Etude multisectorielle de la portion nationale du bassin du Niger au Burkina Faso - décembre 2004
- Evaluation des opportunités et contraintes au développement de la partie camerounaise du bassin du Niger, novembre 2004
- Etude multisectorielle pour le développement durable dans la portion nationale du Niger en Côte d'Ivoire : Analyse des opportunités et contraintes - décembre 2004
- Etude multisectorielle nationale : évaluation des opportunités et contraintes au développement dans la portion nationale du bassin du Niger en Guinée - novembre 2004
- Etude multisectorielle nationale évaluation des opportunités et contraintes au développement dans la portion nationale du bassin du Niger au Mali - décembre 2004
- Processus d'élaboration d'une vision partagée pour le développement durable du bassin du Niger étude multisectorielle, Niger - novembre 2004
- Evaluation des opportunités et contraintes de développement de la portion nationale des neuf (9) pays membres de l'Autorité du Bassin du Niger, Nigeria - novembre 2004
- Etude multisectorielle pour le développement de la portion tchadienne du bassin du Niger- septembre 2004
- Le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique : présentation du contenu et analyse critiques , Burkina Faso - avril 2002
- Loi n° 98-755 du 23 décembre 1998 portant code de l'eau de Côte d'Ivoire
- Loi d'orientation relative à la gestion de l'eau au Burkina Faso

Documents régionaux :

- Notes et documents de présentation de l'UEMOA (objectifs missions et mandats)
- Rapport de la Conférence Ouest Africaine sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau synthèse régionale et rapports des pays (Ouagadougou, mars 1998)
- De la vision à l'action pour l'Afrique de l'Ouest, Global Water Partnership 2000
- Programme d'Actions Sous-Régional de lutte contre la désertification en Afrique de l'Ouest et au Tchad (PASR/AO, CEDEAO/CILSS, juin 2000)
- Plan d'Actions régional pour la gestion intégrée des ressources en eau en Afrique de l'Ouest Burkina Faso, Ouagadougou, mars 2001
- Accords de coopération entre l'ABN et :
 - l'Autorité de développement intégré du Liptako-Gourma (ALG) ;
 - l'organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) ;
 - l'organisation Météorologique Mondiale (OMM) ;

- l’Institut de Recherche pour le Développement (IRD) ;
 - l’Union mondiale pour la nature (UICN).
- Projet de création du cadre Permanent de Coordination et du suivi de la gestion Intégrée des Ressources en Eau de l’Afrique de l’Ouest (Ouagadougou, 2001)
- Initiative du bassin du Nil mars 2001
- Bilan, visions, ambitions et priorités pour l’agriculture sahélienne (CILSS, 2001)
- Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine (NEPAD, Union Africaine 2003)

Autres documents :

- La gestion intégrée des ressources en eau par bassin : Manuel de formation, Jean Burton 2001

A N N E X E S

Annexe 1 : Les principaux cours d'eau dans le bassin

Annexe 2 : Les principaux sites d'ouvrages d'hydro-électriques et hydro-agricoles

Annexe 3 : Tableau de synthèse de l'état des lieux réalisé par regroupement des thèmes selon les secteurs d'activités et les ressources, à partir des données des études multisectorielles nationales

Annexe 4 : Tableau de synthèse des priorités exprimées dans les études multisectorielles nationales

Annexe 5 : Termes de Référence (TDR) des consultants